



RAPPORT ANNUEL 2012

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION D'ESSO S.A.F. ET DU GROUPE CONSOLIDÉ

CONJONCTURE, MARCHÉ ET ACTIVITÉS

08

Conjoncture et contexte pétrolier	10
Activités carburants et combustibles	14
Activités lubrifiants et spécialités	22
Perspectives 2013	26

RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

28

Données sociales / santé & sécurité	30
Données environnementales	38
Données sociétales	46

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

54

RÉSULTATS FINANCIERS 2012

Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.	72
Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.	74
Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.	76
Comptes sociaux de la société Esso S.A.F.	104

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

L'année 2012 a été particulièrement contrastée.

Votre société a cependant affiché des résultats opérationnels positifs principalement dus à la hausse temporaire des marges de raffinage, ceci malgré le paiement d'une contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks pour 33 millions d'euros.

Dans un environnement qui reste difficile pour l'industrie du raffinage distribution, votre Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 26 millions d'euros pour l'exercice 2012, soit un dividende de deux euros par action. Cette baisse du dividende par rapport à 2011 reflète une forte dégradation des résultats économiques de ces trois dernières années. Ainsi, entre 2009 et 2012, 263 millions d'euros de dividendes auront été distribués, alors que votre société a cumulé sur la même période, des pertes hors effets stocks de 106 millions d'euros.

Dans ce marché complètement ouvert à une vive concurrence internationale et soumis à des réglementations locales particulièrement contraignantes, votre société doit en effet poursuivre l'optimisation de son outil industriel, maintenir ses investissements et réorganiser ses activités. Parce qu'elle a besoin de conditions économiques stables et clairement définies, je lance un appel aux pouvoirs publics : le raffinage ne doit plus être pénalisé par une accumulation de réglementations et taxations. Ces mesures créent une distorsion de concurrence avec les simples importateurs de produits finis et elles portent fortement atteinte à la compétitivité de notre industrie en France qui a déjà payé un lourd tribut avec les fermetures de sites de ces dernières années.

Malgré ces contraintes, votre société dispose de puissants atouts : une histoire de 110 ans déjà et une notoriété derrière laquelle se cachent des hommes et des femmes qui contribuent au développement et au renom de notre ovale tricolore. C'est grâce à eux, à nos valeurs de sécurité, qualité et fiabilité, ainsi qu'à un outil régulièrement optimisé que nous produisons aujourd'hui plus d'une centaine de produits de base ou finis, dont beaucoup sont indispensables à l'économie et à la croissance de notre pays.

Enfin, nos performances en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale sont exemplaires : un seul accident du travail avec arrêt enregistré, un taux de fréquence des accidents de 0,31⁽¹⁾ contre 24,3⁽¹⁾ pour l'industrie en 2011, une baisse continue des émissions de CO₂ et de SO₂ par tonne de pétrole brut traité. Dans ce domaine, votre société est reconnue pour avoir les standards les plus élevés de l'industrie, bénéficiant pleinement de son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Plus que jamais, votre société est déterminée et prête à relever de nombreux défis pour rester un acteur économique majeur, à la fois responsable et compétitif.

Francis Duseux

Président du Conseil d'Administration
et directeur général d'Esso S.A.F.



(1) Taux de fréquence des accidents : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.



ESSO, DÉJÀ 110 ANS D'HISTOIRE



Quand la Standard Oil of New Jersey s'implante en France en 1902, difficile d'imaginer qu'elle sera toujours là 110 ans plus tard. Et pourtant... Devenue Esso Standard en 1952, puis Esso S.A.F. en 1974, la société propose aujourd'hui plus d'une centaine de produits de base ou finis, tous indispensables au quotidien des Français.



Des produits de qualité et sans cesse novateurs

Si pour le grand public, le pétrole se résume souvent aux carburants, il possède pourtant bien d'autres champs d'application. Sans le développement de multiples produits pétroliers et pétrochimiques, économie et vie quotidienne seraient en effet très différentes. Dans cette évolution continue vers plus de services et de qualité, Esso a souvent été à l'avant-garde. Ainsi, dès 1921, la société préconise la vente du carburant par pompes à main. Puis, peu avant la seconde guerre mondiale, l'Economique et la Standard Française des Pétroles proposent les premières stations-service alors appelées les « services stations ». La société est également à l'origine de la mise sur le marché en 1929 du premier supercarburant. Essoluble est

1902

Implantation en France
de la « Standard Oil of New Jersey »

1929

Création à Paris, de la
« Société Franco-Américaine
de Raffinage »



1939

L'ovale Esso devient
l'emblème du groupe



1920

Création de L'économique
par « Standard Oil of New Jersey »



1933

Mise en service de la raffinerie
de Port-Jérôme (Seine-Maritime)



Esso est la transcription phonétique des deux initiales de « Standard Oil ».



jusqu'à la guerre, la seule huile traitée par un solvant. L'amélioration des produits est constante : élévation de l'indice d'octane des carburants, incorporation d'un additif détergent, lancement d'Esso Extra Motor Oil, la première huile détergente... Avec la généralisation du chauffage central au fioul domestique, le pétrole devient également l'énergie du confort. Dans ce domaine aussi Esso apporte de nombreuses innovations. Enfin, dès le début des années 1950, la société entame un troisième axe de développement avec l'apparition de la pétrochimie. L'usine Esso Chimie devient alors le fournisseur privilégié de nombreuses industries.

reconnaisable, des slogans marquants et des publicités historiques dont on se souvient encore comme M. et Mme Goutte d'huile, Le Tigre, ou encore Les Animaux de Bouchitey. Puis, avec des produits novateurs et précurseurs. Esso est ainsi la seule enseigne à offrir sa propre marque de pneus possédant une très bonne adhérence au sol mouillé. Enfin, en récompensant la fidélité de ses clients, le programme Esso collection instauré par le réseau de stations-service en 1989 aura distribué plus de 100 millions de cadeaux !

Une marque toujours aux côtés des Français

Dès le départ, Esso a su prendre une place à part dans le quotidien des Français. Tout d'abord au travers d'une image puissante et vectrice de proximité : un logo simple et facilement

Des partenaires historiques

Depuis sa création, Esso a établi de multiples partenariats technologiques. Parmi ces partenaires, on compte le groupe Peugeot-Citroën avec qui Esso a développé différentes nouvelles motorisations et lubrifications. Avec plus de 80 ans d'histoire commune, Primagaz se distingue également comme un partenaire historique.



1954

Découverte de Parentis ; 34 millions de tonnes de pétrole produites à la fin de l'année 1978 par Esso REP

1967

Création d'Esso Chimie et démarrage du premier vapocraqueur

2003

Fusion-absorption de « Mobil Oil Française » par Esso S.A.F.

1952

La « Standard Française des Pétroles » devient « Esso Standard S.A.F. »

1965

Démarrage de la raffinerie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)



1974

« Esso Standard S.A.F. » devient « Esso S.A.F. »





ESSO, UN ACTEUR ÉCONOMIQUE ENGAGÉ ET RESPONSABLE

Depuis 110 ans, Esso S.A.F. s'illustre à la fois comme un acteur économique de poids, désireux de proposer des produits compétitifs et de qualité, mais également comme un groupe citoyen, attaché à la sécurité de tous et au respect de l'environnement. Chacune des activités menées et des politiques déployées témoigne des engagements de la société.

Un groupe industriel incontournable

Avec près de 700 stations-service à travers l'hexagone, la société est surtout connue pour son rôle de distributeur. Mais Esso S.A.F. est avant tout un industriel stratégique avec un rôle majeur dans l'économie du pays. Ses activités s'étendent du raffinage à la distribution de produits finis. Deuxième raffineur français à travers sa filiale avec presque 30% de la capacité de production française, le groupe fabrique et commercialise en effet une large gamme de produits issus du raffinage. Ces produits sont utilisés chaque jour par des millions de consommateurs en France et dans le monde.

De multiples champs d'action

Pour le grand public, pétrole est souvent synonyme de carburant, mais il est présent dans de nombreuses applications allant de la lubrification à tous usages de notre quotidien ; matières plastiques, habillement ou encore cosmétique. Ces produits sont donc les carburants disponibles en stations-service, mais aussi les carburateurs pour avions, le gaz de pétrole liquéfié, les fiouls lourds ou domestiques, les bitumes, les lubrifiants pour l'automobile, l'industrie ou le transport et les travaux publics. Enfin, la société est également source d'alimentation pour la pétrochimie.

Un devoir de qualité et de compétitivité

Présent dans le quotidien des Français, le groupe a pour ambition de répondre aux attentes toujours plus importantes des consommateurs et de leur proposer sans cesse les meilleurs produits. Les exigences de qualité du groupe ExxonMobil, la capacité de ses outils industriels ainsi que le savoir-faire de son personnel permettent non seulement d'accroître la qualité des produits Esso, mais aussi à la société de se distinguer dans la compétition internationale. Elle fabrique, stocke et expédie des millions de



tonnes de produits pétroliers à travers le monde. Adossé au site ExxonMobil Chemical de Gravenchon, au sein de la plus grande plateforme pétrochimique d'Europe, Esso S.A.F. a en effet de solides arguments pour être parmi les meilleurs de sa catégorie.

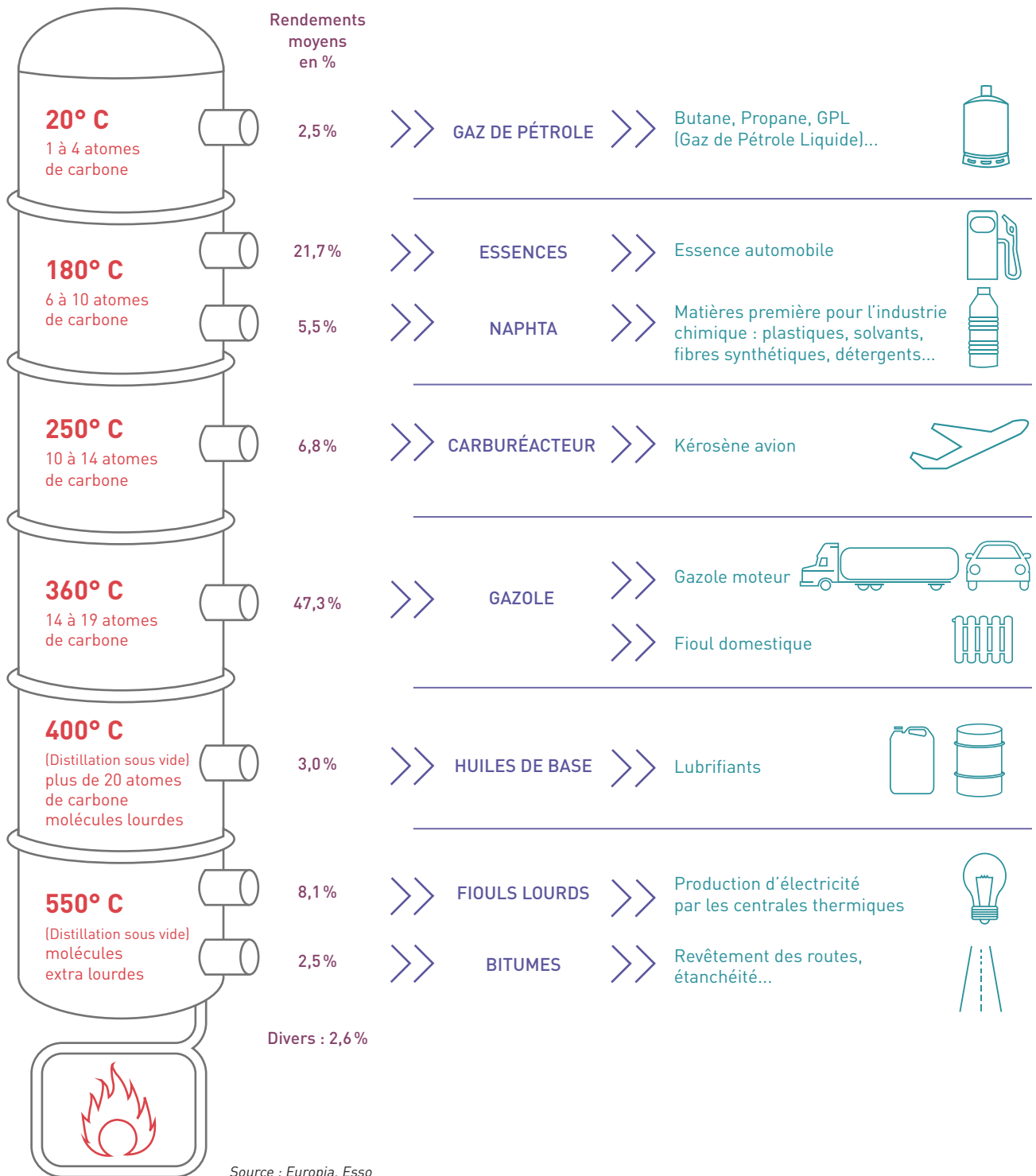
Une importante politique sociale et environnementale

Plus qu'une simple volonté, la sécurité est pour le groupe une philosophie de chaque instant.

Répondre, en toute sécurité, aux besoins en énergie en intégrant à la fois la question du changement climatique et les besoins d'efficacité énergétique est un défi que le groupe s'efforce de relever tous les jours sans oublier de contribuer au développement social et économique des pays et régions où il opère. Cela implique une politique sociale ambitieuse, d'importants engagements en matière de performance et d'efficacité énergétique, une meilleure gestion des risques, une autre approche de l'environnement, et une forte prise en compte des attentes de chacun, qu'il soit collaborateur, consommateur ou membre des communautés où la société est implantée.

Plus que jamais la société reste déterminée dans sa volonté d'excellence.

DE NOMBREUX PRODUITS ISSUS DU RAFFINAGE PRÉSENTS DANS LE QUOTIDIEN DE CHACUN





FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2012

En route vers le futur avec la raffinerie de Gravenchon



Au printemps 2012, la raffinerie de Gravenchon a vécu le plus grand arrêt/maintenance de son existence. D'une durée de deux mois avec plus d'un million d'heures de travail, ce chantier était indispensable à sa pérennité et à sa compétitivité et va permettre une augmentation de sa production de gazole et une amélioration de son efficacité énergétique.

Une offre clés en main pour la marque Mobil 1

Plus de 50 centres ont ouvert en 2012 pour proposer une offre Mobil 1 clés en main. Un kit formation et marketing aidera les distributeurs à porter le drapeau de la marque.

Un nouveau mode de gestion pour les stations-service à la marque Esso

La société va progressivement généraliser le mode de gestion de revendeur à la marque.

Taxe exceptionnelle de 33 millions d'euros sur les stocks de produits pétroliers

En 2012, la société a été soumise à une contribution exceptionnelle et rétroactive sur ses stocks de produits pétroliers.

Un record d'utilisation pour la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a pleinement su tirer parti des travaux et projets réalisés lors de son arrêt en 2011 avec une utilisation maximale de sa capacité de production et un taux d'utilisation record de 90%.

Mr Bricolage et Esso, ensemble pour des économies d'énergie

Pour souligner son engagement vers l'efficacité énergétique et remplir ses obligations de collecte de certificats d'économie d'énergie, Esso s'est associé aux magasins Mr Bricolage pour lancer la Brico Prime qui récompense financièrement les travaux réalisés en faveur des économies d'énergie. www.bricoprime.fr

Un nouveau partenariat de cinq ans avec Primagaz

Partageant la même culture de la sécurité et de l'excellence opérationnelle, Esso et Primagaz sont partenaires dans les LPG depuis 1934, soit plus de 80 ans. Ce partenariat vient d'être reconduit pour cinq ans.

Des prix pompes historiquement élevés

Milieu 2012, la hausse des cours du pétrole brut a eu de fortes conséquences sur le prix des carburants. À la demande du gouvernement et des pouvoirs publics, le réseau a accompagné la baisse des prix à la pompe pour les automobilistes, en particulier dans son réseau Esso Express qui propose parmi les prix les plus bas du marché depuis plus de 10 ans.

Rebond des marges de raffinage avec une moyenne de 34€ par tonne sur l'année

En 2012, les marges de raffinage se sont améliorées (en moyenne à 34€/tonne sur l'année) avec toutefois d'importantes fluctuations d'un mois à l'autre allant de 63 à 14€/tonne.



PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES

17,7
milliards d'euros
de chiffre d'affaires

15,7
millions de tonnes
de production
des raffineries

19
millions de tonnes
de capacité de raffinage

661
stations-service
à l'enseigne Esso⁽²⁾

2 066
collaborateurs⁽¹⁾

(1) Esso S.A.F + Esso Raffinage + Worex
(2) Réseau officiel + Acheteurs fermes + Réseau tiers

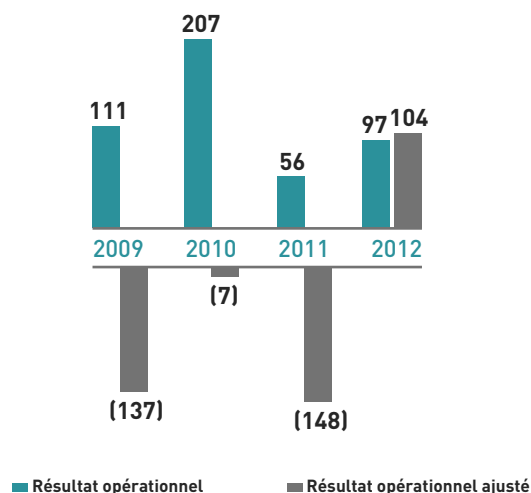
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

-20 %
de CO₂ émis⁽³⁾

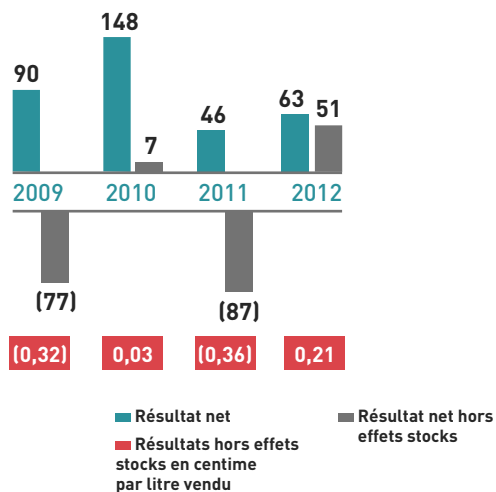
-58 %
d'émissions de SO₂,
NO_x et COV⁽³⁾

(3) par tonne de brut traité depuis 2006

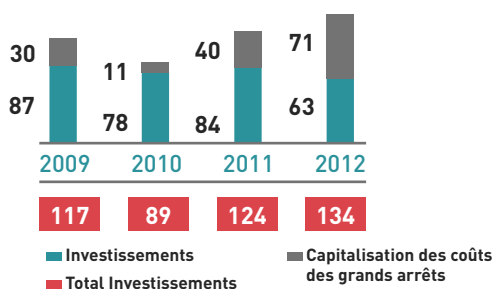
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (millions d'euros)



RÉSULTAT NET (millions d'euros)



INVESTISSEMENTS (millions d'euros)





CONJONCTURE, MARCHÉS ET ACTIVITÉS





En 2012, les deux raffineries ont réalisé une performance exemplaire. Malgré le grand arrêt pour maintenance qui a eu lieu sur la raffinerie de Gravenchon, la production des raffineries a encore augmenté. Elles ont également respecté l'ensemble des priorités du groupe : sécurité, protection de la santé, de l'environnement et des biens.

P.10

CONJONCTURE
ET CONTEXTE PÉTROLIER

P.14

ACTIVITÉS CARBURANTS
ET COMBUSTIBLES

P.22

ACTIVITÉS LUBRIFIANTS
ET SPÉCIALITÉS

P.26

PERSPECTIVES
2013



+ 1 %

de demande mondiale de pétrole⁽¹⁾
(soit 89,9 millions de barils/jour)

+ 3 %

de capacité mondiale
de raffinage⁽¹⁾

+ 9 %

prix du baril de Brent exprimé
en euro⁽²⁾

- 29 %

de capacité active de raffinage
en France⁽³⁾

- 2,6 %

de demande pétrolière
française⁽⁴⁾

(1) À fin 2012 versus fin 2011 - source Agence Internationale de l'Énergie

(2) 86,8 euros par baril en 2012 contre 79,4 en 2011 - source Reuters/UFIP

(3) Entre 2009 et 2013 - source UFIP

(4) Source CPDP

CONJONCTURE ET CONTEXTE PÉTROLIER

Environnement international et évolution du prix du brut

Cette année encore, les conjonctures économiques, financières et géopolitiques ont été particulièrement difficiles. Le développement des hydrocarbures non conventionnels en Amérique du Nord s'est accentué. Les capacités de raffinage à l'international ne cessent de progresser. Ces différents facteurs redessinent chaque jour de nouveaux enjeux pour l'ensemble du marché pétrolier et gazier.

2012, une année d'incertitudes pour le brut

Même si le brut s'est maintenu à un niveau élevé, notamment en raison de l'instabilité géopolitique qui domine au Moyen-Orient, le marché a été particulièrement instable. Par ailleurs, ces dernières années ont vu les hydrocarbures non conventionnels, tels que le gaz de schiste ou l'huile de roche mère, se développer de façon exponentielle, en particulier aux États-Unis. L'apparition de ces nouvelles ressources non seulement impacte les flux internationaux de pétrole brut, de gaz naturel et de produits finis, mais elle a également une incidence significative sur la relance de l'outil de raffinage Nord-Américain, qui peut désormais accéder à une matière première bien meilleur marché. Les raffineries américaines exportent ainsi de plus en plus de produits finis, en particulier vers l'Europe. C'est donc l'ensemble des secteurs pétroliers et gaziers qui s'engagent dans de profonds changements au niveau international.

Un environnement international contrasté pour le raffinage

2012 a vu se renforcer les disparités sur le marché du raffinage. On constate ainsi :

- une importante progression des capacités de raffinage en Asie Pacifique, au Moyen-Orient et dans les pays émergents, dont l'Inde qui vient de construire plusieurs « mégaraffineries »,
- une capacité en stagnation ou en diminution dans les pays industrialisés : Europe, Japon et États-Unis,
- une baisse de la demande et des exportations en Europe qui a entraîné une poursuite de la rationalisation des capacités de raffinage. Cette baisse des exportations est particulièrement flagrante vers les États-Unis. Un brut et des gaz naturels bon

marché ainsi que la structure de rendement des gaz de schiste très riches en essence rendent les raffineurs américains particulièrement compétitifs. Les raffineurs européens voient donc un débouché important pour leurs excédents d'essence se fermer progressivement.

La baisse structurelle de la demande sur le continent européen s'accompagne désormais d'une diminution durable de la consommation de carburants aux États-Unis, particulièrement pour les essences.

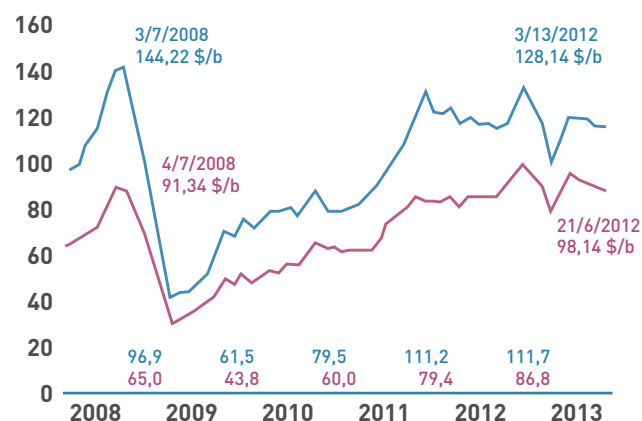
Ces différents paramètres constituent de nouveaux enjeux à court et moyen termes pour un raffinage européen déjà fortement pénalisé par l'empilement des contraintes environnementales, le durcissement des spécifications des produits et le déséquilibre structurel entre une offre excédentaire en essence et une demande croissante de gazole.

repères

UN PRIX DU BRUT INSTABLE MAIS TOUJOURS ÉLEVÉ

2012 a vu évoluer le Brent au gré des différentes secousses géopolitiques et économiques pour atteindre un nouveau record avec 111,7 \$/baril. Avec un euro légèrement affaibli, le prix du baril exprimé en euros a atteint un niveau historiquement élevé de 86,8 euros par baril en moyenne, en hausse de 9 % par rapport à 2011, et le niveau de l'été 2008 a été dépassé en juin 2012.

Source : Reuters (moyennes mensuelles)



Activité pétrolière en France et transition énergétique

Ces deux dernières années, la France a fortement restructuré son outil de raffinage. Désormais, elle ne compte plus que dix raffineries dont seulement huit ont été actives en 2012. Avec la mise sous cocon de LyondellBasell – Berre et l'arrêt d'activité de Petroplus – Petit Couronne, pour la première fois, la capacité de raffinage française a été inférieure à la demande en produits raffinés avec seulement 70 millions de tonnes/an. Mais ce n'est pas la seule difficulté à laquelle le raffinage français doit faire face. Baisse voulue de la consommation, concurrence internationale accrue, taxation pénalisante, déséquilibre croissant entre production et demande... le raffinage français doit également amorcer progressivement le virage de la transition énergétique.

Un déséquilibre entre les différents carburants

En 2012, la consommation française de carburants routiers qui a été de 50 millions m³ a baissé de 1,2% par rapport à 2011. La dernière baisse significative de la consommation française de carburants remonte à 2008, qui avait vu le prix du pétrole atteindre des records historiques.

La consommation de supercarburants a baissé de 6,5%. Cette baisse survient après trois années de stabilité. Elle semble résulter de l'amélioration de la performance énergétique des véhicules et de l'adaptation du comportement des consommateurs confrontés au niveau élevé du prix des carburants.

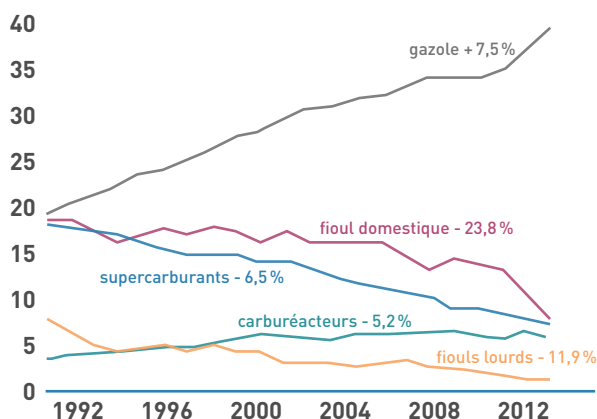
De son côté, la consommation de gazole a augmenté de 0,2%. Si on y ajoute le Gazole Non Routier introduit en 2011, cette consommation s'envole avec +7,5% (au détriment du fioul domestique).

On constate d'ailleurs un déséquilibre toujours plus important dans la consommation des carburants, et ce en faveur du gazole. Ce dernier qui bénéficie d'une taxation bien moins

forte que l'essence, représente désormais plus de 80% de la consommation de carburants routiers en France. Cette fiscalité particulière n'est cependant pas compatible avec l'outil de raffinage qui ne peut répondre structurellement à la demande en gazole (à partir d'un même baril de pétrole brut il n'est pas possible de raffiner 20% d'essence et 80% de gazole). C'est ainsi qu'en 2011, la France a dû importer 18 des 34 millions de tonnes consommées, soit plus de la moitié. Sur la même période, 4 millions de tonnes d'essence ont dû être exportées sur les 10 millions de tonnes produites par les raffineries françaises. Un déséquilibre qui va à l'encontre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre : un trafic maritime de 8 millions de tonnes d'essences et de gazole pourrait être évité par un rééquilibrage de la demande d'essence en France, sans parler de l'impact direct sur la balance commerciale française.

CONSOMMATION FRANÇAISE PAR PRODUIT

Source : CPDP



Des prix élevés, mais compétitifs

En mai 2012, les prix des carburants ayant atteint des records, l'État a mis en place un dispositif temporaire d'aide gouvernementale destiné à baisser les taxes sur les carburants de 3 centimes/litre. Sur la même période, cette baisse de la TICPE a été accompagnée par une baisse analogue des marges distributeurs.

Le marché de la distribution de carburants en France reste le plus compétitif d'Europe avec une part prépondérante de la grande distribution qui représente 63% des carburants vendus sur le territoire.



45 %

de l'énergie consommée en France est à base de pétrole et 64 % des produits pétroliers sont utilisés pour le transport et l'agriculture⁽¹⁾

+ de 80 %

des carburants consommés en France sont des gazoles

550

millions d'euros de taxes sur les stocks de produits pétroliers payés par la profession en 2012

30 000

stations-service fermées en 30 ans

(1) Source gouvernementale : CGD-SOeS



Une taxation pénalisante

En 2012, l'industrie pétrolière française a dû affronter une conjoncture économique tendue et une forte baisse de la demande. Elle a également été soumise à une taxation exceptionnelle et rétroactive sur ses stocks de produits pétroliers. Cette taxe portant sur tous les stocks, y compris les stocks de travail en raffinerie et ceux destinés à l'exportation, a entraîné une inégalité de traitement avec les importateurs de produits finis, portant ainsi atteinte à la compétitivité de l'industrie du raffinage en France.

Un rebond des marges brutes de raffinage

La marge brute de raffinage est un indicateur de marge théorique correspondant à la différence entre la valorisation à Rotterdam des produits raffinés et les coûts du pétrole brut. Cette marge est ainsi soumise à la volatilité des prix des marchés internationaux (brut et produits finis), qui dépendent eux-mêmes de nombreux facteurs :

- situation géopolitique,
- stratégies propres à chaque pays,
- évolution de l'offre et de la demande,
- niveau des stocks,
- capacité des pays producteurs à répondre à une hausse de la demande.

En 2012, les marges de raffinage se sont améliorées (en moyenne à 34 €/tonne sur l'année) avec toutefois d'importantes fluctuations d'un mois à l'autre (entre 63 et 14 €/tonne).

Transition énergétique : le pétrole reste une énergie incontournable

Alors que la transition énergétique est au cœur de tous les débats et que s'impose la nécessité d'une meilleure utilisation des ressources, les projections de croissance mondiale concernant la demande montrent que le pétrole restera la source d'énergie prépondérante dans les 30 à 40 prochaines années.

Les besoins en énergie au quotidien sont trop importants à l'échelon mondial pour continuer à opposer énergies fossiles et énergies renouvelables et c'est bien sur l'ensemble des énergies que nous devons compter pour répondre à cette demande mondiale grandissante. Le développement à grande échelle des énergies renouvelables est incontournable mais prendra des décennies. Durant cette transition, le pétrole va donc continuer à assurer le fonctionnement de la société et de l'économie française, avec sans doute une orientation plus forte vers les transports et la pétrochimie pour lesquels il présente de réels avantages en termes de coût et de densité énergétique.

La mission prioritaire de l'industrie pétrolière française reste plus que jamais de garantir au pays, l'accès et la sécurité d'approvisionnement des énergétiques.

zoom

LES MARGES DE LA FILIÈRE PÉTROLIÈRE EN FRANCE.

Cet été, une mission d'étude a été lancée par le gouvernement pour faire la lumière sur les marges de la filière pétrolière.

Ce rapport rendu public le 8 novembre, confirme que :

- le raffinage localisé en France présente des marges très fluctuantes avec une rentabilité limitée,
- la profitabilité de la distribution de carburants apparaît faible (marge nette de l'ordre de 1ct€/litre). Ce rapport fait un certain nombre de propositions pour rendre le raffinage plus compétitif et assurer la pérennité de cet outil stratégique pour le pays.

En savoir plus : <http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-prix-marges-consommation-carburants.pdf>



14,05

millions de tonnes de carburants
et combustibles fabriquées

+ 4 %

de pétrole brut traité⁽¹⁾

30 %

de la capacité active de raffinage
en France

90 %

de taux d'utilisation de capacité⁽²⁾

(1) Par rapport à 2011

(2) Raffinerie de Fos-sur-Mer en 2012

ACTIVITÉS CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

Raffinage

Avec 14,05 millions de tonnes de carburants et combustibles fabriqués contre 13,6 millions de tonnes en 2011, cette année encore, les deux raffineries de la société ont fait une bonne performance.

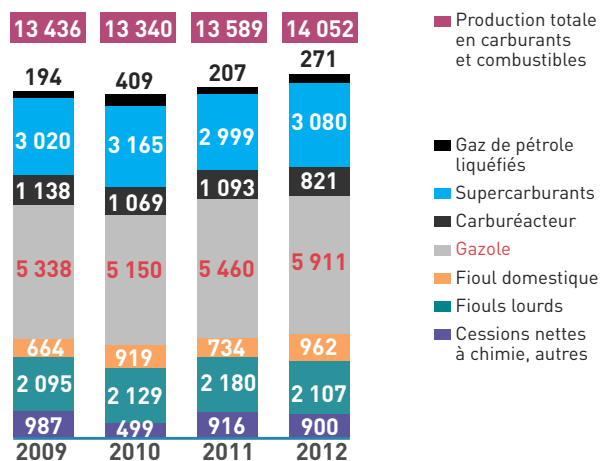
Fabriquer des produits répondant à la demande

Idéalement situées en Normandie pour Gravenchon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour Fos-sur-Mer, les deux raffineries de la société Esso Raffinage assurent un approvisionnement équilibré du nord et du sud de la France. Elles représentent aujourd'hui près de 30% de la capacité active de raffinage en France. Ces deux raffineries se doivent donc de répondre au mieux à la demande du marché, en s'adaptant continuellement et en toute fiabilité.

Les deux sites ont également poursuivi leurs investissements avec deux objectifs majeurs : d'une part, augmenter la production de gazole et, de façon plus générale, optimiser la valorisation des molécules, d'autre part améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie, qui représente une large part des coûts totaux de production des raffineries.

PRODUCTIONS D'ESSO RAFFINAGE EN CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

(milliers de tonnes)



Maîtrise des opérations

Ce défi quotidien porte en premier lieu sur la sécurité des personnes travaillant sur les installations, qu'elles fassent partie du personnel Esso ou d'entreprises intervenantes. Les résultats sécurité 2012 de ses deux raffineries sont bien meilleurs que la moyenne de l'industrie pétrolière française. Des programmes de formation et de sensibilisation se poursuivront toutefois en 2013, notamment pour les contractants. Ces formations intégreront les enseignements des difficultés rencontrées en 2012. Par ailleurs, des efforts particuliers sont faits dans le domaine de la réduction des émissions et du suivi des molécules. Ainsi, la raffinerie de Gravenchon a enregistré au 2^e semestre 2012 une baisse significative de ses rejets à la torche.

à noter

Malgré l'arrêt planifié de Gravenchon qui a duré près de deux mois, la quantité de brut traité est en hausse de près de 4 % par rapport à 2011.

Optimisation et adaptation de l'outil industriel

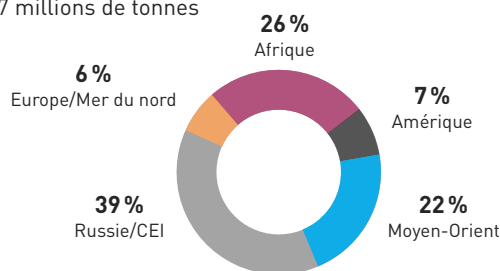
La société Esso Raffinage adapte et optimise constamment son outil industriel pour répondre à la demande de ses clients et pour s'adapter à un marché toujours plus complexe. Cela lui permet de tirer le meilleur parti de ses installations alors que d'autres raffineries plus petites et moins performantes luttent pour leur survie. Ces adaptations doivent amener des améliorations concernant la diversité du pétrole brut traité, le taux d'utilisation de capacité, les productions ou encore l'efficacité énergétique et ces changements transparaissent dans les montants investis.

Pétrole brut traité

Les raffineries doivent s'adapter à une matière première dont la provenance et les caractéristiques techniques associées changent sans cesse. En 2012, suite à la diminution de la production des champs de mer du Nord, la part du pétrole brut traité en provenance d'Europe a baissé significativement par rapport à 2011, et la part de pétrole brut en provenance de Russie/CEI également. À l'inverse, la part du pétrole brut traité en provenance d'Afrique est en hausse de 12 % par rapport à 2011.

ORIGINE DU PÉTROLE BRUT TRAITÉ POUR ESSO S.A.F. EN 2012

15,7 millions de tonnes

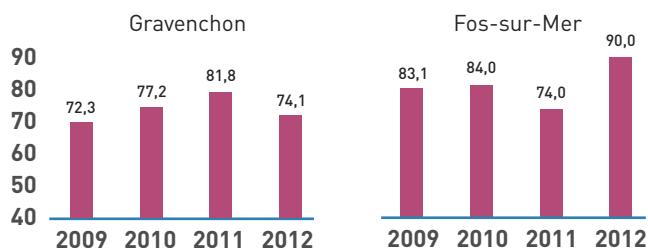


Taux d'utilisation de capacité

Le taux d'utilisation des deux raffineries de la société Esso Raffinage a augmenté en 2012. Pour Fos-sur-Mer, il a été de 90% contre 74% en 2011 (année affectée par un grand arrêt planifié). Le taux d'utilisation de Gravenchon a été de 74,1% (86,6% hors arrêt planifié), contre 81,8% l'année précédente.

TAUX D'UTILISATION DES DEUX RAFFINERIES

(en %)



Productions

Conformément à l'augmentation de la quantité de pétrole brut traité, la production totale de carburants et combustibles est en hausse en 2012 par rapport à 2011 (+464 milliers de tonnes), et ce malgré l'arrêt de maintenance planifié de la raffinerie de Gravenchon.

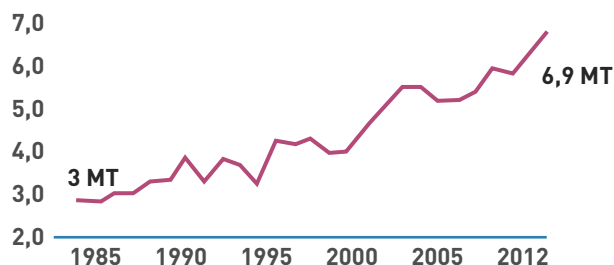
Dans le contexte actuel de déséquilibre important entre les demandes de gazole et d'essence, il est primordial d'adapter les unités de production pour produire plus de gazole au détriment de l'essence et du fioul lourd. C'est, depuis de nombreuses années déjà, l'un des principaux axes de développement des raffineries. Ces projets portent leurs fruits puisque la production de gazole des deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer a augmenté de 15% entre 2010 et 2012. Dans le même temps, la quantité de produits blancs (super carburants + carburéacteur + gazole + fioul domestique) n'a augmenté que de 4,6%.

Des produits nobles à forte valeur

Pour répondre aux besoins du marché, Esso Raffinage adapte son outil industriel pour fabriquer davantage de produits nobles à haute valeur ajoutée. La part de produits blancs fabriqués augmente ainsi, au détriment de produits plus lourds passant ainsi de 10 160 en 2009 à 10 775 millions de tonnes en 2012.

PRODUCTION DE GAZOLE ET FIOUL DOMESTIQUE DES RAFFINERIES ESSO DE 1985 À 2012

(millions de tonnes)



Entre 1985 et 2012 il y a eu 130% d'augmentation de la production de gazole, soit en moyenne près de 5% par an

Investissements

D'importants projets commencés en 2011 ont été finalisés lors de l'arrêt de la raffinerie de Gravenchon. Les investissements ont donc été très significatifs en 2012. Cela prouve que, malgré une conjoncture particulièrement difficile pour l'industrie du raffinage, la société continue d'investir dans l'avenir et souhaite améliorer encore la compétitivité de son outil industriel.

Montant des investissements dans les raffineries

Millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2007-2012
Total investissements dans les raffineries	69	89	77	58	59	49	67
Total capitalisation coûts des grands arrêts	31	6	30	11	40	71	32
Total investissement dans les raffineries	100	95	107	69	99	120	98

Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique de chaque raffinerie est suivie et analysée au travers de l'indicateur EII (*Energy Intensity Index*) qui est calculé sur la base de la consommation totale d'énergie d'une raffinerie, ramenée au débit traité. Il tient également compte de la complexité du site. Ainsi, un EII bas traduit une bonne efficacité énergétique.

Grâce aux différentes améliorations apportées ces dernières années, les EII de Fos-sur-Mer et Gravenchon suivent une tendance baissière de quatre points de moins par raffinerie entre 2008 et 2012.

Base 100 en 2008	2008	2009	2010	2011	2012
Fos	100	100	100	98,3	94,6
Gravenchon	100	103,4	97,7	95,2	95,5

DES RAFFINERIES PARMIS LES PLUS PERFORMANTES DU MARCHÉ



Gravenchon : une raffinerie primordiale pour l'approvisionnement énergétique du pays

Avec une capacité de traitement d'environ 12 millions de tonnes de brut, la raffinerie de Gravenchon est l'une des plus grosses raffineries de France. Intégrée à la plus importante plate-forme pétrochimique d'Europe du groupe ExxonMobil, c'est aussi l'une des plus importantes raffineries du groupe ExxonMobil sur le continent. En 2012, la raffinerie a connu son plus grand arrêt de maintenance. Son taux d'utilisation (74,1 % sur l'année complète, y compris l'arrêt) et les productions (8,1 millions de tonnes de carburants et combustibles produites en 2012) ont été impactées et sont inférieures à 2011.

D'importants investissements

En 2012, d'importants projets de modification des deux unités de distillation ont été préparés et/ou mis en place. Ils ont pour objectif de diversifier les ardoises de brut, de poursuivre l'augmentation de production de gazole, de réduire la production de fiouls lourds et d'améliorer l'efficacité énergétique. Ils vont également permettre d'optimiser les productions d'huiles et de bitumes. Ces projets ont été minutieusement préparés en 2011-2012 et ils verront leur pleine concrétisation lors de l'arrêt planifié de la seconde partie de la raffinerie début 2013.

Des projets déterminants pour l'avenir du site

Différents projets ont été démarrés en 2012 pour améliorer encore la compétitivité de la raffinerie :

- installation d'une tour de préflash sur la principale unité de distillation. Cette tour envoie désormais directement les fractions légères en tête de la tour de distillation atmosphérique sans passer par le four, ce qui permet d'améliorer l'efficacité énergétique et les rendements en kérosène,
- mise en place de nouveaux brûleurs de gaz dans le four sous vide pour améliorer la combustion et l'opérabilité du four. L'augmentation de la durée des cycles apportera une meilleure fiabilité de cet équipement,
- mise en place sur le Gofiner d'un nouveau catalyseur ayant une activité supérieure de 10% par rapport à l'ancien. Un catalyseur de nouvelle génération a également été mis en place sur le reformage catalytique pour augmenter les rendements. Les résultats sont très satisfaisants et permettent d'améliorer la rentabilité de ces deux unités.

- mise en place d'un projet d'expansion de 6% de capacité sur l'unité d'extraction. La chaîne d'huiles est ainsi mieux équilibrée et plus compétitive. Ce projet permet également d'optimiser les coûts d'approvisionnement en élargissant la palette de bruts utilisables,
- développement de différentes initiatives visant à valoriser en distillats ou en essence des molécules précédemment utilisées dans la fabrication des fiouls.

Des résultats très satisfaisants

La seconde partie de l'année a déjà permis de prouver l'efficacité des travaux réalisés :

- l'EII hors arrêt confirme sa tendance à la baisse (-8,75% vs 2008),
- l'installation de la tour de préflash a permis d'augmenter le débit du brut et le rendement en kérosène.

Un arrêt pour maintenance sans précédent

Au printemps 2012 s'est déroulé le plus grand arrêt de l'histoire du site. Il a permis l'optimisation du fonctionnement des installations grâce à de multiples travaux de maintenance, de nettoyage des capacités et de remise en état, ainsi que la mise en service de nouveaux projets. Il a fait l'objet d'une organisation dédiée et une attention toute particulière a été portée à la sécurité des personnes et des installations.

repères

LE GRAND ARRÊT DE GRAVENCHON EN QUELQUES CHIFFRES :

- + de 1 million d'heures de travail
- 2 000 personnes/jour en moyenne sur le chantier
- 2 750 personnes/jour en période de pointe



Fos-sur-Mer : un exemple d'efficacité au niveau mondial

Depuis des années, Fos est l'une des raffineries les plus efficaces et performantes au monde. C'est aussi l'une des plus fiables avec un record de 23 ans sans accident du travail avec arrêt pour le personnel de la raffinerie, et 31 ans sans accident du travail avec arrêt pour le personnel de maintenance.

31 ans sans accident, une performance !

Ce résultat exemplaire a été atteint grâce à l'implication de tous dans différentes initiatives et à la mise en place du système LPS (*Loss Prevention System*) destiné à prévenir et réduire les incidents. Le système LPS insiste sur le comportement et les techniques de gestion des incidents avec pour objectif une meilleure prise de conscience du risque : « Que pourrait-il m'arriver de pire ? ». Lancée le 19 octobre 2012 lors de la journée sécurité annuelle, l'initiative : « Viens me parler, ma sécurité passe par toi » favorise l'implication de tous, le dialogue et l'engagement personnel.

2012 a vu les bénéfices des projets mis en place pendant l'arrêt planifié de 2011. Ces projets ont en effet tenu leurs promesses et ont apporté des améliorations concernant la performance environnementale et opérationnelle de la raffinerie :

- intégration thermique de la tour de distillation atmosphérique pour réduire la consommation d'énergie de 14 MW à débit de brut constant, réduire l'impact environnemental du site, améliorer sa compétitivité et augmenter sa capacité de distillation (+ 10%),
- réduction des émissions de dioxydes de soufre (SO₂). Le cracking catalytique et la tour de distillation sous vide étaient directement concernés par ce projet,
- remplacement du pipeline de LPG (butane/propane) reliant le site à la caverne de gaz de Lavera par un pipeline deux fois plus long avec un tracé bien plus éloigné des zones habitées qui diminue les risques pour les populations avoisinantes. Ce pipeline a été inauguré en mai 2012,
- d'autres initiatives ont également été menées dont l'optimisation de la consommation de vapeur de la raffinerie et la diversification des bruts traités.

Ces différentes actions ont permis à la raffinerie d'enregistrer plusieurs records en 2012 :

- production de gazole,
- efficacité énergétique,
- taux d'utilisation de capacité.

Un taux d'utilisation record

Le taux d'utilisation de capacité record enregistré en 2012 (90 %) reflète l'excellente optimisation de la production et la grande fiabilité des opérations. Le taux d'utilisation des unités de conversion de 98,1% montre ainsi une capacité maximale de conversion des molécules lourdes en produits plus légers qui sont plus demandés et mieux valorisés.

à noter

UN NOUVEAU PIPELINE LPG POUR FOS

Le pipeline de LPG de Fos avait déjà 47 ans, pour s'adapter à l'urbanisation de la zone, il était important de revoir le tracé de ce pipeline. La raffinerie a choisi de se joindre à un projet prévoyant l'installation conjointe de trois pipelines et d'une conduite d'eau. Cette option a permis de limiter l'impact environnemental et d'optimiser le passage des pipelines, malgré l'allongement significatif du tracé.

Le 29 mai 2012 était inauguré ce nouveau pipeline LPG.



Distribution

Les produits pétroliers proposés à la consommation par la société Esso S.A.F. sont distribués par le biais de différents modes de transport : pipeline, train, bateau. En attendant leur livraison finale, ces produits sont stockés dans des dépôts pétroliers soumis à des règles de gestion précises qui garantissent des conditions de sécurité strictes et visent à la protection des communautés alentours et de l'environnement. Ces dépôts pétroliers répartis sur l'ensemble du territoire national assurent l'approvisionnement en produits pétroliers et permettent, grâce à des dépôts situés proches des consommateurs, de limiter considérablement les distances de livraisons par camions citernes.

Acheminer les produits vers les clients en toute sécurité et au moindre coût.

Les besoins en produits pétroliers sont vastes : usage domestique, secteurs industriels ou agricoles, transports, administrations, services publics... La mission de la direction Distribution & Pipelines est donc essentielle : chacun doit pouvoir être livré au bon moment, au bon endroit et ceci dans des conditions de sécurité optimales.

L'excellence opérationnelle est donc essentielle pour cette activité soumise à un grand nombre de contrôles et d'obligations légales. Cette année encore, les résultats ont été exemplaires avec quatre années successives sans accident avec arrêt de personne ou d'atteinte à l'environnement.

En 2012, l'activité Distribution a aussi dû s'adapter à la restructuration du raffinage, notamment *via* sa politique d'approvisionnement et faire face :

- aux fluctuations de la production des raffineries nationales,
- à une concurrence internationale accrue,
- à une taxation pénalisante des stocks de produits pétroliers,
- au déséquilibre croissant entre production et demande.



Ces nombreux défis ont été relevés par des équipes motivées qui ont su s'adapter et anticiper les changements rapides d'acteurs et de produits.

Des contraintes toujours plus fortes

La société doit faire face à une accumulation de nouvelles contraintes réglementaires françaises. Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et le paiement de la contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers détenus génèrent d'importants coûts additionnels qui pénalisent la compétitivité de cette activité par rapport aux importations de produits.

2012, une excellente année pour la Distribution

La politique de recentrage des volumes enlevés sur les dépôts stratégiques de la société et les projets d'optimisation des coûts logistiques initiés en 2011 ont porté leurs fruits :

- augmentation de 11 % des volumes transités dans les dépôts de la société,
- augmentation respective de 30 et 40 % des volumes dans les deux dépôts des raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer. Ceci est dû à l'intégration de notre chaîne logistique et au travail d'équipe exemplaire entre les différentes fonctions impliquées dans l'approvisionnement de produits,
- réduction des temps d'attente au chargement. Les dépôts pétroliers sont désormais l'interface avec le client final qui vient charger les produits pétroliers directement dans les dépôts Esso. L'accueil des chauffeurs dans nos dépôts est alors essentiel,
- en 2013, les investissements vont se poursuivre dans les dépôts existants avec de nouveaux postes de chargement, des facilités d'additivation et une réaffectation des bacs de produits pour s'aligner sur la demande du marché et améliorer encore la qualité de service à la clientèle.

repères

L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION, UN MAILLAGE COHÉRENT POUR SOUTENIR LES SORTIES DES RAFFINERIES DE LA SOCIÉTÉ

- 5 dépôts opérés ou supervisés fonctionnellement par la société en France
- 15 dépôts dans lesquels la société a des participations
- + 11 % de progression de volumes à fin 2012



Réseau, Ventes en gros et Worex

Malgré une baisse de la demande en produits pétroliers et de la consommation française de carburants de 1,2% à fin 2012, les ventes des stations-service de la société affichent une légère progression à nombre de stations constant : ceci est dû à la bonne performance du réseau Esso Express. En revanche, si de nouvelles opportunités ont été saisies dans des stations opérées par des acheteurs fermes, les ventes sur autoroutes ont poursuivi leur érosion.

La qualité des produits Esso au prix Esso Express

Pour faire face à la concurrence féroce imposée par la grande distribution, Esso S.A.F. s'est orienté vers un modèle de stations automatiques. Dans les années 2000 les stations Esso Express cohabitent parfaitement avec les sites de distribution classiques et tiennent tête aux grandes surfaces. Ces 325 stations de proximité conjuguent accessibilité, fiabilité des installations et des approvisionnements, et assurent un développement des volumes. Grâce à Esso Express, la société renforce chaque jour son image de qualité à bas prix.

Le réseau de stations-service Esso, c'est plus de 660 stations à la marque dont 325 Esso Express et une cinquantaine de stations sur autoroute.

zoom

LE MARCHÉ DES CARBURANTS EN FRANCE

- Des prix hors taxes parmi les plus bas d'Europe.
- 63% des carburants achetés en grandes surfaces (42% des points de vente).
- 81% des carburants routiers consommés sont du gazole, 12% sont du Sans plomb 95.
- 50% de la consommation en gazole vient de l'importation en raison d'un déséquilibre entre demande et production.
- Un marché des carburants en baisse avec -1,2% à fin 2012.
- 41 500 stations présentes sur le territoire français en 1980, moins de 12 000 aujourd'hui. Les faibles marges de distribution expliquent ces fermetures et la réduction du nombre d'acteurs sur le marché.

Proposer un réseau de stations-service efficace et performant

Sur autoroute les stations-service à la marque Esso sont opérées par Elixor, unique opérateur multisites de la marque sur ce secteur. Il assure qualité et homogénéité sur l'ensemble des opérations et services. Suite aux différents appels d'offres de ces trois dernières années, de nombreux changements d'enseignes des stations-service sont apparus sur les concessions autoroutières des réseaux ASF, AREA et SANEF/SAPN. Si la société a dû laisser douze sites à la concurrence en raison d'une forte compétition et des importants engagements financiers imposés par les sociétés d'autoroute, six sites sont restés ou sont passés aux couleurs Esso. Ces six stations feront l'objet de travaux de modernisation en 2013.

La société est le partenaire privilégié de revendeurs et clients acheteurs fermes très attachés à la marque Esso. Ainsi, grâce à l'initiative d'un investisseur privé, une station flambant neuve aux couleurs d'Esso a vu le jour début avril 2012 en Meurthe-et-Moselle. Cette ouverture prouve que, malgré des contraintes toujours plus fortes, le développement des stations reste possible grâce à l'image positive véhiculée par la société Esso.

Enfin, la société continue de travailler sur la mise en place du nouveau mode de gestion de revendeurs à la marque. Ainsi en 2012, la société a annoncé un projet d'accord avec la société Delek France pour la zone Ouest-Atlantique. Ce projet comprenant la cession de 45 stations-service Esso Express devrait être finalisé courant du deuxième trimestre 2013. Ce mode de gestion devrait être progressivement généralisé à l'ensemble du réseau de stations-service à la marque Esso. Il permet en effet à la société de fournir des carburants à des partenaires fiables sur le long terme, dans les meilleures conditions de coûts et de capital employé.



Proposer des carburants de haute qualité

Intégrant la plus grande des exigences de qualité, les carburants commercialisés par les stations-service Esso intègrent des additifs sélectionnés pour un fonctionnement optimal du moteur et répondant aux exigences réglementaires en matière d'incorporation de biocarburant.

à noter

Fort de son succès, le nouveau gazole premium « energy Diesel » s'est vu distribué dans 120 stations Esso Express et autoroutières. Le nombre de points de ventes distribuant ce carburant premium sera encore augmenté en 2013.

De nouvelles publicités pour Esso

Avec deux campagnes d'affichage et radio, 2012 marquera le grand retour des campagnes publicitaires Esso. Tout d'abord dans le réseau Express, avec la mise en avant des prix bas des stations automatiques. Puis avec une valorisation du réseau autoroutier et acheteurs fermes grâce à une opération promotionnelle avec des jeux Hasbro proposés cet été dans plus de 250 stations.

Cet été, à la demande du gouvernement, le réseau a accompagné la baisse des prix à la pompe, en particulier dans son réseau Esso Express qui propose des prix parmi les plus bas du marché.

De nouvelles opportunités pour les Ventes en Gros

Commercialisant une gamme complète de carburants et fiouls domestiques, la direction des Ventes en Gros s'adresse en direct aux industriels, centrales d'achat, et revendeurs à d'autres clients via sa filiale Worex. Cette activité représente d'importants volumes de vente et des débouchés significatifs pour les raffineries du groupe. En 2012, elle a su saisir de nouvelles opportunités et a pleinement joué son rôle de fournisseur exemplaire. Le taux d'utilisation record des deux raffineries et la forte réactivité des équipes de vente ont permis d'augmenter sensiblement les ventes dans ce secteur.

2012, une année de croissance maîtrisée pour Worex, filiale d'Esso S.A.F.

En termes de sécurité : grâce à la politique de sensibilisation mise en place, à la formation continue et aux différents programmes de gestion et prévention des risques, Worex n'a connu aucun accident de travail avec arrêt.

En termes de ventes : les volumes vendus (tous produits confondus) sont en hausse de 16 % dans un environnement économique qui reste très difficile du fait du contexte économique général auquel s'ajoute la baisse structurelle de la demande en fioul domestique en France.

En termes de performance : la poursuite du déploiement de la nouvelle stratégie de marque lancée en octobre 2011 rencontre un vif succès. Ses produits phares : Fioul 4 Saisons Plus pour le chauffage et l'Esso Motor pour le routier ; tous deux développés par Esso, ils procurent plus de performance et de longévité aux installations de chauffage et plus de stabilité au stockage et de résistance au froid. Cette stratégie a également permis d'accueillir de nouveaux revendeurs au sein du Club EssoFioul.

En termes d'économies d'énergies : intégrées à la politique commerciale, d'importantes actions en faveur de la promotion des économies d'énergies se sont poursuivies avec succès. Menées en collaboration avec ECOFIOUL, elles s'inscrivent dans la seconde période (2011-2013), telle que définie par la loi Grenelle II sur les économies d'énergie.





+ 6 %

de capacité de production
d'huile de base⁽¹⁾

80 %

de la production de l'usine
de fabrication de lubrifiants
de Gravenchon est exportée

200 000

tonnes de lubrifiants finis
conditionnés sont fabriqués
à l'usine de Gravenchon

*(1) Après le projet d'optimisation sur l'unité
d'extraction de la raffinerie de Gravenchon*

ACTIVITÉS LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

Concevoir les meilleures huiles de base et spécialités

Grâce à la raffinerie de Gravenchon, Esso S.A.F est le premier producteur français d'huiles de base. Ces huiles entrent dans la composition des lubrifiants finis, des huiles blanches et des paraffines. Cette raffinerie fabrique également des bitumes, les produits les plus lourds issus du raffinage. Au travers de son réseau de distributeurs officiels, la société peut commercialiser ses lubrifiants de haute technologie dans les secteurs de l'automobile, du transport, des travaux publics et de l'industrie. La majorité des ventes est réalisée à l'exportation.

Les huiles de base

Extraites de la fraction lourde du pétrole brut, les huiles de base peuvent subir plusieurs traitements pour être utilisables en tant que lubrifiants :

- le désasphaltage, pour séparer les composants les plus lourds de l'huile,
- l'extraction des aromatiques, pour une meilleure résistance à l'oxydation,
- le déparaffinage, pour extraire les paraffines et les cires, et éviter ainsi que l'huile ne fige trop facilement.

Les lubrifiants commercialisés sont obtenus par mélange de plusieurs huiles de base et d'additifs afin d'optimiser l'indice de viscosité, le point d'écoulement et d'autres caractéristiques nécessaires à une utilisation performante en toutes circonstances, notamment le démarrage à froid ou l'utilisation prolongée à haute température par exemple.

Les huiles blanches

Certaines huiles de base sont également traitées dans des conditions extrêmes pour des utilisations spécifiques. Le site de Gravenchon est l'unique site de production d'huiles blanches du groupe ExxonMobil dans le monde. Ces produits de très haute qualité sont destinés au marché du polystyrène, des adhésifs, des élastomères ainsi qu'à des applications pharmaceutiques et cosmétiques. Ils sont principalement exportés en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique ainsi qu'en Asie-Pacifique.

Les bitumes pour la route

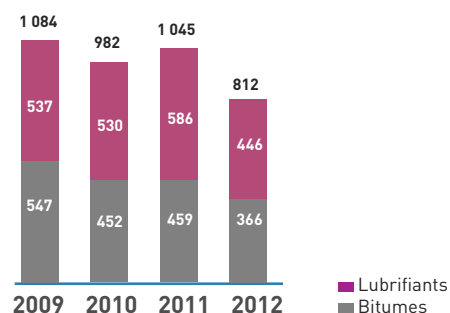
La société commercialise une large gamme de bitumes pour la route et l'industrie, principalement dans le domaine des travaux publics et de l'étanchéité des bâtiments.

En 2012, les ventes de la société sur le marché intérieur ont baissé de -6 % par rapport à 2011 avec 427 000 tonnes. La demande nationale a elle-même reculé de -10,6 % [source GPB février 2013]. Pour 2013, Gravenchon doit renforcer sa capacité de production de bitumes, ce qui permettra à la société de pouvoir répondre favorablement aux futures attentes du marché. Les perspectives d'évolution de la demande du marché intérieur demeurent étroitement liées aux arbitrages budgétaires du gouvernement, en particulier pour la dotation aux régions.

Une production impactée par l'arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon.

Si la production de lubrifiants a fortement baissé avec 446 000 tonnes contre 586 000 tonnes en 2011, les investissements liés au grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon vont permettre d'optimiser les productions d'huiles. Sur l'unité d'extraction, un projet d'expansion de 6 % de capacité a été mis en place. La chaîne d'huiles sera ainsi mieux équilibrée et plus compétitive pour les années à venir. Avec 336 000 tonnes, la production de bitumes a baissé de 20 % en 2012. Ce recul s'explique essentiellement par une demande baissière du marché et l'arrêt de la production de bitumes à Fos-sur-Mer milieu 2011.

PRODUCTION D'ESSO RAFFINAGE EN LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS (milliers de tonnes)



Lubrifiants

Idéalement située juste à côté de la raffinerie, l'usine de lubrifiants de Gravenchon est un site industriel majeur pour la fabrication de lubrifiants finis et de graisses, conditionnés ou en vrac, aux différentes marques Mobil. C'est aussi la plus importante usine de mélange du groupe ExxonMobil en Europe et l'un des trois sites de fabrication d'huile synthétique Mobil en Europe/Afrique/Moyen-Orient. Ce site fabrique des produits à forte valeur ajoutée tels que la gamme synthétique Mobil 1, Mobil Delvac 1 et Mobil SHC.

Produire des lubrifiants « Made in France » pour le monde entier...

Grâce à cette usine et ses multiples atouts, l'industrie française a toute sa place dans la compétition internationale. Intégrée à l'une des plus importantes raffineries du pays (principal fabricant d'huile de base en France) et à la plus grande plateforme pétrochimique d'Europe du groupe ExxonMobil, l'usine de lubrifiants de Gravenchon fabrique, stocke et expédie près de 200 000 tonnes de lubrifiants finis conditionnés à travers le monde. Plus de 15 camions de lubrifiants finis et 60 camions d'huiles de base et spécialités quittent chaque jour ses quais de chargement.

En 2012, la société Esso S.A.F. a poursuivi ses investissements pour améliorer la compétitivité de son usine logistique et assurer la spécialisation des deux parties du site :

- production, stockage et expédition de lubrifiants (produits finis) avec optimisation de la gamme de lubrifiants pour la première partie du site,
- opérations de chargement en vrac des huiles de base et spécialités pour la seconde partie.

Cette année encore, les performances sécurité de l'usine de lubrifiants ont été exemplaires avec 25 ans sans accident avec arrêt pour le personnel.

En 2013, l'usine va poursuivre son objectif d'excellence opérationnelle afin d'éviter tout blessé et incident sur l'environnement, en s'assurant aussi que les délais de livraison des clients



soient respectés. L'intégrité des opérations sera maintenue : sécurité, contrôle et conformité des produits (certification ISO TS renouvelée) et le service client amélioré. Par ailleurs, l'usine travaille en étroite collaboration avec les équipes de ventes pour accompagner le lancement des dernières générations d'huiles à forte valeur ajoutée Mobil 1, Mobil SHC et Mobil Delvac.

Commercialiser des lubrifiants de haute technologie dans tous les secteurs

Que ce soit pour l'automobile, les transports, les travaux publics ou l'industrie, la société Esso S.A.F. produit et commercialise une gamme complète de lubrifiants destinés à augmenter la longévité et la performance des moteurs et des équipements et à réduire la consommation d'énergie. Grâce à l'expertise technologique du groupe ExxonMobil, la société peut proposer des produits de haute performance répondant aux exigences les plus pointues ; notamment en matière de consommation de carburants, d'amélioration de productivité et du respect de la qualité et de l'environnement. Systématiquement soumis aux fluctuations des coûts des matières premières et en particulier du brut, le marché des lubrifiants a connu un exercice 2012 difficile, notamment en raison de la conjoncture économique qui a pesé sur la demande de lubrifiants et spécialités.

zoom

Selon le CPDP, avec 604 000 tonnes de lubrifiants vendues en 2012, le marché des lubrifiants et spécialités a diminué de 3,8% à fin décembre 2012. Cette baisse a été encore plus importante sur le marché des lubrifiants pour l'automobile avec une régression de 5%.

Vers toujours plus de qualité

En 2012, la société a encore renforcé le positionnement haut de gamme de sa gamme de lubrifiants à forte valeur ajoutée et a poursuivi la progression des ventes et du taux de pénétration de ses gammes « porte-drapeaux » :

- Mobil 1 pour l'automobile,
- Mobil Delvac1 pour le secteur des transports et des travaux publics,
- Mobil SHC pour l'industrie.



Mobil 1
la marque de référence
sur le marché des huiles
de synthèse automobile

Proposer un réseau de distributeurs officiels

La société a renforcé ses positions sur le marché des lubrifiants en France en réorganisant son réseau de distributeurs. Véritables ambassadeurs de la marque Mobil, ces distributeurs ont pour mission de commercialiser les différentes gammes de lubrifiants Mobil (automobile, industrie, transports, travaux publics, agriculture) auprès d'une large clientèle de professionnels. Cette nouvelle organisation répond parfaitement aux exigences des clients, car elle combine la puissance et la technologie de la marque Mobil avec le savoir-faire, la souplesse et la proximité des distributeurs. La société collabore étroitement avec ses distributeurs en leur proposant, formations et outils pour maîtriser parfaitement les données techniques et marketing des différentes gammes.

Accompagner le secteur automobile

L'année 2012 a été une année noire pour le marché automobile français qui a subi la crise de plein fouet. Les ventes de voitures ont plongé de 14%, passant sous la barre de 1,9 million d'exemplaires. Les constructeurs français, notamment Peugeot Citroën, ont été fortement touchés avec un recul de 17,5%. Ce contexte a bien sûr eu un impact direct sur les ventes de lubrifiants livrés pour la première monte, l'activité premiers pleins en usine ayant été restreinte. Dans cette conjoncture difficile pour l'automobile, les ventes auprès des concessions ont quant à elles fortement progressé grâce à une politique commerciale dynamique et de nouvelles opportunités chez de nouveaux clients. Ces progressions ont été encore plus importantes sur les grades de qualité supérieure qui représentent plus des 2/3 des ventes dans ce secteur.

Mobil 1™



Un partenaire pour les réseaux secondaires

De leurs côtés, les réseaux secondaires de mécaniciens et réparateurs agréés se professionnalisent pour toucher une clientèle plus large et proposer des produits à forte valeur ajoutée. Les équipes marketing et commerciales ont accompagné ce changement avec Mobil 1 Centre Expert. Ce concept doit accompagner le développement des parts de marché d'un segment qui montre aujourd'hui de réelles opportunités pour monter en gamme sur les huiles moteurs. Le lancement de ce programme comprend une offre de formation, de communication et un support marketing autour de la marque Mobil 1. Fin 2012, 50 centres Mobil 1 Centre Expert ont été ouverts. L'objectif de la société est de créer 100 centres à moyen terme.

Améliorer la productivité des industries, transports et travaux publics

Le marché des lubrifiants est particulièrement lié aux différents rythmes de l'activité économique. Ainsi, s'il a souffert dans les

En 2012, le partenariat avec Porsche a été reconduit. Tous les moteurs Porsche, en compétition ou bien sur route, bénéficient de la technologie des lubrifiants Mobil 1.



secteurs de la métallurgie et du papier, il peut s'illustrer dans d'autres domaines comme celui de l'énergie. En 2012, la société a lancé une nouvelle gamme de lubrifiants Mobil Industrial pour réducteur d'éoliennes. L'huile Mobilgear SHC XMP 320 est utilisée dans 40 000 multiplicateurs d'éoliennes à travers le monde, démontrant l'importance des lubrifiants industriels de haute technologie dans l'amélioration de la compétitivité de l'industrie éolienne et dans la réduction des coûts énergétiques et d'exploitation.

Mobil Delvac 1, pour toujours plus d'économies

Les lubrifiants synthétiques Mobil Delvac 1 ont démontré qu'ils pouvaient aider les transporteurs à réduire leur consommation de carburant et à prolonger la durée de vie de leurs véhicules. Des tests indépendants, effectués en parcours urbain avec un véhicule utilitaire léger Iveco, ont démontré que l'économie de carburant obtenue était de 4,7% en moyenne.

Mobil Delvac 1

aide à réduire la consommation de carburants





Nos atouts

- Personnel compétent et motivé
- Investissement soutenu : 110 millions d'euros par an en moyenne
- Outils industriels performants
- Intégration au sein du groupe ExxonMobil

Nos priorités

- Environnement réglementaire et fiscal stable et clairement défini
 - Fiscalité entre essences et gazoles harmonisée
 - Raffinage français stratégique et compétitif par rapport à la concurrence internationale
-

Malgré un contexte particulièrement tendu - environnement défavorable au raffinage, forte concurrence internationale, baisse structurelle de la demande, réglementations européennes et nationales contraignantes, le groupe Esso reste depuis plus de 110 ans, un groupe industriel incontournable en France. La société a décidé de faire face à ces difficultés en poursuivant ses investissements et la réorganisation de son réseau. En 2013 et pour longtemps encore, Esso S.A.F. sera cet acteur économique majeur, à la fois responsable, compétitif et résolument ancré dans le quotidien de tous.

Faire face à des dispositions pénalisantes

Le contexte déjà difficile au niveau international est encore plus lourd en France en raison de réglementations et taxations qui fragilisent les entreprises face à la concurrence mondiale.

à noter

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, la contribution exceptionnelle d'Esso S.A.F. sur ses stocks de produits pétroliers détenus à fin 2011 était de 33 millions d'euros !

La société Esso Raffinage a poursuivi ses investissements massifs. Avec 120 millions d'euros en 2012, dont 71 millions correspondant à la capitalisation de coûts grands arrêts, la société est prête à relever de nombreux défis et à suivre ses priorités : la sécurité, la qualité et la fiabilité de ses opérations, l'optimisation de ses outils pour toujours plus de compétitivité.

Préparer l'avenir avec efficacité

Chacune des actions menées et des politiques déployées témoigne de la volonté de la société de s'engager vers l'avenir.

En 2013, les distillations sous vide seront reconfigurées. Cet investissement de plus de 20 millions d'euros marquera l'aboutissement du grand arrêt de Gravenchon, avec une fin de travaux prévue pour avril 2013. Ce projet permettra de réduire la production de fioul lourd, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances environnementales et énergétiques. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements sur d'autres unités et une augmentation de la production de bitumes.

à noter

La société a doublé sa production de gazole en 25 ans et continue d'adapter son outil industriel à la demande du marché très fortement « diésélisé ».

Sur le modèle de l'accord annoncé avec la société Delek France et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme, la société s'engage dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour sa distribution de carburants. Ce mode de gestion devrait progressivement se généraliser à l'ensemble du réseau.

Pour rester parmi les meilleurs sur le long terme et contribuer au développement économique et social des régions, la société doit pouvoir poursuivre l'optimisation de son outil industriel. Des conditions économiques stables et clairement définies sont absolument indispensables pour rester compétitifs dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

zoom

Issu de la fusion des deux anciennes raffineries Esso de Port Jérôme et Mobil de Notre Dame de Gravenchon, le site de Gravenchon a connu le plus grand arrêt pour maintenance de son histoire qui lui a permis de poursuivre cette unification et optimiser cet outil industriel d'une capacité de traitement de 12 millions de tonnes. Il était donc important de lui donner un nouveau nom et se doter d'un logo afin de consolider cette nouvelle identité. Notre raffinerie Normande s'appelle donc à présent la raffinerie de Gravenchon. Ce nouveau nom traduit notre détermination à poursuivre l'intégration de nos activités et à créer un véritable esprit « plateforme » afin d'aller encore plus loin dans la valorisation de nos molécules, l'optimisation de nos coûts et la qualité de notre organisation.





RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE





Chaque jour, le groupe a pour objectif de répondre, en toute sécurité, aux besoins en énergie, tout en s'engageant en faveur d'une politique sociale et environnementale responsable. Réduire son empreinte sur l'environnement, accompagner le changement climatique, contribuer au développement social et économique des zones où le groupe opère sont de véritables enjeux. La priorité absolue d'Esso S.A.F. est surtout de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses sous-traitants et des communautés qui vivent à proximité de ses sites. Un défi que le groupe relève avec succès puisqu'il se classe aujourd'hui parmi les meilleurs de l'industrie en matière de sécurité.

P.30

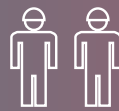
DONNÉES SOCIALES /
SANTÉ & SÉCURITÉ

P.38

DONNÉES
ENVIRONNEMENTALES

P.46

DONNÉES SOCIÉTALES



2 066

collaborateurs⁽¹⁾

50 %

des cadres embauchés
sont des femmes⁽²⁾


0,31

taux de fréquence des accidents⁽³⁾

(1) Chez Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex

(2) Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage

(3) Taux de fréquence des accidents calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées

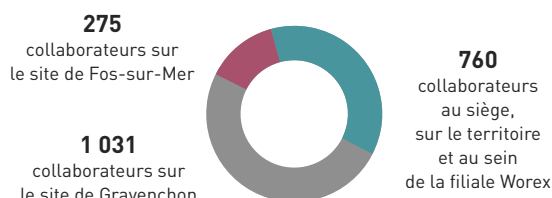
 Cet icône signale la présence d'un indicateur de performance extra financière que l'on retrouve en page 50 à 52 dans le Rapport Social et Environnemental. Le chiffre dans l'icône correspond au numéro de renvoi de page du tableau de synthèse.

Le Rapport Social, Sociétal et Environnemental concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable, soit Esso S.A.F., Esso raffinage et Worex, ensemble désigné comme le groupe dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné.

DONNÉES SOCIALES / SANTÉ & SÉCURITÉ

Le groupe Esso s'appuie au quotidien sur le savoir-faire de femmes et d'hommes pleinement investis dans la réussite de leur entreprise qui a bâti ses atouts sur les différentes compétences de son personnel.

Panorama des effectifs



les effectifs du groupe ⁵⁰

- 2 066 collaborateurs
- 96 détachés dans les sociétés du groupe en France
- 126 expatriés au sein du groupe Exxonmobil dans le monde

⁵⁰ ÂGE DE L'EFFECTIF :

- 52% des collaborateurs ont entre 30 à 50 ans

⁵⁰ PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF :

- 20% de femmes dans l'effectif total du groupe
- 20% de femmes dans l'effectif cadre

Politique d'emploi

Embauches et départs	2011	2012	⁵⁰
Entrées	85	120	
Départs	151	180	
dont départs dans le cadre d'un licenciement	6	11	

Un recrutement efficace et exigeant

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, un recrutement est bien plus qu'une embauche, c'est un engagement sur le long terme. La sélection des futurs collaborateurs est donc une étape primordiale. Elle se fait sur la base d'entretiens permettant d'évaluer la qualité de la formation, l'expérience et le potentiel des

candidats. La majeure partie des recrutements se fait pour les sites de production : opérateurs procédés et ingénieurs, techniciens de maintenance, pompiers, inspecteurs. Si les femmes sont encore peu nombreuses parmi les opérateurs, leur nombre est en augmentation. Par ailleurs, elles représentent 50% des embauches de cadres en 2012. Pour assurer une meilleure connaissance des métiers de la société, un travail important est mené auprès des écoles et des organismes de formation dont l'Institut Français du Pétrole. L'apprentissage et les stages sont des piliers de la politique de recrutement du groupe.

Une relation de confiance pour les collaborateurs

Conscient de l'importance de son « capital humain », le groupe met tout en œuvre pour établir une relation de confiance avec ses collaborateurs et les accompagner tout au long de leur carrière. Formation, mutation, flexibilité et évolution de carrière en interne sont les principaux atouts déployés pour offrir des parcours riches et complets.

Formation professionnelle

Une politique de formation valorisante

formation

⁵⁰ Pour les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage

- 2,8% de la masse salariale
- 859 salariés
- 18 060 heures de formation en 2012

Volontariste, la politique de formation doit permettre à tous de contribuer aux objectifs de l'entreprise. En accord avec la stratégie d'entreprise, de grands axes sont définis chaque année. Ils sont ensuite déclinés et adaptés aux collaborateurs au moment des entretiens d'appréciation.

Chaque année, la société propose des contrats en alternance dans divers métiers. En 2012, 31 jeunes ont débuté un apprentissage ou ont signé un contrat de professionnalisation chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

Pour Worex, le plan de formation 2012 a mis l'accent sur la sécurité, le contrôle et la nouvelle stratégie de marque pour le fioul domestique et le gazole non routier. En 2012, Worex a également accueilli une dizaine de jeunes en alternance.

Une rémunération fondée sur le mérite et l'équité

Rémunérations des sociétés du groupe ⁵⁰	
Masse salariale	154 648 145
% d'augmentation de la masse salariale	2,1%

⁵⁰ Pour chacune des sociétés du groupe, l'équité et l'absence de discrimination sont les principes essentiels qui régissent les différents domaines de la relation de travail dont la rémunération. Cette rémunération reconnue comme compétitive sur le marché, s'inscrit dans le long terme avec des niveaux de rémunération différenciés selon la performance individuelle.

Un accord sur les rémunérations a été signé le 8 décembre 2011 avec deux organisations syndicales représentatives. Il en a résulté pour 2012, une évolution globale des rémunérations de l'ordre de 3,8%. Viennent s'ajouter des avantages sociaux parmi lesquels figurent : le plan d'épargne avec abondement de l'employeur, la participation, l'intéressement. Esso S.A.F. et Esso Raffinage bénéficient également d'un plan de retraite supplémentaire.

Chez Worex, le 14 février 2012, un accord collectif sur les salaires a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Il détermine, à compter du 1^{er} avril 2012, une augmentation générale des salaires mensuels de base (1,60%) et précise un montant plancher (fixé à 32€) ainsi qu'un montant plafond (fixé à 60€) d'augmentation mensuelle.

Participation, Intéressement, Plan d'Épargne d'Entreprise et Compte Épargne Temps

Il existe chez Esso Raffinage, Esso S.A.F. et Worex un dispositif de Participation et d'Intéressement ainsi qu'un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Fin 2010, Esso Raffinage et Esso S.A.F. ont signé un accord de groupe sur le compte-épargne temps qui prévoit la possibilité d'épargner chaque année jusqu'à 8 jours de congés payés, avec un plafond individuel de 80 jours cumulés.

Au mois de mai 2012, 477 salariés des sociétés Esso Raffinage et Esso S.A.F. ont ainsi choisi d'épargner en moyenne 6,4 jours. Chez WOREX, un dispositif analogue existe depuis 2001.

Organisation du Travail et relations sociales

Un régime de travail adapté

Chez Worex, le personnel de livraison est régi par un système d'annualisation du temps de travail avec 1 607 d'heures travaillées à l'année.

⁵⁰ Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, 64% des salariés travaillent à la journée et 36% en poste (c'est-à-dire en équipes successives).

Par ailleurs, conscientes du souhait de ses collaborateurs de conjuguer vie professionnelle et vie privée, les sociétés du groupe peuvent accorder des temps partiels après étude du contexte organisationnel de l'entreprise.

Absentéisme

⁵⁰ Le taux d'absentéisme⁽¹⁾ pour les motifs suivants : maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, événements familiaux s'élève à 4,55% au sein des sociétés du groupe.

Des relations basées sur un dialogue social

⁵⁰ Le dialogue social a toute sa place dans le groupe. Il s'appuie sur les différentes instances : comité de groupe, comités centraux d'entreprise, comités d'entreprises et d'établissements, délégués du personnel, comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ainsi que sur des accords collectifs signés avec les organisations syndicales.

DATE DE SIGNATURE ET OBJET DES ACCORDS COLLECTIFS CONCLUS EN 2012 ⁵⁰

Accord collectif de branche UFIP	
28/11/2012	Accord salarial
Accords collectifs concernant l'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage et Exxon Mobil Chemical France	
23/02/2012	Accord portant sur l'exercice du droit syndical
21/03/2012	Accord sur le Plan d'Épargne de groupe
15/05/2012	Accord sur les modalités de transfert des fonds communs de placement
15/05/2012	Accord sur un diagnostic du stress et du bien-être au travail
05/06/2012	Avenant n°1 à l'accord d'intéressement
11/06/2012	Avenant n°1 à l'accord de participation
14/09/2012	Accord relatif au comité de groupe
14/12/2012	Avenant n°2 à l'accord sur une couverture complémentaire santé obligatoire
14/12/2012	Accord sur les modalités de reconnaissance des efforts d'apprentissage
14/12/2012	Accord sur l'harmonisation des conditions financières de dépostage
14/12/2012	Avenant n°1 à l'accord sur un nouveau régime de prévoyance
Accords collectifs concernant Esso S.A.F.	
07/11/2012	Accord sur les contreparties du temps d'habillage/déshabillage
Accords collectifs concernant Worex	
17/01/2012	Accord sur l'égalité femmes/hommes
14/02/2012	Accord salarial
29/06/2012	Avenant N°1 à l'accord d'intéressement signé en 2009
15/11/2012	Avenant N°2 à l'accord sur le Plan d'Épargne Entreprise

(1) Jours d'absence/nombre de jours travaillés.

Diversité, égalité des chances et solidarité

Encourager la diversité

50 Dans le respect des lois et règlements en vigueur, le groupe a pour objectif d'offrir une égalité des chances à toute personne possédant les qualifications requises pour répondre à ses besoins en personnel. Lors d'un recrutement, la dimension « Éthique & Intégrité » fait partie des critères d'évaluation d'embauche. L'égalité des chances est le principe de base qui régit l'ensemble des domaines de la relation de travail : sélection des candidats, recrutement, affectation sur un poste, mutation, gestion des rémunérations, promotion, formation. Tout collaborateur atteint d'un handicap au cours de sa carrière occasionnera un effort spécifique en termes d'adaptation du poste au handicap ou de reclassement interne. La hiérarchie à tous les niveaux est le gardien de cette politique et veille à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination.

Agir en faveur de la parité et des femmes

50 Le groupe souhaite que les femmes puissent s'épanouir, développer leur plein potentiel et soient présentes à tous niveaux de responsabilités dans l'organisation. Lancé en 2009 sur la plateforme de Gravenchon, WIN (*Women's Interest Network*) est l'un des projets qui illustrent cette ambition chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage. La mission de WIN est de faciliter le développement professionnel et personnel des femmes de l'entreprise. Cette initiative rassemble aujourd'hui des femmes cadres organisées en trois groupes autour de sujets tels que le management, la communication, le « mentoring », les évolutions de carrière ou encore la formation. La création de ce groupe est une opportunité de partage d'expériences, de propositions pour l'avenir et d'identification des difficultés que les femmes rencontrent dans leur quotidien professionnel. C'est aussi un bel outil de changement.

Accueillir des personnes en situation de handicap

50 En 2011, la négociation de branche avec l'UFIP a abouti à la signature d'un accord collectif portant sur l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap dans les industries pétrolières. En 2012, la société a mené une réflexion sur l'emploi des personnes en situation de handicap avant d'entamer une négociation sur le thème du handicap en 2013. Elle y intégrera des actions de sensibilisation, de formation pour l'ensemble des salariés et d'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap.

Solidarité et accompagnement du personnel

Faire preuve de solidarité

La solidarité au sein des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage se décline sous de multiples formes et dans de nombreux secteurs. Ainsi, le Fonds de Solidarité aide les salariés qui traversent des périodes difficiles et fonctionne grâce à la générosité des salariés des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage complétée par un abondement euro pour euro versé par ces sociétés. Cette assistance s'ajoute aux prestations existantes et aux aides déjà attribuées par les autres organismes sociaux. Les salariés peuvent cotiser mensuellement au Fonds de Solidarité. En 2012, environ 516 personnes ont cotisé au Fonds de Solidarité, pour un montant total d'environ 21 901 €.

Un dispositif spécial est également prévu pour les enfants handicapés. Il a pour objectif de soutenir les salariés ou retraités ayant à charge un enfant souffrant de handicap. En 2012, 16 790 € d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont été attribués.

Accompagner chaque salarié

Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex s'attachent à offrir un environnement de travail agréable et épanouissant à leur personnel. Esso S.A.F. et Esso Raffinage encouragent leurs salariés à s'investir dans des associations à titre bénévole en les soutenant par des dotations financières.

Des comités d'établissement

Trois comités d'établissement actifs, financés par Esso S.A.F. et Esso Raffinage, proposent des activités sportives et culturelles à des coûts avantageux. En 2012, les contributions patronales aux activités sociales et culturelles des comités d'établissements sont comprises entre 1,8% et 2,1% de la masse salariale. De son côté, Worex dispose également d'un comité d'entreprise gérant des œuvres sociales.

Un plan pour l'emploi des seniors

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, le Plan Senior a été élaboré par la direction afin de dynamiser la deuxième partie de carrière pour les salariés de plus de 45 ans. Il comporte 3 volets :

- une amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité,
- le développement et l'actualisation des compétences et des qualifications avec un meilleur accès à la formation continue,
- la transmission des savoirs et le développement du tutorat.

Mis en place en 2009, ce plan d'action est rigoureusement suivi et ses effets sont régulièrement mesurés par des indicateurs. En décembre 2009, Worex a également signé un accord collectif relatif à l'emploi des seniors avec les partenaires sociaux. Il est fondé sur les mêmes domaines d'action et a fait l'objet d'un bilan en 2012.



La santé

Prendre soin de la santé du personnel au quotidien

Très attachées à la sécurité, la santé et la qualité des conditions de travail, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont développé une véritable politique de santé. Cette politique est menée par la direction Médicale et son équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers, hygiénistes et assistantes sociales, en relation avec la direction et aussi les instances représentatives du personnel (en particulier les CHSCT). Elle coordonne la mise en place d'une grande variété de programmes touchant à la santé tant physique que psychologique et contribuant à réduire ou éliminer les risques pouvant être liés à l'environnement de travail. Cette politique est très active comme l'illustre le nombre de consultations et avis ou conseils sollicités par l'ensemble de nos salariés auprès des services de santé de nos entreprises.

suivi médical

100 % de nos salariés passent leur visite médicale⁽¹⁾

(1) Dans les temps requis par la législation.

Des services de santé impliqués

Les services de santé sont en relation permanente avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la santé : Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), caisses régionales (CARSAT), INRS (Institut National de Recherche et Sécurité), inspection médicale du travail, hôpitaux, etc. Ils assurent information et formation des salariés, émettent un avis lors de l'introduction de nouveaux produits ou substances dans les procédés opérationnels, réalisent enquêtes et investigations en cas d'incidents, accidents ou surexposition.

Le Système Évaluation Exposition, système permettant de mieux appréhender les expositions potentielles aux risques tant chimiques que physiques et biologiques, sert de base aux actions de prévention individuelle et collective réalisées par la société. Ce système permet par ailleurs de mieux définir la surveillance médicale et sert de support à l'élaboration de fiches individuelles et attestations d'exposition.

Information et sensibilisation du personnel

En 2012, différentes conférences d'information et de sensibilisation du personnel ont été réalisées : gestion du sommeil, travail posté et hygiène alimentaire, pathologie des voyages, ergonomie au travail ou encore vision et pathologies oculaires.

Prévenir et traiter les problèmes psycho-sociaux

En 2012, la société et les organisations syndicales ont travaillé avec un cabinet extérieur pour réaliser un diagnostic « Stress et Bien-être au travail ». 51 % des collaborateurs d'Esso S.A.F. et Esso raffinage ont répondu à une enquête sous la forme d'un questionnaire envoyé à l'ensemble du personnel. Près de 4 % de la population totale ont passé des entretiens individuels qui ont permis de compléter les données quantitatives. Les résultats de cette enquête vont permettre à la direction d'établir un plan d'action au cours de l'année 2013 qui sera présenté et suivi par les CHSCT sectoriels.

accompagnement psychologique

Le Programme d'Aide Psychologique (PAP) a été reconduit en 2012, pour l'ensemble des salariés des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage et leurs enfants et conjoints. Il propose un accompagnement psychologique en toute confidentialité par des psychologues extérieurs.

La protection de la santé des consommateurs est également au cœur de la mission des services de santé au travail qui sont en contact permanent avec les centres antipoison, les médecins spécialistes et les centres hospitaliers pour apporter leur soutien et conseil en cas d'incident pouvant être lié à l'un ou l'autre de nos produits. Les outils principaux de ce suivi sont la fiche de données de sécurité mise à jour régulièrement et la connaissance précise de la composition de nos produits et de leurs effets éventuels sur nos clients et sur l'environnement grâce au savoir-faire et à l'expertise de nos centres de recherche et de nos experts.



La sécurité

Une valeur essentielle qui influence nos décisions en permanence et à tous les niveaux

Le groupe ExxonMobil est reconnu pour avoir les standards de sécurité les plus élevés de l'industrie. Le groupe Esso suit ces standards et bénéficie ainsi pleinement de son intégration au sein du groupe ExxonMobil dans la mise en place de systèmes, programmes et outils qui ont déjà fait leurs preuves à travers le monde. L'application de ces différents points a permis à la société d'obtenir, cette année encore, d'excellents résultats en matière de sécurité.

accidents du travail

En 2012 la société ne déplore qu'un seul accident du travail avec arrêt et le taux de fréquence est de 0,31 par rapport à un taux de 24,3 pour l'industrie en 2011.

Des résultats de sécurité exceptionnels

Si les résultats 2012 du groupe en matière de sécurité sont à ce niveau-là, c'est sans aucun doute grâce aux efforts réalisés chaque jour par tous les salariés et sous-traitants et à la mise en place du Système de Prévention des Incidents (ou LPS). L'objectif prioritaire absolu du groupe est que « personne ne doit être blessé sur ses installations ». Pour y parvenir, les standards les plus élevés de conduite d'opérations sont suivis, garantissant ainsi l'intégrité des activités et une optimisation des prises de décision.

Résultats sécurité du groupe Esso S.A.F.

Accidents de travail et de trajet au 31 décembre 2012

Accidents de travail avec arrêt survenus dans l'année	1
Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	2
Accidents mortels :	
- de travail	0
- de trajet	0

- Taux de fréquence des accidents⁽¹⁾ : 0,31
- Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes : 0,38
- Taux de gravité des incidents⁽²⁾ : 0,002

(1) Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

(2) Taux de gravité des incidents : (jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1000.

Ces bons résultats de sécurité sont le fruit de la mise en place et de la pratique régulière des principes du programme LPS (SPI) basé sur le comportement des personnes, et du système OIMS qui assure la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement.

la sécurité

UNE VALEUR ESSENTIELLE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EXXONMOBIL

« Nous avons la conviction que l'engagement pour la sécurité va bien au-delà d'une simple priorité. Dans une entreprise, les priorités peuvent évoluer dans le temps, et elles le font, notamment en fonction des conditions économiques. L'engagement pour la sécurité ne peut donc pas être une priorité, mais doit être une valeur de l'entreprise, une valeur qui influence nos décisions en permanence, à tous les niveaux ».

« La culture sécurité commence avec le leadership, parce que le leadership influence le comportement et le comportement influence la culture, finalement notre leadership déterminera notre performance sécurité ».

R.W.Tillerson Chairman et CEO du groupe ExxonMobil





LPS et OIMS, des systèmes de gestion de la sécurité performants

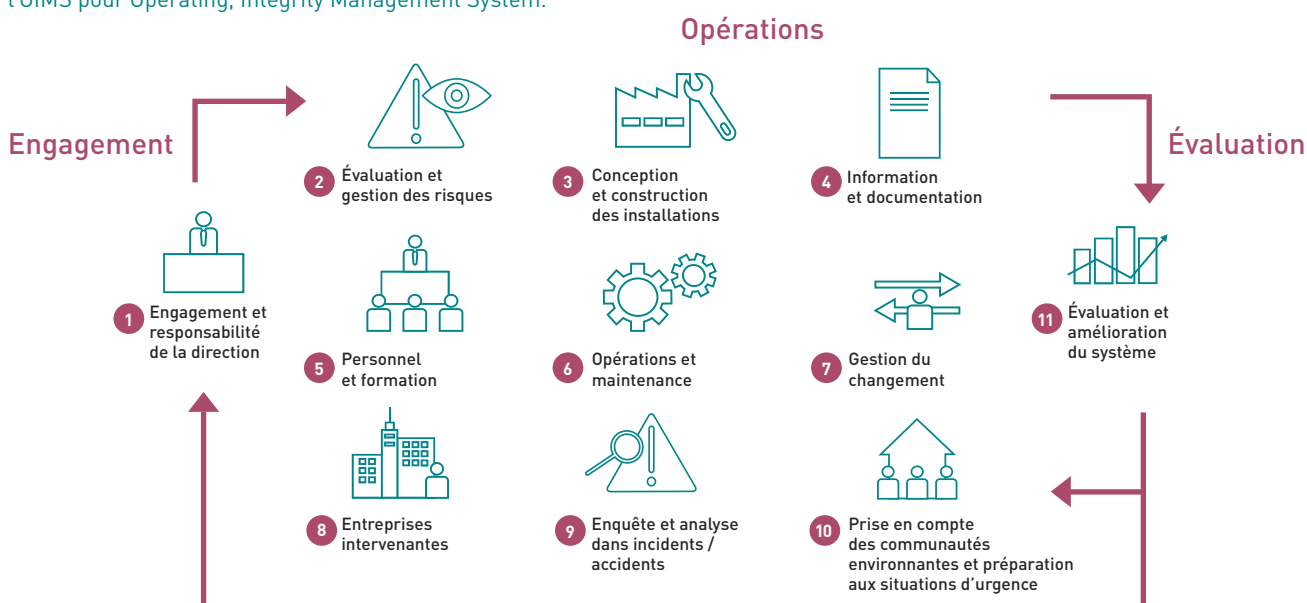
Le système OIMS, pour appréhender l'ensemble des risques potentiels

50 Anticiper les risques potentiels des opérations ou savoir les gérer avec professionnalisme pour garantir la sécurité de tous, est un moteur pour le groupe. Composé de 11 éléments, l'OIMS couvre l'ensemble des activités de la société en terme de sûreté, sécurité, santé et environnement, depuis la recherche jusqu'à la commercialisation des produits, en passant par la fabrication et la distribution. Pour plus d'efficacité, un élément de ce système

est dédié à la formation initiale et aux mises à niveau régulières adaptées aux besoins des postes et exigences légales. Ces formations permettent notamment d'assurer la compréhension des mesures de protection destinées à atténuer les dangers potentiels pour l'intégrité des opérations. Une documentation sur la formation est proposée. Un contrôle des connaissances et du savoir-faire requis est effectué. Enfin, l'efficacité de la formation est systématiquement évaluée. Cette évaluation du niveau de satisfaction des attentes est essentielle. Elle permet d'améliorer le système et d'insister sur les responsabilités de chacun. La compréhension des risques et le contrôle de la formation sont en effet les éléments de base de la formation du personnel.

LE SYSTÈME OIMS

Depuis 1991, le groupe ExxonMobil a créé un système de gestion de la sécurité, de la santé et de l'environnement : l'OIMS pour Operating, Integrity Management System.



Le système LPS ou SPI, pour minimiser les incidents

Ce système repose sur la combinaison de sept outils qui permettent de prévenir ou minimiser les incidents en travaillant sur le comportement et les techniques de gestion des incidents. Son objectif principal est d'éliminer les comportements à risque. L'outil se compose de :

- une analyse permanente des risques,
- une observation attentive par la supervision,
- l'analyse des causes profondes des incidents et des presque incidents avec des sessions de discussion,
- l'amélioration des comportements et du dispositif.

Le système LPS implique que tout collaborateur doit prendre part à cette démarche volontaire de sensibilisation au risque. Cette démarche très complète rappelle par ailleurs à chaque salarié qu'il convient en toute situation et au préalable de toute intervention, de se poser la question « Que pourrait-il m'arriver de pire ? ».

Des programmes adaptés

Pour répondre aux différentes problématiques de sécurité du groupe, Esso S.A.F. développe des programmes et outils en constante évolution.



En 2012, le programme *Actively Caring* a ainsi été déployé au sein de la direction Lubrifiants. Cette initiative permet aux employés de devenir des acteurs responsables et motivés *via* quatre axes principaux :

« Je suis fier, je suis acteur, je communique et je travaille en équipe ».

De plus, les employés sont sensibilisés au quotidien sur tous les aspects de la sécurité. Des journées sécurité, parfois des semaines et des causeries sécurité sont organisées dans tous les différents établissements.

Enfin, des programmes tels que le « mentoring » et le « coaching » sécurité, ou bien des outils comme l'échelle de reconnaissance et de prévention ou le SAI (Safety Act Index) sont systématiquement utilisés.



Des groupes sécurité

Pour renforcer la sécurité et la prévention, Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent plusieurs groupes de travail intervenant sur les sites industriels comme au siège social. Des équipes organisent ainsi régulièrement des visites et s'assurent que les opérations et travaux sont réalisés comme prévu. Ils corrigent les écarts si nécessaire et garantissent un suivi des actions afin d'y apporter une éventuelle amélioration. Leur rôle consiste aussi en des rappels simples portant sur l'importance du port d'équipements de protection individuelle (EPI), ou l'adoption d'une attitude prudente, même lors de tâches connues et routinières. D'autres groupes sécurité organisent des manifestations plus spécifiques. C'est le cas, par exemple du SAM (Sécurité Animation Manhattan) qui intervient sur le site de La Défense pour organiser :

- des manifestations ponctuelles de sensibilisation,
- des conférences (ex : la vision, le sommeil et la vigilance),
- des ateliers pratiques (ex : les défibrillateurs, la conduite sur route).

En parallèle, Esso S.A.F. et Esso Raffinage développent des échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres sociétés de même type ou de secteurs différents. Ils travaillent pour cela avec des associations ou des groupements centrés sur une problématique spécifique : troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques routiers, risques liés aux tâches à effectuer, etc.

Une formation conséquente

50 Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, une part importante du budget de la formation est consacrée à la formation sécurité. Celle-ci se traduit par :

- un accueil sécurité systématique proposant à tout nouvel arrivant une connaissance solide des risques encourus, des règles à respecter et des valeurs centrales de la société,
- une formation « Sécurité-Hygiène-Environnement » également dispensée aux nouveaux salariés qui leur permet de prendre conscience de la nécessité de la politique SHE et de ses impacts sur l'environnement, la sécurité et la santé de chacun,
- un programme spécifique « Sécurité, leadership et prévention des accidents » destiné tout particulièrement aux superviseurs. Ce programme les aide à approfondir leur rôle primordial dans l'animation de la politique sécurité,
- une formation pratique et régulière concernant l'utilisation des extincteurs,
- des formations ponctuelles portant sur d'autres domaines de la sécurité (sécurité routière, prévention incendie, situations d'urgences, etc.).



-20 %

d'émissions de CO₂ depuis 2006

-66 %

de rejet de SO₂ dans l'air
depuis 2006

96 %

des déchets dangereux valorisés
ou recyclés

683 km³

de biocarburants incorporés

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Une politique environnementale volontariste

51 Produire une énergie de manière responsable est au cœur des préoccupations du groupe, avec pour enjeu de satisfaire une demande en énergie toujours plus importante tout en préservant l'environnement. L'ensemble des efforts d'Esso S.A.F. vise donc à atteindre cet objectif. Pour y parvenir, la société a développé une politique générale en matière d'environnement et déploie ainsi de nombreux outils et moyens pour la mettre en œuvre.

Chaque jour, la société s'engage concrètement à produire les efforts nécessaires pour améliorer la performance environnementale de ses opérations et produits. Sa politique générale en la matière se traduit par la mise en place de programmes environnementaux regroupés sous l'initiative mondiale du groupe ExxonMobil : « dès aujourd'hui, protégeons demain ».

Tous les sites exploités par Esso S.A.F. et ses filiales sont gérés dans le strict respect du cadre réglementaire. À ce titre et dans le cadre de l'autosurveillance définie dans les arrêtés préfectoraux,

les émissions et rejets des sites font l'objet d'un suivi régulier et de rapports aux autorités administratives.

Une certification des pratiques

L'OIMS (système déjà abordé dans la partie sécurité et santé) fournit également un cadre de gestion systématique en matière de protection de l'environnement. Il est en ligne avec les exigences de la norme élaborée par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) pour les systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14001). Conformément à l'élément 2 de l'OIMS (Évaluation et gestion des risques), une évaluation complète des risques est réalisée avant le début des opérations, afin d'évaluer les risques potentiels.

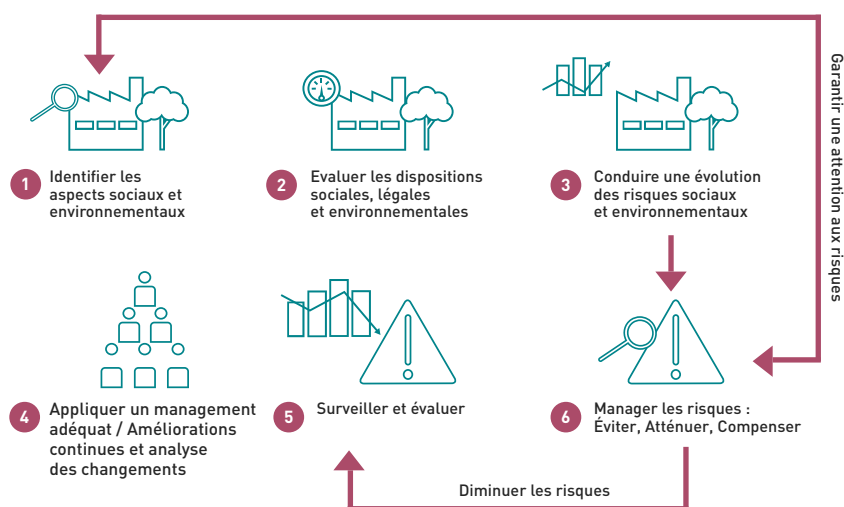
Depuis 2001, la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd, organisme indépendant, atteste tous les trois ans que l'OIMS est conforme à la norme de management environnemental ISO 14001.

à savoir

La société s'appuie sur l'EBP (*Environmental Business Planning* ou *Business Plan Environnemental*), un outil de gestion développé par Exxonmobil qui prend en compte la composante environnementale dans la totalité du cycle des opérations de l'entreprise.

ENVIRONMENTAL BUSINESS PLANNING

Au commencement de chaque projet majeur, la société effectue une étude d'impact environnemental pour analyser les risques sur le milieu naturel et développer des stratégies afin de les limiter ou les atténuer. Cette analyse appelée ESHIA (*Environmental, Socioeconomic, and Health Impact Assessment*) est une étape clé de ce processus qui se poursuit tout au long du cycle de vie du projet.



Le groupe ExxonMobil a été reconnu par la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd comme « faisant partie des leaders du secteur en matière d'intégration de la gestion des aspects environnementaux à ses activités ».

Une formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement.

51 L'ensemble du personnel est sensibilisé au respect de l'environnement et informé régulièrement des actions menées en la matière. Chaque nouvel embauché suit une formation dédiée dès son arrivée. Par ailleurs, des formations spécifiques sur les enjeux environnementaux dans l'activité pétrolière, sont organisées régulièrement pour le personnel plus spécifiquement concerné par ces questions. Par exemple en 2013, la filiale Worex formera l'ensemble de ses chauffeurs-livreurs à l'éco-conduite.

Des moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

51 En plus des procédures mises en place dans le cadre de l'OIMS et l'EBP, la prévention des risques environnementaux repose sur la réalisation de programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser. Ces programmes sont en cours d'adaptation pour répondre aux exigences du Plan de Modernisation des Installations Industrielles. Des contrôles approfondis sont également effectués lors des grands arrêts des raffineries.



Des investissements importants

Une part importante des investissements réalisés est consacrée à la réduction des risques et de l'impact des opérations de la société sur l'environnement.

Ainsi, dans les raffineries, des investissements sont réalisés pour limiter les émissions polluantes ; dans les dépôts de distribution, un programme pluriannuel d'investissements se poursuit pour que les tuyauteries aujourd'hui enterrées, puissent passer en aérien et qu'ainsi les risques de pollution des sols soient réduits.

réduire les nuisances

- En 2009, l'installation du système « DeNO_x » sur l'effluent de la turbine à gaz de Fos-sur-Mer a permis de réduire de 66 % les émissions de NO_x de cet équipement.
- Depuis 2012, un nouveau pipeline de LPG relie la raffinerie de Fos à la caverne site de Lavéra. Il réduit les risques pour les populations environnantes, grâce à un tracé plus éloigné des zones habitées.

Gérer en amont les risques d'ordre industriel 51

Une partie des risques d'accidents industriels peut être gérée en amont lorsque ceux-ci sont imputables à une défaillance des équipements. À cet effet, plusieurs procédures et moyens de contrôle s'avèrent efficaces :

- des vérifications faites en routine,
- des « grands arrêts » tous les six ans,
- des études de danger révisées tous les cinq ans pour établir différents scénarios et identifier les mesures à mettre en place,
- les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) pour encadrer les risques industriels, notamment en zone urbaine. Les deux raffineries de la société ainsi que ses dépôts de stockage sont soumis aux PPRT et y travaillent depuis 2005.

les PPRT

L'avancement des PPRT est variable selon les sites. Le processus est complexe et beaucoup plus long qu'initialement envisagé. Ainsi, le PPRT du dépôt de Toulouse, initialement approuvé début 2010, a finalement été annulé par le tribunal administratif. De son côté le PPRT de Port-Jérôme se poursuit, en liaison étroite avec les autorités compétentes (DREAL) et les collectivités locales.

Une meilleure gestion des émissions et des déchets

Pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement, le groupe poursuit des programmes destinés à réduire les émissions de substances polluantes dans l'air et dans l'eau, la génération de déchets, la pollution sonore ou encore les odeurs à proximité des sites de production.

Réduire les émissions dans l'air

Les deux raffineries d'Esso Raffinage sont à l'origine de la quasi-totalité des émissions dans l'air du groupe du fait du processus de combustion associé au raffinage. Les zones dans lesquelles ces raffineries sont implantées sont concernées par des Plans de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.). Leur but est d'assurer des niveaux de concentration de polluants dans l'atmosphère inférieurs aux valeurs limites d'émissions (VLE) fixées par la réglementation. Une mise à jour de ces plans est actuellement en cours avec la participation active de représentants d'Esso Raffinage. Ces plans visent en particulier à réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x) et de poussières.

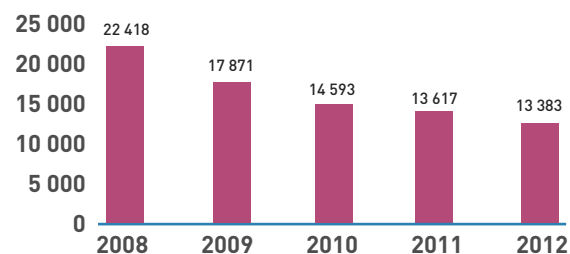
les Valeurs Limites d'Émissions (VLE)

Les programmes mis en place dans le cadre de l'EBP permettent aux raffineries d'Esso Raffinage de respecter les VLE. Ces valeurs ont été significativement abaissées ces dernières années en application de la réglementation européenne. La Directive sur les Émissions Industrielles (IED) publiée en 2012 devrait entraîner une nouvelle réduction des VLE.

• Dioxyde de soufre (SO₂)

ÉMISSIONS DE SO₂, NO_x ET COV

(en tonnes)



Grâce à d'importants investissements réalisés ces cinq dernières années, les émissions de SO₂ des raffineries de la société ont baissé de 66% par rapport à 2006. De nouvelles lignes d'alimentation des installations de combustion ont permis l'utilisation plus importante de gaz naturel en substitution de combustibles

liquides plus soufrés. À Fos-sur-Mer, des investissements réalisés lors du grand arrêt de 2011 ont permis la récupération et la désulfuration de gaz incondensables. L'injection d'additifs dans l'unité de craquage catalytique permettra de poursuivre la réduction des émissions de dioxyde de soufre. Ces éléments conduisent à une amélioration sensible de la qualité de l'air.

Depuis début 2011, un seul dépassement des valeurs limites de concentration au sol fixées par les normes de qualité de l'air a été relevé dans la zone industrielle de Port-Jérôme.

• Oxydes d'azote (NO_x)

Comme pour le SO₂, les investissements réalisés depuis cinq ans et la substitution progressive de combustibles liquides par du gaz naturel ont permis une baisse continue des émissions d'oxyde d'azote. Des modifications sur la turbine à gaz de Gravenchon ont également permis de réduire ses émissions de NO_x. Des changements de brûleurs ont été réalisés sur les chaudières de la centrale thermique de Port-Jérôme.

Les émissions de NO_x de Fos-sur-Mer et Port-Jérôme-Gravenchon ont baissé de 46% par rapport à 2006⁽¹⁾.

(1) Rapportées à la tonne de brut traité.

• Composés organiques volatils (COV)

De nombreuses initiatives visent à réduire les émissions de COV des activités du groupe en France :

- les nouvelles stations-service sont équipées de systèmes de récupération des vapeurs aux pistolets (RV2). Grâce à des tuyauteries double-enveloppe et des alarmes sur séparateurs d'hydrocarbure, ils répondent aux standards les plus exigeants en matière de protection de l'environnement,
- dans les raffineries, la réduction des émissions s'opère soit en aval par leur collecte et leur traitement, et en amont en améliorant l'étanchéité des équipements. La réalisation de campagnes pluriannuelles de mesures et de maintenance se poursuit. Les vannes, les brides, les soupapes et les pompes sont soumises à un contrôle régulier, associé à un programme de maintenance destiné à détecter et supprimer toutes fuites.

Minimiser les émissions dans l'eau

La réduction des rejets dans l'eau passe d'abord par la réduction de la pollution à la source, qui suppose la mise en place de procédés complexes et la sensibilisation du personnel.

La qualité des rejets en milieu naturel de la société est contrôlée en permanence : 12 000 analyses sont ainsi effectuées annuellement sur les effluents de la raffinerie de Gravenchon. Elles suivent une dizaine de paramètres et contrôlent le respect des valeurs réglementaires, en concentration et flux, d'environ 130 polluants (micropolluants inclus).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau et de l'action nationale de recherche et de réduction des

rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique, des programmes spécifiques d'analyse ont été réalisés. Après examen des résultats et en lien avec les autorités administratives, une surveillance permanente du site sera poursuivie sur certaines substances. Des études seront lancées pour examiner les possibilités de réduction des rejets de ces substances.

À Gravenchon, la plus grande station d'épuration du site a une capacité équivalente à celle d'une ville de 250 000 habitants.

Prévenir, recycler et éliminer les déchets

51 Conformément à la réglementation, la gestion des déchets se fait selon la hiérarchie suivante :

- réduction à la source de la quantité de déchets produits,
- valorisation par recyclage ou par réutilisation sans transformation dans d'autres procédés de fabrication internes. Le tri et la collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon,
- valorisation énergétique par incinération avec récupération d'énergie pour la plupart des déchets produits.

La quantité de déchets fluctue d'une année à l'autre. Elle dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées au cours de l'année. De plus, depuis 2011, les modalités de prise en compte des catalyseurs usés des unités de désulfuration ont été modifiées. Ceux-ci sont désormais comptabilisés comme déchets lors de leur envoi en régénération, même s'ils sont ensuite sortis de leur statut de déchet pour être réutilisés.

En 2012, 13 600 tonnes de déchets dangereux ont été générées sur nos sites, dont 96% ont été valorisés ou recyclés. Notre objectif reste de minimiser la quantité de déchets ni valorisés ni recyclés.



Renforcement des procédures opératoires, superposition des niveaux de protection, programmes d'inspection, entretien des équipements : un effort important est porté sur la prévention des déversements accidentels en milieu naturel. Tous les déversements accidentels d'hydrocarbures de plus d'un baril ayant un impact sur l'environnement (eau ou sol) sont comptabilisés, en nombre et en volume.

Malheureusement, le groupe n'a pas atteint ses objectifs 2012. 13 déversements accidentels ont été comptabilisés pour un volume total de 287 barils sur les deux raffineries de Fos-sur-Mer et Gravenchon. Ces incidents étaient principalement dus à la corrosion. Aucun de ces incidents n'était lié à une erreur opératoire. Ils ont tous été contenus sur les sites industriels de la société et n'ont eu aucun d'impact sur l'extérieur des sites.

Limiter les nuisances sonores et olfactives

51 Chaque année depuis 1995, le groupe mène une enquête de perception auprès des riverains de ses sites afin de connaître leurs attentes et si possible y répondre en orientant ses programmes d'investissements.

En 2012, cette enquête a été menée auprès de 380 habitants des neuf communes du PPI de Gravenchon. Une démarche identique a été réalisée pour le site de Fos-sur-Mer. Les résultats ont été présentés lors de réunions d'information publiques organisées par les communautés de communes.

51 Esso Raffinage a reçu 11 lettres de riverains. Cette hausse s'explique par de mauvaises conditions météorologiques en septembre - octobre.

réduire les nuisances

COMMENT RÉDUIRE EFFICACEMENT LES MAUVAISES ODEURS

Sous l'égide d'Air Normand, des habitants volontaires ont suivi une formation de 70 heures pour devenir « nez ». Des périodes de 12 mois de veille olfactive ont ensuite été organisées. Matin et soir, les « nez » hument l'air devant leur domicile et transmettent leurs relevés : ceux-ci sont analysés et mis en regard de leur source potentielle selon les conditions météorologiques du moment. L'analyse de ces données nous a permis de travailler à la réduction de ces nuisances.

Une utilisation durable des ressources

Réduire les consommations d'eau et d'énergie

En 2012, la consommation d'eau des installations Esso Raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon s'est élevée à 17,1 millions de m³, soit 1,09 m³ par tonne de pétrole brut traité, au lieu de 1,12 m³ par tonne en 2011. Une consommation unitaire réduite de 10% depuis 2009 grâce à des actions qui ont plus que compensé l'impact du démarrage de nouvelles installations consommatrices (désulfuration des gazoles).

L'engagement du groupe pour les économies d'énergie et une meilleure utilisation des ressources comprend de multiples actions.

Plusieurs points aident la société à réduire sa consommation en énergie :

- depuis 2000, tous les sites du groupe ExxonMobil sont couverts par le GEMS (*Global Energy Management System*),
- les grands arrêts effectués tous les six ans dans les raffineries permettent d'améliorer leur efficacité énergétique. Ainsi, le grand arrêt de 2011 à Fos-sur-Mer a permis une économie de 10 000 t/an de brûlage de butane et une réduction des émissions de CO₂ de 32 000 t/an. En 2012, lors du grand arrêt de la raffinerie de Port-Jérôme, une tour de préflash a été installée sur la distillation atmosphérique. Ce projet majeur va améliorer sensiblement l'efficacité énergétique et a permis de gagner un point d'indice énergie (*Energy Efficiency Index*). D'autres améliorations sont prévues en 2013 lors du grand arrêt des unités de Gravenchon.

consommation énergie

En 2012, la consommation totale d'énergie des deux raffineries a été de 40,38 millions de gigajoules. Rapportée à la quantité de brut traité, la consommation d'énergie en 2012 est en baisse de 1,3% par rapport à 2011.

Permettre aux consommateurs de réduire leur consommation d'énergie

Pour aider les utilisateurs finaux à réduire leurs émissions, le groupe souhaite mettre à leur disposition des produits de très haute technologie issus de la recherche et de l'innovation du groupe ExxonMobil. Ces produits assurent un fonctionnement optimal des moteurs et équipements et ils limitent la consommation d'énergie. En partenariat avec des constructeurs automobiles, le groupe ExxonMobil travaille sur la conception de nouveaux matériaux, moteurs carburants et lubrifiants. Des systèmes avancés de propulsion ont ainsi été développés. Ils permettront, à terme, de réduire de façon significative la

consommation des véhicules et leurs émissions. De son côté, l'energy Diesel, un carburant haute performance avec additifs spéciaux, améliore le rendement global des moteurs, limitant ainsi la consommation et les émissions.

Par ailleurs, conformément aux réglementations européennes, tous les carburants (y compris gazole) fabriqués dans les raffineries d'Esso Raffinage sont désormais des carburants sans soufre (moins de 10 ppm) qui permettent une réduction significative de la consommation unitaire des véhicules et donc une baisse des émissions de CO₂.

Concernant les produits lubrifiants, les nouvelles gammes Mobil SHC 600 pour engrenages et roulements, Mobil SHC Pegasus pour éoliennes, Mobilgear SHC XMP 320, et Mobil SCH Grease 460 WT permettent de réduire les consommations d'énergie, améliorent les rendements et la durée de vie des charges en service et diminuent les coûts d'exploitation. Leur utilisation garantit des économies d'énergie substantielles pouvant aller jusqu'à 3,6%.

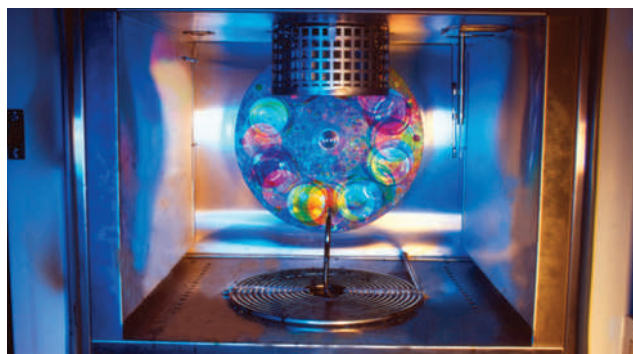
Recourir aux énergies renouvelables

Suite au programme d'investissements démarré en 2008, les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont tous équipés d'installations d'incorporation de bioéthanol dans les carburants.

Depuis le deuxième trimestre 2012, les biocarburants incorporés dans les carburants mis à la consommation satisfont aux critères de durabilité prévus par la directive européenne sur les énergies renouvelables. Esso S.A.F. et Worex sont inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bioliquides.

En 2012, la société a incorporé 36 000 m³ d'éthanol et 165 000 m³ de bio-ETBE dans ses essences, ainsi que 482 000 m³ de biodiesel dans ses gazoles.

Toutefois, même si la pénétration du super 95-E10 se poursuit, elle est tributaire du renouvellement du parc automobile. Malgré la distribution élargie du grade d'essence super 95-E10,



la société n'a pu atteindre complètement en 2012 les objectifs français et doit en conséquence payer plusieurs millions d'euros de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Optimiser l'utilisation des sols

Depuis 2008, le groupe, en créant une organisation dédiée, a renforcé la gestion environnementale de ses sites, qu'ils soient en exploitation ou à l'arrêt. La société réalise un suivi de l'état des sols de l'ensemble de ses sites industriels en service ou en arrêt d'activité, selon des programmes de contrôles spécifiques établis au minimum conformément à la réglementation en vigueur. Les anciens sites industriels peuvent être réhabilités et vendus pour accueillir de nouvelles activités. D'autres peuvent faire l'objet d'un suivi continu des sols et des sous-sols.

Ainsi en 2012, cette organisation a géré 60 sites industriels dont six ont pu être vendus ou rendus à leurs propriétaires pour accueillir de nouvelles activités. Par exemple, l'ancien dépôt et l'ancienne usine de bitumes de Clermont-Ferrand ont été réhabilités puis revendus à une enseigne internationale pour y développer un magasin de meubles. Des sites de taille importante font l'objet de discussions avec les municipalités et les préfetures concernées pour des développements futurs tenant compte de l'état environnemental, comme par exemple l'ancien siège social Esso REP à Bègles [33].

Limiter les risques de changement climatique

51 La demande mondiale en énergie ne cesse de croître. Malgré des progrès importants en termes d'efficacité énergétique dans les transports, l'industrie ou l'habitat, on s'attend donc à une augmentation des émissions mondiales de dioxyde de carbone jusqu'en 2030. À son niveau, Esso S.A.F. met tout en œuvre pour relever ce challenge complexe : répondre à la demande tout en utilisant le moins d'énergie possible pour réduire ses émissions et leur impact sur l'environnement et le climat.

L'amélioration de l'efficacité énergétique est l'un des principaux leviers. La cogénération d'électricité et de vapeur, l'effort permanent de réduction des émissions liées aux torches, et la substitution de combustibles liquides par du gaz naturel contribuent également à la réduction de l'impact des opérations de la société.

Aider les consommateurs à réaliser des économies d'énergie dans leur habitation

En 2012, la société a conclu un partenariat avec les magasins Mr Bricolage en s'appuyant sur l'expertise de la société

« Économie d'énergie » afin d'inciter les consommateurs à faire des travaux de rénovation énergétique dans leur habitation. Ainsi est née la « BricoPrime », une prime pouvant aller jusqu'à 2 000 euros, allouée pour le remplacement d'un certain nombre d'équipements de la maison permettant de réduire la consommation énergétique des particuliers.

Esso en finançant la « BricoPrime » démontre une fois de plus son engagement dans tout ce qui peut promouvoir l'efficacité énergétique.



Deux facteurs ont une incidence directe sur les émissions de CO₂ des raffineries :

- l'évolution de la demande : chaque tonne de pétrole supplémentaire raffinée génère mécaniquement des émissions additionnelles de CO₂,
- les nouvelles exigences environnementales concernant les carburants qui se traduisent par une augmentation de l'intensité des procédés de traitement.

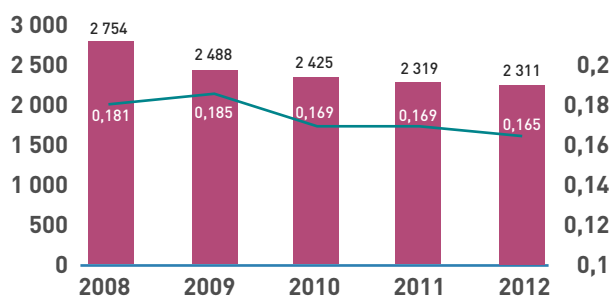
Poursuivre la réduction des émissions de CO₂

51 L'activité de raffinage de Fos-sur-Mer et Port-Jérôme-Gravenchon a généré 2,3 millions de tonnes de CO₂ en 2012. Ce chiffre est stable par rapport à 2011 bien que la quantité de brut traité ait augmenté de 3,9%. Exprimées en tonne de CO₂ par tonne de pétrole brut traité, ces émissions ont baissé de 3,5% par rapport à 2011, soit une baisse de 19% depuis 2005.

Au-delà de la réduction de leurs émissions directes, les raffineries d'Esso Raffinage ont permis une réduction importante des émissions de CO₂ en aval dans le secteur des transports grâce à des carburants sans soufre (moins de 10 ppm).

51 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ POUR LES SITES DE LA SOCIÉTÉ ESSO RAFFINAGE.

■ Émissions totales en CO₂ (kt)
■ Tonnes de CO₂ par tonne de brut traité



Les quotas d'émissions de CO₂

Depuis 2005, la directive européenne ETS impose des quotas d'émissions de CO₂ pour chaque site industriel. Pour atteindre l'objectif de la Communauté européenne, la quantité totale de quotas d'émissions alloués en 2020 doit baisser de 21% par rapport à 2005. De 2008 à 2012, les quotas d'émissions alloués à chaque raffinerie avaient déjà été réduits de 14% par rapport à la période précédente. En 2012, comme en 2011, les émissions réelles de CO₂ ont cependant été inférieures de 14% à l'allocation de quotas. Pour la période 2013-2020, le nombre de quotas alloués gratuitement aux installations sera à nouveau sensiblement réduit et le complément devra être acheté aux enchères.

Limiter le torchage

Les torches qui permettent de dépressuriser rapidement les unités en brûlant les gaz contenus sont des organes de sécurité indispensables aux raffineries. Pour réduire leurs émissions, de meilleures pratiques visent à éliminer tout brûlage à la torche en opération normale. Des procédures sont en place pour identifier rapidement l'origine et la cause des épisodes de torche et y remédier. La quantité annuelle d'hydrocarbures brûlée aux torches est fluctuante d'une année sur l'autre et dépend de la fiabilité des unités et des grands arrêts. En 2012, 19 200 tonnes ont été brûlées aux torches. Une hausse par rapport à 2011, due à l'arrêt pour maintenance de la raffinerie de Gravenchon.



Une protection de la biodiversité

Encourager les bonnes initiatives

51 Pour soutenir la préservation de l'environnement, le groupe subventionne différents programmes facilitant la cohabitation entre activité industrielle, bien-être des populations et protection de la biodiversité. Ainsi :

Le C.H.E.N.E.

Le groupe soutient financièrement le C.H.E.N.E. (Centre d'Hébergement et d'Étude sur la Nature et l'Environnement) situé sur la commune d'Allouville-Bellefosse qui soigne plus de 1 300 animaux par an. Le C.H.E.N.E. est une référence dans le soin de certains animaux. En 2012, l'action principale a été la mise en place d'une passerelle d'observation installée sur le plan d'eau, dans le cadre du projet de réaménagement du site.



Le Renard

Le groupe a choisi de préserver la biodiversité des marais qui entourent la raffinerie de Fos-sur-Mer. La biodiversité des hectares non occupés par ses installations industrielles est préservée grâce à une collaboration avec l'association communale. Le Renard, très active dans la préservation et l'entretien du milieu naturel ambiant. Elle effectue par exemple l'entretien des chemins ou le curage des roubines qui permettent la régulation des niveaux d'eau des marais.

Saint-Cloud

Le groupe soutient le domaine national de Saint-Cloud, proche de son siège social, et l'accompagne dans son offre pédagogique à destination des scolaires des établissements d'Ile-de-France, du CP au collège. Sur l'année scolaire 2011-2012 environ 2500 élèves venant de 30 établissements différents y ont participé. Les différents ateliers proposés aux écoles ont pour rôle de guider les enfants sur des pistes créatives, d'éveiller tous leurs sens à une nouvelle perception de l'environnement et de les inviter à découvrir les richesses des jardins en stimulant leur curiosité grâce à des expériences et des observations.

Parc de Gruchet-le-Valasse

Le groupe a proposé en 2012 à des élèves proche de Gravenchon de visiter le parc de Gruchet-le-Valasse, EANA, et également de participer à un atelier sur le thème du développement durable. La société a pris en charge le coût d'entrée au parc pour chacun des élèves et des enseignants accompagnateurs et celui de l'atelier.



17,7

milliards de chiffres d'affaires⁽¹⁾

575

millions d'euros de valeur ajoutée⁽¹⁾

150

millions d'euros d'impôts et taxes versés⁽¹⁾

15 %

du chiffre d'affaires d'Esso S.A.F. à l'exportation⁽¹⁾

(1) Chiffres 2012.

Une entreprise citoyenne

L'un des enjeux majeurs de Esso S.A.F. est d'agir en tant qu'acteur responsable, de concilier activité industrielle, développement social et protection de l'environnement. Pour cela, la société suit le programme *Best Practices in External Affairs* (BPEA), développé il y a quelques années par le groupe ExxonMobil. Il aide la société à adapter ses décisions en matière de relations extérieures en tenant compte de l'environnement économique des communautés qui l'entourent. Car pour la société, être une entreprise citoyenne implique de contribuer à la dynamique économique et sociale des régions dans lesquelles elle opère. Cette vocation sociétale passe par des engagements au niveau local, un dialogue avec les associations et populations riveraines, des choix en matière de sous-traitance ou encore l'application de bonnes pratiques.

S'engager en faveur du développement durable pour le territoire

Forte de 2 066 collaborateurs en France et d'un large réseau d'intervenants et prestataires, le groupe Esso compte dans l'économie du pays.

Avec en moyenne sur les cinq dernières années un niveau d'investissement de 100 millions d'euros réalisé chaque année, un montant de taxes et impôts de 124 millions d'euros payé annuellement et une masse salariale d'environ 260 millions d'euros par an, le groupe Esso S.A.F. participe pleinement à l'enrichissement de l'économie française.

Par ailleurs, Esso S.A.F. a contribué au commerce extérieur de la France en réalisant 15% en 2012 de son chiffre d'affaires à l'exportation. Mais l'impact des activités de la société ne s'arrête pas là. Au cœur des régions, chacun de ses sites représente un important bassin d'emplois directs ou indirects. À ce titre l'entreprise s'attache à développer une politique de ressources humaines exemplaire. La société est également consciente que la proximité de ses sites industriels et ceux de ses filiales peut être

source d'inquiétudes ou de nuisances potentielles pour les populations avoisinantes. Le groupe s'engage donc à déployer tous les moyens nécessaires pour minimiser leur impact sur l'environnement et sur le bien-être des communautés riveraines.

Entretenir de bonnes relations avec les parties prenantes

Représentants locaux, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, des consommateurs ou des populations riveraines : il est indispensable de nourrir un dialogue avec ces différentes parties prenantes pour établir une relation de confiance sur le long terme.

Dialoguer avec les communautés environnantes

51 En rencontrant régulièrement les élus locaux, associations ou écoles, en informant les populations riveraines, en participant aux différents événements de la vie locale, le groupe se positionne comme un partenaire de confiance. Mieux connaître les activités de la société permet en effet de répondre à de nombreuses préoccupations. C'est pourquoi, dans le respect des règles de sécurité, les sites ouvrent régulièrement leurs portes aux autorités, élus et scolaires.

actions de dialogue

En 2012, 413 actions de dialogue avec les communautés environnantes ont été réalisées, soit un peu moins qu'en 2011. L'année dernière, la société avait dû communiquer plus spécifiquement autour de l'arrêt planifié de la raffinerie de Fos-sur-Mer.

Porter des actions de mécénat

51 La société est également engagée dans une politique de mécénat active et citoyenne, notamment dans trois domaines majeurs : éducation scientifique, santé et protection de la biodiversité. La société a fait de l'éducation un thème prioritaire dans ses actions locales car elle souhaite encourager les jeunes à s'intéresser à leur environnement, à poursuivre leurs études, et plus particulièrement les études scientifiques.

« Notre Commune »

En 2012, la société a participé à ce programme mené par l'association Entreprendre Pour Apprendre Haute-Normandie. Destiné aux élèves de CM1/CM2, il a pour objectif de leur faire découvrir la vie socio-économique de leur commune.

« Lumières des cités »

La société soutient financièrement, en partenariat avec le conseil régional, cette initiative originale qui facilite l'accès aux études supérieures. Des bourses ont été octroyées à une centaine de jeunes méritants et venant de milieux défavorisés.

Forums des métiers

Grâce aux divers forums organisés par les écoles, la société présente les différents métiers de l'entreprise et contribue à une orientation efficace vers des métiers d'avenir.

Formations scientifiques

Former aujourd'hui les scientifiques de demain est important pour la société et ses filiales qui utilisent technologie et innovation dans chacune de leurs activités. Depuis plusieurs années, la société participe donc à divers programmes favorisant la sensibilisation des élèves et l'enseignement scientifique :

Les Olympiades de Physique France

En 2012, la société a continué de soutenir cette initiative qui motive les étudiants à s'engager dans des carrières scientifiques au travers de projets audacieux.

Mathématiques Sans Frontières

Pour la 3^e année, la société a soutenu cette association de l'académie d'Aix-Marseille qui met en place des épreuves destinées à développer le goût des mathématiques et de la recherche en travaillant les programmes scolaires autrement. Près de 650 classes et 20 000 élèves ont participé à ce rallye en 2012.

Sci-Tech Challenge (Science et Technologie)

Pour la seconde fois, la société a participé à ce projet pédagogique initié au niveau européen par le groupe ExxonMobil. Il a pour objectif d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études supérieures en mathématiques, sciences et technologies, et de promouvoir les opportunités qu'offrent ces disciplines.

Sous-traitance et fournisseurs, une relation durable et responsable

Tenir compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

51 Les conditions générales d'achats des sociétés ExxonMobil intègrent de nombreuses demandes d'engagements contractuels que les entreprises intervenantes et les fournisseurs doivent signer. Parmi ces engagements, cinq points traduisent particulièrement la volonté de la société de tenir compte des enjeux sociaux et environnementaux :

- (art 20) La conduite des affaires et en particulier la politique de « harcèlement sur le lieu de travail ». L'entreprise s'engage à informer ses employés, représentants et sous-traitants sur les

principes de cette politique et à rapporter immédiatement à la société toute pratique de harcèlement supposé,

- (art. 24) La politique d'alcool et de drogue retire sur-le-champ tout employé suspecté d'être sous l'emprise de drogues et pouvant ainsi nuire à autrui et à l'entreprise. La politique santé et sécurité (art. 24) reprend quant à elle des points similaires,
- (art. 34) Un rappel des obligations légales en matière de travail dissimulé,
- (art. 44) La gestion des déchets.

Ces conditions s'accordent avec nos pratiques qui visent à :

- accorder une attention particulière à la définition d'un pourcentage maximal de chiffre d'affaires d'un prestataire avec le groupe ExxonMobil en France pour ne pas le fragiliser en cas de non-renouvellement de contrat,
- apporter de la transparence sur le processus d'achat qui garantit le traitement égal et équitable de tous les participants à un appel d'offres,
- mettre en place des contrats de durée assez longue (cinq ans) pour permettre aux entreprises sous-traitantes de gérer leurs investissements et leur personnel.

Prendre en compte la responsabilité sociale et environnementale des sous-traitants

Le MASE, pour améliorer les performances sécurité, santé et environnement

51 En 1990 la société Esso S.A.F. a créé le MASE, Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise (MASE). Ce système de management de la sécurité a pour objectif principal l'amélioration continue des performances sécurité, santé et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. L'application du référentiel MASE doit permettre aux adhérents une meilleure compréhension mutuelle et la mise en place d'un système de management performant. Des audits réalisés soit par des cabinets extérieurs, soit par le personnel de nos sociétés contrôlent le respect des engagements. Convaincre les sous-traitants du bien-fondé de cette démarche est une tâche délicate, mais fondamentale pour le respect des meilleures pratiques en termes de sécurité, de santé et d'environnement.



La certification sécurité MASE est devenue une référence et une exigence pour les fournisseurs et les donneurs d'ordres des zones industrielles de sept bassins industriels français et en particulier Fos-sur-Mer et Gravenchon où la société est implantée.

Agir avec loyauté et transparence

Mettre en place des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

51 Le groupe a développé différentes mesures pour répondre efficacement à des problématiques telles que :

- identifier et gérer les risques associés à ses produits. Ne pas fabriquer ou vendre des produits quand il n'est pas possible de fournir un niveau de sécurité convenable pour l'homme et pour l'environnement,
- définir les précautions requises tout au long de la chaîne des opérations et prendre les dispositions raisonnables pour les communiquer au personnel, clients et autres personnes concernées,
- satisfaire à l'ensemble des lois et règlements applicables et en l'absence de réglementation, appliquer des normes fixées de manière responsable,
- collaborer avec les pouvoirs publics et autres organismes pour promouvoir, selon les données scientifiques et du risque considéré, des lois, règlements et normes définis de manière responsable,
- faire de l'identification et la maîtrise des effets potentiellement dangereux vis-à-vis de la santé, la sécurité, et de l'environnement, des éléments prioritaires dans la planification et le développement des produits,
- mener et promouvoir la recherche destinée à accroître la connaissance des effets des produits sur la santé, la sécurité et l'environnement. En appliquer rapidement les résultats et si nécessaire, en informer collaborateurs, sous-traitants, clients, communauté scientifique, pouvoirs publics et grands publics.

Effectuer les revues et évaluations appropriées des opérations, y compris avec le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) dans le cadre de ses prérogatives, pour mesurer les progrès accomplis, s'assurer de la bonne application de cette politique et de l'adéquation des moyens affectés à sa mise en œuvre.

Prévenir la corruption

51 Le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société Esso S.A.F. et de ses filiales s'organise autour d'un ensemble de politiques d'entreprise énonçant les valeurs fondamentales de la société notamment en matière d'éthique des affaires et de conflits d'intérêts.

Les politiques en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. De plus, une revue pratique des affaires se déroule tous les quatre ans en petits groupes de discussion. Chaque collaborateur peut ainsi obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du Contrôle Financier, de la direction Juridique ou de la direction des Ressources Humaines. Cette revue comprend également des sessions organisées avec les dirigeants des principales entreprises sous-traitantes de la société, afin de leur rappeler l'importance qu'attache notre société au respect des clauses contractuelles en matière de conduite des affaires.

Les règles du groupe sont d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. Des formations fréquentes du personnel sont organisées par la direction Juridique pour rappeler ces lois et les règles à observer.

Un dispositif d'alerte professionnelle permet de rapporter les malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Agir en faveur des droits de l'homme

51 La philosophie du groupe en matière de droits de l'homme suit celle d'ExxonMobil. Elle se base sur les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies appliqués aux droits du travail.

Le groupe s'engage ainsi à :

- adopter une politique en matière de droit de l'homme,
- évaluer l'impact des droits de l'homme sur la société,
- intégrer les droits de l'homme dans toute l'entreprise et au sein de toutes ses activités,
- mesurer et communiquer en matière de droits de l'homme.

Le mode de gestion de la société s'appuie par ailleurs sur des exigences élevées en matière d'intégrité, de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. Son engagement sur les plus hautes valeurs éthiques est transverse à l'ensemble des politiques et des pratiques de la société.

éthique des affaires

Les standards de conduite des affaires comprennent 17 politiques. Les actions engagées pour prévenir la corruption sont intégrées dans la politique « éthique des affaires ». Le respect de cette politique doit permettre d'atteindre les standards d'intégrité les plus élevés. La société considère que les méthodes sont aussi importantes que les résultats eux-mêmes et s'assure donc que ses collaborateurs connaissent bien ces politiques et appliquent leurs principes au quotidien. Personne dans l'organisation n'a le pouvoir de déroger à ces politiques et aucune situation ne peut en justifier la violation.

Indicateurs sociaux

Intitulé	Unité	2011	2012	Page
EMPLOI				
Panorama des effectifs				
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	nombre de personnes	1 025	1 031	p31
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	nombre de personnes	274	275	p31
Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	nombre de personnes	830	760	p31
Age des effectifs				
Collaborateurs de moins de 30 ans	nombre de personnes	200	215	
Collaborateurs de 30 à 50 ans	nombre de personnes	1 127	1 070	p31
Collaborateurs de plus de 50 ans	nombre de personnes	802	781	
Sexe de l'effectif				
Pourcentage de femmes dans l'effectif global	pourcentage	19%	19,8%	p31
Pourcentage de femmes cadres	pourcentage	19%	19,7%	
Embauches et départs				
Entrées	nombre de personnes	85	120	p31
Départs	nombre de personnes	151	180	p31
Départ dans le cadre d'un licenciement	nombre de personnes	6	11	p31
Rémunérations et leurs évolutions				
Masse salariale		151 449 145	154 648 145	p32
Pourcentage d'augmentation de la masse salariale	pourcentage	+ 1,27%	+ 2,1%	p32
ORGANISATION DU TRAVAIL				
Part du personnel posté dans l'effectif				
Personnel de jour	pourcentage	64,6%	63,8%	p32
Personnel posté	pourcentage	35,3%	36,1%	p32
Absentéisme				
Nombre de jours d'absence / Nombre de jours travaillés	pourcentage	4,0%	4,5%	p32
RELATIONS SOCIALES				
Organisation du dialogue social	Données qualitatives			p32
Bilan des accords collectifs	Données qualitatives			p32
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
Conditions de santé et de sécurité au travail	Données qualitatives			p35-36
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité	Données qualitatives			p34-35
Accidents du travail et maladies professionnelles	nombres accidents	5	1	p35
Taux de fréquence des accidents de travail	pourcentage	1,6	0,31	p35
Taux de gravité	pourcentage	0,12	0,002	p35
FORMATION PROFESSIONNELLE				
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Données qualitatives			p31
Formation professionnelle pour le groupe Esso				p31
Part de la masse salariale	pourcentage	3,1%	2,7%	p31
Nombre de salariés formés / effectif	salariés	1 127	936	p31
Nombre d'heures de formation	heures	26 443	19 606	p31
ÉGALITE DE TRAITEMENT				
Mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes				
Part des femmes dans les embauches de cadres	pourcentage	60%	50%	
Pourcentage de femmes expatriées	pourcentage	14,4%	15%	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Données qualitatives			p33
Politique de lutte contre les discriminations	Données qualitatives			p33
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES*				
Au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective	Données qualitatives			
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Données qualitatives			p33

Indicateurs environnementaux

Intitulé	Unité	2011	2012	Page	
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE					
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de vérification environnementale	Données qualitatives			p39	
Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Données qualitatives			p40	
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Données qualitatives			p40	
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (hors PPRT)	en millions €	7,2	9,8		
POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS					
Émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂)	en tonnes	8 464	8 103	p41	
Émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO _x)	en tonnes	2 511	2 687	p41	
Émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV)	en tonnes	2 642	2 593	p41	
Mesure de la qualité de l'eau - Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	en tonnes	808	904	p41	
Quantité totale de déchets dangereux générés	en tonnes	21 350	13 644	p42	
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	en tonnes	1 663	529	p42	
Nombre de déversements accidentels > 1 baril	quantité	6	13	p42	
Nombre de plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuable à l'activité raffinage	quantité	3	11	p42	
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES					
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	en milliers de m ³	16 888	17 108	p43	
Consommation d'énergie, matières premières des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique	en millions de GJ	39,4	40,4	p43	
Recours aux énergies renouvelables - Quantité de biocarburants incorporés	en km ³	514	683	p43	
Suivi de l'état des sols et réhabilitation environnementale	Données qualitatives			p44	
CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Rejets de gaz à effet de serre				p44-45	
	Émissions annuelles de CO ₂	en ktonnes	2 319,0	2 311,2	p44
	Quantité brûlée aux torches	en tonnes	15 985	19 169	p45
Limiter les risques de changement climatique	Données qualitatives			p44	
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ					
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Données qualitatives			p44-45	

Indicateurs sociétaux

Intitulé	Unité	2011	2012	Page
ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE				
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional : Valeur ajoutée = somme des investissements + taxe et impôts + salaires + dividendes	en millions €	596	575	p46
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	Données qualitatives			p47
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES				
Actions de dialogue avec les communautés environnantes		420	413	p47
Action de philanthropie et de mécénat		18	18	p47-48
SOUTRAITANCE ET FOURNISSEUR				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Données qualitatives			p48
Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Données qualitatives			p48
LOYAUTÉ DES PRATIQUES				
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Données qualitatives			p49
Actions engagées pour prévenir la corruption	Données qualitatives			p49
AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME				
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Données qualitatives			p49

*L'élimination du travail forcé obligatoire et l'abolition du travail des enfants sont des indicateurs de performance qui n'ont pas été traités car non-pertinents compte tenu de la législation française qui interdit tout travail forcé ou obligatoire et qui interdit le travail des enfants.

Note méthodologique Reporting RSE 2012 du groupe Esso

Démarche RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Esso répond aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II. Elle s'appuie sur un référentiel interne mis en place par le groupe Esso qui comprend les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées lorsqu'il en existe. Ce référentiel est consultable sur demande.

Il comprend également l'organisation et les étapes du reporting, les outils de contrôle des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne, ainsi que la liste des enjeux clés et des indicateurs associés.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2012 au 31/12/2012 ;
- de la donnée mesurée au 31/12/2012.

Périmètre de reporting

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme le groupe dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

Contrôle externe

Afin d'anticiper le décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite « Grenelle II », le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour le reporting 2012 à l'un de ses Commissaires aux Comptes. Leur avis d'assurance modérée sur le reporting RSE du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention du Directeur Général,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Esso S.A.F., nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration de la société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce,
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental,
- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux,
- concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées,

nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations,

- au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales testées.

- concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité,
- pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires,
- enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 22 avril 2013.

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian

Associé

Alban Audrain

Associé Responsable RSE

(1) Effectifs (nombre et répartition), Embauches et Départs, Rémunérations et leur évolution, Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, Consommation d'eau, Émissions de SO₂, Émissions de NO_x, Émissions de COV, Émissions de CO₂, Quantité totale de déchets dangereux générés.

(2) Esso S.A.F, Esso Raffinage et Worex.



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

P.56

RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES

P.62

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

P.63

**MANDATAIRES SOCIAUX
D'ESSO S.A.F. EN 2012**
ET PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS
DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

P.65

**RÉMUNÉRATION
DES MANDATAIRES
SOCIAUX**

P.67

**PROJETS DE RÉOLUTION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU 18 JUIN 2013**



Le Conseil d'Administration de la société a adopté une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Le Conseil d'Administration a également créé un comité d'audit qui exerce ses attributions sous la responsabilité

du Conseil d'Administration de la société. La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du Comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société s'organise autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales de la société en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des standards de contrôle, des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions de l'entreprise doivent opérer. Il s'agit d'un système de contrôle global et intégré qui permet une mise en œuvre efficace et appropriée des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect des politiques de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et maîtriser les risques pouvant résulter en un impact financier significatif.

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce suivant lesquelles le président d'une société anonyme rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Esso S.A.F. tient à préciser en préliminaire qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le MEDEF car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

En particulier la création des différents comités spécialisés ne répond pas à un besoin de la société notamment compte tenu de son organisation et de son fonctionnement. De même les prescriptions en matière d'administrateurs indépendants, de durée de mandat des administrateurs ne sont pas les mêmes.

Par exemple, en accord avec la politique sur le gouvernement d'entreprise de notre société, pour être considéré indépendant, un administrateur doit n'avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Esso S.A.F. compte actuellement trois administrateurs indépendants qui sont :

- Monsieur Roland Vardanega, Président de la société des anciens élèves de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers,
- Monsieur Pierre Verluca,
- Madame Marie-Françoise Walbaum.

Esso S.A.F. précise également qu'elle n'a pas pris comme référence pour l'élaboration de ce rapport le cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations de la loi de sécurité financière. L'organisation du contrôle interne du groupe Esso S.A.F., comme exposé dans le rapport qui suit, repose sur un système conforme avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Le Conseil d'Administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration a également créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008 qui fera l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Par ailleurs le Conseil d'Administration a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008 les recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le Conseil d'Administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Cette position a été communiquée et mise en ligne sur le site internet de la société le 5 décembre 2008.

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle notre société aura l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe qui ne pourra être inférieure à 20% en 2014 et 40% en 2017. La société assure déjà la représentativité des deux sexes puisque le Conseil est actuellement composé de cinq hommes et d'une femme.

Préparation et organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le Conseil d'Administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du Conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du Président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au Conseil d'Administration par la direction d'Esso S.A.F. en présence des Commissaires aux Comptes. Toutefois, le Conseil d'Administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le Conseil d'Administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la Direction de la Communication et des Relations Extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la Direction du Contrôle Financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le Secrétariat Général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2012 le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises. Tous les administrateurs ont été présents à chaque réunion.

Le Conseil d'Administration avait procédé en 2011 à une évaluation annuelle de sa mission. Il ressortait de cette évaluation que les administrateurs étaient satisfaits du fonctionnement actuel du Conseil d'Administration. La société n'a donc pas procédé à une nouvelle évaluation en 2012.

Le Conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société.

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration de celle de Directeur général et fixe la rémunération du Président-directeur général. Le Président ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20% du capital de la société pour chaque opération,
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité,
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20% du capital de la société,
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions dont le prix en principal excède 20% du capital de la société,
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20% du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le Conseil d'Administration et revue tous les deux ans, le Président du Conseil d'Administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur Administratif et Financier, soit avec le Trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes ci-dessus mentionnées.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le Conseil a autorisé le Président du Conseil d'Administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le Conseil a autorisé le Président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2013. Le Président du Conseil d'Administration et directeur général a également été autorisé par le Conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

Comité d'audit d'Esso S.A.F.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-29 du code de commerce, le Comité d'audit exerce ses attributions sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du Comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers de se référer au rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit publié le 22 juillet 2010.

Le Comité d'Audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en Conseil d'Administration. Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Son Président est également désigné par le Conseil d'Administration.

Le Comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité sont constatées par des procès-verbaux signés par deux des membres présents.

Des jetons de présence fixés par le Conseil d'Administration sont versés aux administrateurs membres du Comité d'Audit effectivement présents aux réunions du Comité.

Le rôle du Comité d'Audit est défini par le Conseil d'Administration, il ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer et faciliter le travail du Conseil en conduisant les principales missions suivantes :

- assurer la revue du processus d'élaboration de l'information financière et comptable,
- établir un dialogue avec les directions fonctionnelles des sociétés du groupe et en particulier la Direction du Contrôle Financier et la division Audit, afin de revoir l'efficacité des procédures internes de contrôle de l'information financière et assurer un suivi de l'efficacité du système de gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la société,
- participer à la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes, en veillant à leur indépendance, et instituer une relation directe avec eux, afin :
 - de prendre connaissance de leur programme de travail,
 - de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission,
 - de revoir avec eux les conclusions de leurs travaux.

En 2012, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants qui ont fait l'objet d'un compte rendu en Conseil d'Administration :

- information du Comité par les Commissaires aux Comptes sur l'organisation de leurs missions et des conclusions de leurs diligences portant sur l'arrêté des comptes au 31/12/2011,
- système de contrôle interne au sein de la direction du réseau de stations-service,

- revue du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- information du Comité par les Commissaires aux Comptes portant sur l'arrêté intermédiaire des comptes au 30/06/2012,
- évaluation du contrôle interne: rapports d'audit émis et irrégularités enregistrées au cours de l'année 2012,
- revue des contrats de services fournis par le groupe ExxonMobil et coûts facturés en 2011,
- procédures de contrôle interne et de gestion des risques en matière informatique,
- renouvellement en 2013 du mandat des Commissaires aux Comptes des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La position du Conseil d'Administration sur les recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a été évoquée dans la partie du présent rapport sur les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la société.

Les éléments de rémunérations et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et directeur Général sont définis en cohérence avec les standards internes applicables aux cadres et dirigeants du groupe. Ces éléments de rémunération sont présentés au Conseil d'Administration et soumis à son vote.

Le montant des jetons de présence pour les administrateurs non-salariés est déterminé par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et est revu chaque année. Il est fixé en tenant compte des pratiques du marché, de la taille et des activités d'Esso S.A.F. et des responsabilités des administrateurs.

Modalité de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous :

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CACEIS Corporate Trust (actions nominatives),
- soit par la remise à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse...).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Cadre général, organisation et périmètre d'application

Un système de management (CIMS - Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ces activités.

Ce système est articulé autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie,
- évaluation et gestion du risque,
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels,
- gestion du personnel et formation,
- gestion du changement,
- identification et résolution des faiblesses de contrôle,
- évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la direction du Contrôle Financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la direction générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards adoptés par la société (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, financement, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière,
- comptes bancaires,
- paiements,
- comptabilité matière,
- facturation et encaissements,
- crédit et recouvrement des créances,
- immobilisations,
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de mesurage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus

sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la direction du Contrôle Financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation. La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au Contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Le directeur du Contrôle Financier (ou « Controller ») a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées. Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la direction du Contrôle Financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la direction du Contrôle Financier avec l'assistance d'organisations de services partagés pour les analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Suivi et évaluation du système de contrôle

La direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit plurianuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise. L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les neuf audits internes menés en 2012 et qui portaient notamment sur les activités de ventes de carburants et combustibles ou des participations significatives de la société ont été jugés satisfaisants d'un point de vue contrôle et gestion des risques par l'audit interne.

En parallèle, des coordonnateurs de contrôle fournissent de façon continue, soit de manière centralisée (au sein de la direction du Contrôle Financier), soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente carburants et combustibles, fonctions de

support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise, en particulier celles susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exactitude des comptes.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des employés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du Contrôle Financier ou de la direction Juridique.

Francis Duseux

Président du Conseil d'Administration
et directeur général d'Esso S.A.F.

Le 20 mars 2013

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ESSO S.A.F. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les infor-

mations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du code de commerce.

Paris et Courbevoie, le 22 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON Membre
français de Grant Thornton
International
Vincent Papazian
Associé

MAZARS
Jean-Maurice El Nouchi
Associé

Mandataires sociaux d'Esso S.A.F. en 2012

Dominique BADEL

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

Francis DUSEUX

Directeur Distribution et Pipelines Europe d'ExxonMobil Petroleum & Chemical

Président du Conseil d'Administration et Directeur général d'Esso Société Anonyme Française

Président de :

Esso France S.A.S.

Esso Raffinage

ExxonMobil France Holding S.A.S.

Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S., en abrégé « S.F.L.A. »

Gérant de :

ExxonMobil Chemical France

ExxonMobil Investissement (qui est société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical)

Administrateur de :

American Chamber of Commerce in France

Esso Société Anonyme Française

Antoine du GUERNY

Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso Société Anonyme Française

Président et membre du Conseil de Surveillance de Société Française ExxonMobil Chemical

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

Roland VARDANEGA

Président de Société des anciens élèves de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

Membre du comité stratégique d'ADVANCY FRANCE S.A.S. à compter de mars 2012

Pierre VERLUCA

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

Marie-Françoise WALBAUM

Responsable du département « Principal Investments »

de BNP-PARIBAS jusqu'au 30 septembre 2012

Administrateur de :

Compagnie Nationale à Portefeuille

Esso Société Anonyme Française

FFP à compter du 15 mai 2012

Vigeo à compter du 24 mai 2012

Présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale 2013



1. Dominique BADEL

Date de naissance : 6 octobre 1944

Formation :

École Nationale Supérieure de Mines de Saint-Étienne

Columbia University (Executive Program)

INSEAD (Marketing Program)

Fonctions exercées actuellement :

Président de la Fondation des Industries Minières, métallurgiques et minérales, reconnue d'utilité publique depuis octobre 2011

Associé de la Société Civile Catroux

Nombre d'actions de la société détenue : 8

2. Francis Duseux

Date de naissance : 20 août 1949

Fonctions exercées actuellement :

Président du Conseil d'Administration et directeur général d'Esso S.A.F. depuis 2006

Directeur Distribution & Pipelines Europe depuis 2004

Formation :

École Nationale Supérieure de Chimie de Paris

École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président d'Esso France S.A.S.

Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.

Président d'Esso Raffinage

Président de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.

Gérant d'ExxonMobil Chemical France

Gérant d'ExxonMobil Investissement S.A.R.L., société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical S.C.A.
Administrateur de l'American Chamber of Commerce in France
Administrateur d'Esso S.A.F.

Nombre d'actions de la société détenue : 5

3. Antoine du GUERNY

Date de naissance : 9 mai 1959

Fonction exercée actuellement :

Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

Formation :

École Supérieure de Commerce de Paris
Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président du conseil de surveillance de la Société Française ExxonMobil Chemical

Nombre d'actions de la société détenue : 5

4. Marie-Hélène RONCORONI

Date de naissance : 17 novembre 1960

Formation :

IEP Paris

Fonctions exercées actuellement :

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Membre du Comité Financier du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Administratrice et Vice-Présidente de la Société FFP (Société Foncière, Financière et de Participations, premier actionnaire de Peugeot S.A.)

Membre des trois Comités de la Société FFP (Participations, Investissements et Nominations) et Présidente du Comité des Participations

Mandats dans des Sociétés familiales non cotées du groupe familial Peugeot

Membre du conseil de surveillance d'ONET S.A.

Administrateur d'Assurance Mutuelle de France

Nombre d'actions de la société détenue : aucune

5. Pierre VERLUCA

Date de naissance : 22 janvier 1944

Formation :

École Polytechnique – Promotion 1963

Génie chimique à ENSIC ⁽¹⁾ - 1966

Diplôme d'Étude Comptable Supérieur – 1972

(1) ENSIC = École Nationale Supérieure d'Industrie Chimique (Nancy)

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Président du directoire de Vallourec

Pas d'autres fonctions exercées dans d'autres sociétés

Nombre d'actions de la société détenue : 5

6. Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance : 18 mars 1950

Formation :

Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

Fonction exercée actuellement :

Responsable de Principal Investments BNP Paribas jusqu'en juin 2012

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Responsabilité des activités participations compte propre du groupe (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Private Equity de 2006 à 2012

Pas d'autres fonctions exercées dans d'autres sociétés

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le MEDEF le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil d'Administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le Conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. :

Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F. :

Monsieur Francis Duseux, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum

Monsieur Dominique Badel

Monsieur Antoine du Guerny, Directeur Administratif et Financier

Monsieur Roland Vardanéga

Monsieur Pierre Verluca

1 - Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Francis Duseux	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	611 444	629 878
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	651 862	744 388

2 - Tableau récapitulatif des rémunérations en euros de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Francis Duseux	Montants au titre de 2011		Montants au titre de 2012	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	272 832	272 832	282 828	282 828
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	265 491	293 358	243 864	261 114
- jetons de présence	-	-	-	-
- autres ⁽²⁾	58 077	58 077	80 585	80 585
- avantages en nature, participation et intéressement ⁽³⁾	15 044	15 044	22 602	22 602
TOTAL en euros	611 444	639 311	629 878	647 128

(1) Rémunération exceptionnelle versée à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. Cette rémunération est payée pour partie dans l'année d'attribution ; une part différée n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint ou, dans certains cas, à une échéance prédéterminée. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 6 et 7) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3 - Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence	Montants versés en 2011	Montants versés en 2012
Madame Marie- Françoise Walbaum - Jetons de présence	34 000 ⁽¹⁾	34 000 ⁽¹⁾
Monsieur Dominique Badel - Jetons de présence	34 000 ⁽¹⁾	34 000 ⁽¹⁾
Monsieur Roland Vardanéga - Jetons de présence	17 000	17 000
Monsieur Pierre Verluca - Jetons de présence	34 000 ⁽¹⁾	34 000 ⁽¹⁾
Total des jetons de présence en euros	119 000	119 000
Autres rémunérations		
Monsieur Dominique Badel - Autres rémunérations	⁽²⁾	⁽²⁾
Monsieur Antoine du Guerny		
- Rémunération fixe	207 950	210 251
- Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	48 536	35 939
- Jetons de présence	-	-
- Autres ⁽³⁾	23 699	27 915
- Avantages en nature, aide au logement, participation et intéressement ⁽³⁾	20 398	21 922
- Autres rémunérations	⁽²⁾	⁽²⁾

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

(1) Dont jetons de présence versés au titre du comité d'audit : 17 000 euros.

Autres rémunérations :

(2) Voir détail fourni dans les tableaux 5, 6 et 7.

(3) Les éléments de rémunération versés au mandataire social salarié non dirigeant sont identiques aux éléments de rémunération du mandataire social dirigeant. Se référer aux explications présentées en notes du tableau n°2.

4 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	(1)
Valeur unitaire	67,67 €
Date d'attribution	28/11/2012
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 28/11/2015 50 % le 28/11/2019
Liste nominative	
Monsieur Francis Duseux	11 000
Monsieur Antoine du Guerny	2 200

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2012, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant trois ans, le solde restant bloqué quatre années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 87,2350 \$ pour la date du 28/11/2012, soit 67,67 € (taux de change de 1,28909 \$/€ au 28/11/2012).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses propres actions.

5 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Monsieur Francis Duseux	(1)	5 500 3 300	68,60 € 67,85 €	2009 2005
Monsieur Antoine du Guerny	(1)	1 500 2 235	68,60 € 67,85 €	2009 2005
Monsieur Dominique Badel	(1)	15 700	67,85 €	2005

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution

(1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et déblocuées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales.

À titre d'information, pour les actions attribuées en 2009, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 88,5550 \$ correspondant à la date de déblocage du 23/11/2012, soit 68,60 € (taux de change de 1,29091 \$/€ au 23/11/2012).

Pour les actions attribuées en 2005, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 88,1150 \$ correspondant à la date de déblocage du 30/11/2012 soit 67,85 € (taux de change de 1,29860 \$/€ au 30/11/2012).

6 - Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L225-184 du code de commerce

Au 31/12/2012, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

7 - Autres engagements vis-à-vis des Dirigeants Mandataires Sociaux

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Francis Duseux	X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾			X ⁽³⁾		X ⁽³⁾

(1) Le Conseil d'Administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société, en particulier au 31/12/2012 :

- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne pouvant être liquidé que sous la condition de finir sa carrière comme salarié d'Esso S.A.F., avec une acquisition de garantie de retraite totale, après prise en compte des régimes nationaux, correspondant actuellement à 1,65% (1,9% jusqu'en 1996) du salaire brut de fin de carrière du salarié par année de présence dans l'entreprise et qui est donc progressive tout au long de la carrière des intéressés,
- un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies qui sont versées à la fois par le salarié et l'employeur. En 2012 Esso S.A.F. a cotisé à hauteur de 2,146 euros pour Monsieur Francis Duseux qui a lui-même versé 1,309 euros.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2012 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Projets de résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter les bénéfices disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2012	39 144 564,27 euros
Report à nouveau avant affectation	202 600 377,12 euros
Soit un total de	241 744 941,39 euros

dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende net	25 709 156,00 euros
Report à nouveau après affectation	216 035 785,39 euros
Soit un total de	241 744 941,39 euros

Le dividende net ressort à 2,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions de 7,65 euros de nominal.

Le dividende de 2,00 euros par action sera mis en paiement le 11 juillet 2013.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) optionnel est supprimé. Il est institué un prélèvement à la source non libératoire de 21 % majoré des prélèvements sociaux sur le montant des dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. L'abattement de 40 % est maintenu.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2009	12 854 578	8,50 euros
2010	12 854 578	6,00 euros
2011	12 854 578	4,00 euros

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2012.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Badel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Francis Duseux pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale nomme Administrateur Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Verluca pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à 119 000 € le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour 2013.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Vincent Papazian, en tant qu'associé signataire et aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant la société IGEC, 3 rue Léon Jost à Paris.

Le présent renouvellement est effectué pour une durée de six exercices, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatorzième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet Mazars & Guérard représenté par Madame Juliette Decoux-Guillemot en tant qu'associé signataire et aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Jean-Louis Simon.

Le présent renouvellement est effectué pour une durée de six exercices, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Extraordinaire**Quinzième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129-6, L 225-138 et L 225-138-1 du code de commerce et des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail :

- autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés de la société adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire de la société,
- limite le montant maximum de l'augmentation de capital envisagée à 5% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réaliser cette augmentation,
- décide que le prix de souscription des actions sera déterminé selon les méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions conformément aux dispositions des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail,
- décide que la souscription des actions nouvelles sera réservée aux seuls salariés bénéficiaires et par conséquent supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- fixe à cinq ans à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de l'augmentation et notamment afin de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires,

- impute les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et préleve sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Seizième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Rapport du Conseil d'Administration relatif à la quinzième résolution

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du code de commerce, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail, doit être présenté aux actionnaires tous les 3 ans si les actions de la société détenues par son personnel et celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du code de commerce représentent moins de 3% du capital.

Au 31 décembre 2012 les actions de la société détenues par son personnel et celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du code de commerce représentent moins de 3% du capital.

En conséquence nous vous proposons un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 5% du montant du capital social, à libérer en numéraire, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L 225-138-1 du code de commerce et L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-1 du code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

- réaliser l'augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne d'entreprise (PEE) en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé,
- fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émissions des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail. Ainsi le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne

des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L 3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans,

- donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,

- conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

L'augmentation de capital étant réservée au profit de personnes ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE), le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L 225-138 I du code de commerce sur renvoi de l'article L 225-138-1 du code de commerce.

Vous entendrez la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes établi en conformité avec les dispositions de l'article L 225-135 du code de commerce.

Toutefois, une telle résolution n'étant prévue que pour se conformer aux prescriptions légales, nous vous demandons de ne pas voter favorablement cette résolution.



RÉSULTATS FINANCIERS 2012





RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES 72 DU GROUPE ESSO S.A.F.

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES 74 DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

COMPTES CONSOLIDÉS 76 DU GROUPE ESSO S.A.F.

Compte de résultat consolidé	76
Bilan consolidé	77
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	78
Tableau des flux de trésorerie consolidés	79
Notes annexes aux comptes consolidés	80
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	103

COMPTES SOCIAUX 104 DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Bilan au 31 décembre 2012	104
Compte de résultat de l'exercice 2012	106
Tableau de financement de l'exercice 2012	107
Annexe au bilan et au compte de résultat	108
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	120
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	121
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	124

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE ESSO S.A.F.

Le résultat opérationnel 2012 du groupe est un bénéfice de 97 millions d'euros comprenant notamment des effets stocks positifs de 19 millions d'euros, des effets de change opérationnels favorables de 45 millions d'euros reflétant la baisse du dollar au second semestre, et le paiement de la contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers pour 33 millions d'euros. Le résultat opérationnel de 56 millions d'euros pour 2011 comprenait des effets stocks positifs de 208 millions d'euros et des effets de change opérationnels négatifs pour 30 millions d'euros.

Hors effets de stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel 2012 ajusté est un bénéfice de 104 millions d'euros contre une perte de 148 millions d'euros en 2011.

Par rapport à 2011, cette amélioration de 252 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté traduit notamment la hausse temporaire des marges de raffinage dont le groupe n'a pas pu toutefois bénéficier pleinement compte tenu de l'arrêt pour entretien

planifié au premier semestre d'une grande partie des unités de production de la raffinerie de Gravenchon. Un environnement économique défavorable aux huiles de base et spécialités a limité l'amélioration du résultat qui a aussi bénéficié d'une variation significative et positive des effets de change opérationnels.

Le résultat financier de 9 millions d'euros comprend principalement des dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Après prise en compte d'impôts courants et différés pour 43 millions d'euros, le résultat net du groupe est un bénéfice de 63 millions d'euros contre un bénéfice de 46 millions d'euros en 2011.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent à 1 621 millions d'euros pour un endettement financier net de 148 millions d'euros. Les engagements de retraite hors bilan pour 384 millions d'euros après impôts viendront en réduction des capitaux propres sur l'exercice 2013 en application de l'IAS19 révisée.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

		Année 2012	Année 2011 retraitée (*)
Résultat opérationnel (1)		97	56
Produits et charges financiers		9	7
Impôts courants et différés		(43)	(17)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés		63	46
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés		0	0
Résultat net part du groupe (2)		63	46
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)		15,7	15,1
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		17 703	15 924
Ventes totales (milliers de m ³)		24 808	24 290
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m ³)		14 622	12 726
<hr/>			
(1) Résultat opérationnel	(A)	97	56
Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks	(B)	19	208
Autres éléments d'ajustement y compris contribution exceptionnelle sur les stocks	(C)	(26)	(4)
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	104	(148)
(2) Résultat net part du groupe	(D)	63	46
Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks	(E)	19	208
Impôt sur les effets stocks	(F)	(7)	(75)
Résultat net hors effets stocks	(D)-(E)-(F)	51	(87)

(*) À compter de l'exercice 2012, les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont intégrés au résultat opérationnel. Esso S.A.F. estime que ce changement permet de refléter avec pertinence l'impact de la nature des opérations en devises, comme les achats de pétrole brut, sur le résultat opérationnel (IAS 1-46). Pour 2011, une perte de change de 30 millions d'euros a été ainsi reclassée du résultat financier au résultat opérationnel. Le détail du compte de résultat retraité figure en page 76.

CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au compte de résultat	Année 2012	Année 2011 retraitée
Chiffre d'affaires	17 703	15 924
Résultat net part du groupe	63	46
Résultat opérationnel courant	96	60
Résultat opérationnel	97	56
Capacité d'autofinancement	218	189

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au bilan	Année 2012	Année 2011 retraitée
Capital	98	98
Capitaux propres	1 621	1 596
Dettes financières	199	128
Actifs non courants	1 327	1 338
Créances financières et disponibilités	51	40

(en euros)

Dividende par action	Année 2012	Année 2011
Dividende par action	2,00	4,00
Résultat net par action	4,92	3,61

(en millions d'euros)

Investissements	Année 2012	Année 2011
Investissements	63	84
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	71	40
Montant total des investissements	134	124
Contrat de location-financement	8	

Données opérationnelles	Année 2012	Année 2011
Prix moyen du Brent (\$/baril)	112	111
Parité moyenne (\$/€)	1,29	1,39
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,7	15,1
Ventes totales (milliers de m ³)	24 808	24 290
Ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) (milliers de m ³)	14 622	12 726

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2012 s'établit à 17 466 millions d'euros en progression de 11 % par rapport à 2011. Cette hausse reflète la hausse des volumes vendus et la hausse du prix, exprimée en euros, du pétrole brut et celle des produits pétroliers sur le marché international.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 23 millions d'euros à comparer à un bénéfice de 126 millions d'euros en 2011. La baisse du résultat d'exploitation s'explique principalement par l'impact de la contribution exceptionnelle d'un montant de 33 millions d'euros payée sur la valeur des stocks ainsi que par l'augmentation des provisions pour retraites pour un montant de 50 millions d'euros.

Le résultat financier positif de 63 millions d'euros est principalement constitué des différences de change nettes positives pour 52 millions d'euros, de dividendes reçus pour 13 millions d'euros. Les différences positives de change reflètent la baisse du dollar constatée au cours du second semestre 2012.

Après prise en compte d'une perte exceptionnelle de 5 millions d'euros, de la participation, intéressement et de l'impôt, le résultat net comptable est un bénéfice de 39 millions d'euros en 2012.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombres d'actions à rémunérer	Dividende net
2009	12 854 578	8,50 euros
2010	12 854 578	6,00 euros
2011	12 854 578	4,00 euros

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 font apparaître un bénéfice de 39 144 564,27 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit :

Bénéfice de l'exercice 2012	39 144 564,27 euros
Report à nouveau avant affectation	202 600 377,12 euros
Soit un total de	241 744 941,39 euros

Dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 18 juin 2013.

Dividende net	25 709 156,00 euros
Report à nouveau après affectation	216 035 785,39 euros
Soit un total de	241 744 941,39 euros

Le dividende net ressort à 2,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions de 7,65 euros de nominal.

Le dividende de 2 euros par action sera mis en paiement le 11 juillet 2013.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) optionnel est supprimé. Il est institué un prélèvement à la source non libératoire de 21 % majoré des prélèvements sociaux sur le montant des dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. L'abattement de 40 % est maintenu.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

(en millions d'euros)

	2012		2011	
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	15 825		14 125	
Taxe intérieure	1 641		1 614	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		17 466		15 739
Production stockée/(déstockée) et divers		(167)		(140)
Total des produits d'exploitation		17 299		15 599
Charges d'exploitation hors amortissements	(17 247)		(15 443)	
Amortissements	(29)		(30)	
Total des charges d'exploitation		(17 276)		(15 473)
Résultat d'exploitation		23		126
Résultat financier		63		-20
Résultat courant		86		106
Amortissements dérogatoires		2		3
Dotation provision pour risque		(2)		(3)
Autres éléments exceptionnels		(5)		1
Résultat exceptionnel		(5)		1
Participation des salariés		(2)		(2)
Impôts sur les sociétés		(40)		(37)
Résultat net		39		68

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2008	2009	2010	2011	2012
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	14 628,6	10 023,6	12 425,8	15 738,9	17 465,6
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	47,9	118,0	277,5	154,3	150,6
Impôts sur les bénéfices	33,4	43,1	81,0	37,3	40,1
Participation des salariés	6,4	0,0	2,0	1,5	1,3
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	36,2	111,5	155,4	67,8	39,1
Résultat distribué (2)	109,3	109,3	77,1	51,4	25,7
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	0,6	5,8	15,1	9,0	8,5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	2,8	8,7	12,1	5,3	3,0
Dividende attribué à chaque action	8,5	8,5	6,0	4,0	2,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	490	452	458	440	428
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	67,3	69,8	59,2	61,8	62,6
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	74,8	68,6	69,6	69,5	73,3

(1) Actions détenues pour 82,89% par Exxon Mobil France Holding S.A.S.

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ESSO S.A.F.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Note
Chiffre d'affaires	17 703,4	15 924,0	4 & 21
Autres produits de l'activité	50,5	40,8	
Sous total produits des activités ordinaires	17 753,9	15 964,8	
Achats consommés et charges externes	(16 975,9)	(15 280,8)	1 & 5
Charges de personnel	(286,1)	(275,6)	
Impôts et taxes	(103,0)	(76,3)	1
Dotations aux amortissements	(126,9)	(121,3)	
Dotations aux provisions	(85,3)	(66,9)	
Autres produits et charges d'exploitation	(80,3)	(83,4)	
Résultat opérationnel courant	96,4	60,5	
Autres produits opérationnels	(0,1)	6,1	6
Autres charges opérationnelles	0,8	(10,2)	6
Résultat opérationnel	97,1	56,4	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,2	0,5	7
Coût de l'endettement financier brut	(4,0)	(5,1)	7
Coût de l'endettement financier net	(3,8)	(4,6)	
Autres produits financiers	13,4	13,1	1 & 7
Autres charges financières	(1,0)	(1,1)	1 & 7
Impôts courants et différés	(42,5)	(17,4)	8
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	63,2	46,4	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	63,2	46,4	
Part du groupe	63,2	46,4	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	4,92	3,61	
Résultat dilué par action (1)	4,92	3,61	

État du résultat global	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Note
Résultat net	63,2	46,4	
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	(15,3)	1,0	10
Effet d'impôt	0,4	(1,9)	
Résultat global consolidé	48,3	45,5	

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011 retraité	au 1 ^{er} janvier 2011 retraité	Note
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	60,8	73,4	80,6	9
Immobilisations corporelles	1 128,0	1 109,9	1 110,5	9
Actifs financiers	118,3	134,7	134,2	10
Autres créances	20,0	20,0	20,0	14
Impôts différés actifs	-	-	-	1 & 12
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	1 327,1	1 338,0	1 345,3	
Actifs courants				
Stocks et en cours	1 632,1	1 508,9	1 220,2	13
Créances clients et comptes rattachés	764,6	893,8	673,7	14 & 25
Créances financières court terme	10,4	10,0	123,6	11
Autres créances	106,8	101,0	118,5	14
Impôts courants actifs	-	39,9	-	
Disponibilités	40,6	30,5	9,1	16
Total	2 554,5	2 584,1	2 145,1	
Total actif	3 881,6	3 922,1	3 490,4	

(en millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011 retraité	au 1 ^{er} janvier 2011 retraité	Note
Capitaux propres				
Capital social	98,4	98,4	98,4	15
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 449,2	1 440,8	1 356,3	
Résultat de l'exercice groupe	63,2	46,4	147,6	
Intérêts minoritaires	-	-	-	
Total	1 620,9	1 595,7	1 612,4	
Passifs non courants				
Emprunts et dettes financières	133,1	29,4	32,7	16
Impôts différés passifs	40,2	36,1	51,8	1 & 12
Provisions non courantes	626,0	595,4	567,7	17
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	799,3	660,9	652,2	
Passifs courants				
Endettement court terme	66,0	98,9	37,4	16
Provisions courantes	52,9	51,8	43,9	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 046,9	1 189,8	809,6	20
Autres dettes	292,3	325,0	300,0	20
Impôts courants passifs	3,3	-	34,9	
Total	1 461,4	1 665,5	1 225,8	
Total passif	3 881,6	3 922,1	3 490,4	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1^{er} janvier 2011	98,4	10,1	109,6	1 394,3	1 612,4	-
Solde du dividende 2010 payé en 2011				(38,6)	(38,6)	-
Acompte sur dividende 2011 payé en 2011				(25,7)	(25,7)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur (note 10)			(0,9)		(0,9)	
Paiements fondés sur des actions (note 23)				2,1	2,1	
Autres variations				-	-	-
Résultat 2011				46,4	46,4	
Au 1^{er} janvier 2012	98,4	10,1	108,7	1 378,5	1 595,7	-
Solde du dividende 2011 payé en 2012				(25,7)	(25,7)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur (note 10)			(14,9)		(14,9)	
Paiements fondés sur des actions (note 23)				2,6	2,6	
Autres variations				-	-	-
Résultat 2012				63,2	63,2	
Au 31 décembre 2012	98,4	10,1	93,8	1 418,6	1 620,9	-

Note : au 31 décembre 2012, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 560 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles baisses de valeur FIFO des stocks.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net (1)	63,2	46,4
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	(3,1)	(5,7)
Amortissements et provisions	157,7	148,2
Capacité d'autofinancement	217,8	188,9
Variation du besoin en fonds de roulement (2)	(116,8)	(161,2)
Flux net de trésorerie d'exploitation	101,0	27,7
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution (3)	(134,4)	(123,5)
Produit brut des cessions	6,5	9,7
Flux de trésorerie d'investissement	(127,9)	(113,8)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(25,7)	(64,3)
Augmentation de l'endettement (4)	63,0	172,6
Diminution de l'endettement		
Flux de trésorerie de financement	37,3	108,3
Variation de trésorerie (5)		
Trésorerie d'ouverture	30,0	7,8
Trésorerie de clôture	40,4	30,0
Variation de trésorerie	10,4	22,2

(1) Cette ligne inclut les flux suivants (en millions d'euros)

- dividendes reçus des filiales non consolidées : 12,7
- Intérêts reçus : 0,2
- Intérêts payés : (4,0)
- Effet net des variations des taux de conversion : 0,7

(2) Un tableau détaillé de la variation du besoin en fonds de roulement figure en note 18

(3) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location-financement sont exclues du tableau des flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie

(4) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier »

(5) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	30,5	40,6
Banques créditrices	(0,5)	(0,2)
Trésorerie nette	30,0	40,4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Eurolist, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, La Défense (92095 Paris la Défense Cedex).

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la seule branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2013.

1- Principes comptables

1-1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2012 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Le référentiel IFRS utilisé par le groupe Esso S.A.F. est conforme aux IFRS publiés par l'IASB.

Les nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 ci-après listés, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2012 :

- amendements IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – compensation d'actifs financiers et passifs financiers.

Les autres nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne ne concernent pas le groupe.

Le groupe a appliqué par anticipation, l'amendement IAS 1 (présentation des autres éléments du résultat global) approuvé par l'Union européenne en juin 2012.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, dont une liste est donnée en note 26 de ce présent rapport, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F. L'impact de ces nouveaux textes sur les comptes du groupe est en cours d'évaluation.

Le groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de l'entrée en vigueur des textes susvisés et les effets potentiels de leur application dans les comptes.

Concernant l'application d'IAS 19 révisée sur les capitaux propres du groupe au 1^{er} janvier 2013, l'effet serait une baisse de 384 millions d'euros (correspondant au montant des écarts actuariels nets d'impôt figurant en engagements hors bilan au 31 décembre 2012).

1-2 Changements de présentation de l'exercice

Effets de change opérationnels

À compter de l'exercice 2012, les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont intégrés au résultat opérationnel. Le groupe Esso S.A.F. estime que ce changement permet de refléter avec pertinence l'impact des opérations en devises, comme les achats de pétrole brut, sur le résultat opérationnel (IAS 1-46). Pour 2011, une perte de change de 30 millions d'euros a été ainsi reclassée du résultat financier au résultat opérationnel et le compte de résultat 2011 retraité est présenté pour comparabilité.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

À compter de l'exercice 2012, la TICPE constatée en « chiffres d'affaires » pour le montant collecté est classée dans la ligne « achats consommés et charges externes » pour le montant payé aux différentes recettes des Douanes.

Compte tenu des caractéristiques de la TICPE, il paraît justifié de présenter cet élément du chiffre d'affaires comme faisant partie des achats consommés et charges externes ; cette présentation modifiée fournit une information plus pertinente pour l'utilisateur des états financiers.

Pour 2011, un reclassement de la ligne « impôts et taxes » à la ligne « achats consommés et charges externes » a été effectué dans le compte de résultat 2011 retraité et présenté pour comparabilité.

Compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs

Le groupe Esso S.A.F. a décidé de compenser sur l'exercice 2012 les impôts différés actifs et impôts différés passifs au titre d'une même entité fiscale imposable. Une information comparative figure au bilan ainsi que dans la note 12.

Afin d'assurer la comparabilité des exercices et conformément à l'IAS 8.22, les données du bilan au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 ainsi que les données 2011 du compte de résultat ont été retraitées. Ces changements de présentation n'ont pas eu d'incidence sur le tableau des flux de trésorerie. Les notes de l'annexe relatives à ces changements de présentation ont également été retraitées.

1-3 Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	No SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris La Défense Cedex	100
Activité : raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99.99
Activité : distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2012. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

À compter de l'exercice 2012, les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

1-4 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique pour le calcul des impôts différés, la valorisation des titres de participation et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, d'autres actifs et par des quotas d'émission de gaz à effet de serre octroyés par l'État.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, principalement constituées par des logiciels, sont amorties sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour une période déterminée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005, puis de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, l'État attribue aux exploitants des quotas d'émissions et leur délivre chaque année, au cours de la période, une part des quotas attribués. Les quotas sont valables pendant la durée de la période au titre de laquelle ils sont attribués tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas alloués pour la première période triennale, et la deuxième période quinquennale, le sont à titre gratuit.

Lors de leur attribution, les quotas d'émissions sont comptabilisés à une valeur nulle en immobilisations incorporelles avec en contrepartie un compte de passif enregistrant les quotas alloués par l'État, ce traitement étant adopté en l'absence de précisions de l'IASB.

Les quotas d'émission achetés sont comptabilisés à leur valeur d'achat en immobilisations incorporelles.

Les exploitants doivent, sous peine de sanction, restituer à l'État un nombre de quotas égal au total des émissions de gaz à effet de serre produites par les installations.

Il en résulte que les exploitants ayant dépassé le niveau d'émission autorisé doivent acquérir sur le marché les quotas manquants. Dans le cas inverse, ils sont autorisés à céder les quotas excédentaires sur le marché des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

L'obligation de restituer les quotas entraîne la constatation d'un passif, à hauteur des émissions effectives, évalué sur la base de la valeur d'entrée des quotas détenus à la clôture ou de la valeur de marché pour les quotas non détenus et devant être acquis.

Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « autres produits ou charges opérationnels courants ».

Les quotas attribués pour la période quinquennale 2008-2012 étaient en réduction de 15% par rapport à ceux délivrés au cours de la précédente période 2005-2007 et inférieurs de 7% à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre sur la précédente période 2005-2007. En ce qui concerne la nouvelle période 2013-2020, le nombre de quotas alloués gratuitement devrait être à nouveau sensiblement réduit.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. réalise un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable évaluée à partir de la contribution en marge brute et des cash-flows prévisionnels actualisés. Ce test est effectué chaque année pour les immobilisations incorporelles non amorties. Il n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties.

Pour effectuer les tests de dépréciation, les immobilisations corporelles et incorporelles amorties sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe a retenu une seule UGT « Raffinage-Distribution ».

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. avait pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été réajustée de 8 millions d'euros. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti,
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 25.1 relative aux « Risques de marché », Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou plus récemment, depuis janvier 2011, de certificats d'économie d'énergie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan réservée aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements

adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- l'actif est prêt à la vente et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- la vente est hautement probable,
- une estimation raisonnable du prix de vente est connue,
- la vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

La classification de l'actif ou groupe d'actifs en « actifs non courants destinés à la vente » s'accompagne de l'arrêt de son amortissement et de la mise en place d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur prix de vente, sous déduction des coûts de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, en autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Impôts différés

Conformément l'IAS 12 « impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale selon la méthode du report variable. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ».

Au 31 décembre 2012 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés.

Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du groupe Exxon-Mobil à des conditions de marché.

Provisions

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses sur le calcul des engagements. Le groupe Esso S.A.F. a décidé de les étaler au compte de résultat en totalité sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés estimée à 15 ans. Les montants non encore constatés au compte de résultat sont inscrits en engagements hors bilan. Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font également l'objet d'une provision.

À fin 2012, les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuaire indépendant qui a confirmé leur pertinence.

Provisions pour remise en état des sites

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Concessions

Au 31 décembre 2012, le groupe Esso S.A.F. dispose de 49 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.

Le concédant ne contrôlant et ne réglementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ».

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers ; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Contribution Économique Territoriale (CET)

La CET introduite par la loi de finances 2010 réformant la taxe professionnelle et applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de l'IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu que la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

Segmentation

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne :

- les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
 - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par Exxon-Mobil au niveau mondial,
 - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées,
 - les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du Conseil d'Administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence,
 - les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2).
- L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

2- Faits significatifs de la période

Grand arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon

Les unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 4 mars 2012 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils jour a été limitée à environ 70 000 barils jours pendant cette période. La société avait pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier, le plus important jamais effectué sur le site, réalisé par le personnel des sociétés du groupe et des entreprises intervenantes a représenté environ 850 000 heures de travail avec, en moyenne 2 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité et l'amélioration de l'efficacité énergétique de la raffinerie. À la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué entre le 4 mai et le 13 mai.

Compte tenu de cet arrêt, la capacité d'utilisation moyenne de la raffinerie a été de 74 % seulement en 2012, pour 9,4 millions de tonnes de pétrole brut mises en œuvre, en baisse de 0,7 million de tonnes par rapport à 2011.

Projet d'accord avec la société Delek concernant les stations-service de la zone Ouest Atlantique

La société est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso, sur le modèle de l'accord annoncé le 30 mars 2012 avec la société Delek France concernant la vente des stations-service de la zone Ouest Atlantique et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme. Par cet accord, Delek France deviendra revendeur à la marque et continuera d'approvisionner les stations-service de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso. Il est aujourd'hui prévu que le

transfert effectif des stations-service de la zone Ouest Atlantique intervienne dans le courant du second trimestre 2013. La valeur nette des actifs concernés par cette cession à Delek n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels du groupe Esso S.A.F.

Contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, le groupe Esso S.A.F. a été assujéti au paiement de la contribution exceptionnelle de 33 millions d'euros sur les stocks de produits pétroliers détenus au cours des trois derniers mois de l'année 2011.

3- Événements postérieurs à la clôture

Arrêts programmés de certaines unités de la raffinerie de Gravenchon

À partir du 27 février 2013, certaines unités de production de la raffinerie Esso Raffinage S.A.S. de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un grand arrêt programmé pour une durée de 6 à 8 semaines. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils jour sera limitée à environ 170 000 barils jours pendant cette période. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.

Cet arrêt représentera environ 550 000 heures de travail avec, en moyenne, 1 000 intervenants extérieurs présents par jour pendant les travaux. Il est prévu que le redémarrage des unités arrêtées s'effectue progressivement jusqu'au 27 avril environ.

La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période d'arrêt.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4- Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Ventes de biens	15 804,0	14 019,1
Prestations de services	258,1	290,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 641,3	1 614,4
Total	17 703,4	15 924,0

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

5- Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité
Achats consommés	(15 931,9)	(14 442,7)
Variation de stocks	(176,5)	90,2
Effets de change opérationnels	45,4	(30,1)
Charges externes	(912,9)	(898,2)
Total	(16 975,9)	(15 280,8)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

6- Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels. En 2012, un produit de 0,8 million d'euros a été constaté pour les coûts relatifs aux restructurations.

7- Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,1	0,3
Dividendes versés par les filiales non consolidées	12,7	13,1
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,1	0,2
Écarts de change positifs	0,7	0,0
Autres produits financiers	0,0	0,0
Total produits financiers	13,6	13,6
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(1,9)	(1,9)
Coût de l'endettement financier brut	(1,7)	(2,6)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	(0,2)	(0,1)
Écarts de change négatifs	-	(1,1)
Autres charges financières	(1,2)	(0,5)
Total charges financières	(5,0)	(6,2)
Résultat financier	8,6	7,4

8- Impôts courants et différés

(en millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts courants et différés		
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	105,8	63,7
Taux d'imposition	36,10 %	36,10 %
Impôt théorique	(38,2)	(23,0)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	(5,5)	7,2
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34,43 %	2,2	(0,9)
- divers	(1,0)	(0,7)
Impôt réel des activités poursuivies	(42,5)	(17,4)
Dont :		
Impôt courant	(37,9)	(34,9)
Impôt différé	(4,6)	17,5

Note : il n'existe aucune perte fiscale reportable au 31 décembre 2012.

BILAN

9- Immobilisations incorporelles et corporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	128,9	0,9	(0,6)	129,2
Amortissements	(49,5)	(7,2)	0,3	(56,4)
Dépréciation	(6,0)	(6,0)		(12,0)
Valeur nette	73,4	(12,3)	(0,3)	60,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 646,3	141,2	(106,3)	2 681,2
Raffinage (1)	2 013,7	127,2	(68,2)	2 072,7
Distribution	632,6	14,0	(38,1)	608,5
Amortissements	(1 536,4)	(119,9)	103,1	(1 553,2)
Raffinage (1)	(1 122,2)	(94,7)	67,2	(1 149,7)
Distribution	(414,2)	(25,2)	35,9	(403,5)
Valeur nette	1 109,9	21,3	(3,2)	1 128,0

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 33,8 millions d'euros.

Note : le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2012.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	126,4	3,6	(1,1)	128,9
Amortissements	(45,8)	(4,6)	0,9	(49,5)
Dépréciation		(6,0)		(6,0)
Valeur nette	80,6	(7,0)	(0,2)	73,4
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 588,0	119,9	(61,6)	2,646,3
Raffinage (1)	1 953,0	95,3	(34,6)	2 013,7
Distribution	635,0	24,6	(27,0)	632,6
Amortissements	(1 477,5)	(116,7)	57,8	(1 536,4)
Raffinage (1)	(1 076,5)	(80,0)	34,3	(1 122,2)
Distribution	(401,0)	(36,7)	23,5	(414,2)
Valeur nette	1 110,5	3,2	(3,8)	1 109,9

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,5 millions d'euros.

Note : le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2011.

10- Actifs financiers non courants et courants

10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)

	au 31 décembre 2011	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2012
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1	0,1			1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	130,5		(1,0)	(15,3)	114,2
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,4		(0,1)		2,3
Prêts	0,2		(0,2)		0,0
Autres immobilisations financières	0,5	0,1			0,6
Total	134,7	0,1	(1,3)	(15,3)	118,3

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2010	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2011
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1				1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	129,5			1,0	130,5
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,6		(0,3)		2,4
Prêts	0,3		(0,1)		0,2
Autres immobilisations financières	0,7		(0,2)		0,5
Total	134,2	-	(0,5)	1,0	134,7

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur des titres dans les comptes sociaux	Méthode de revalorisation	Hierarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés par la société en 2012
	(3)	(3)	(3)	(%)	(3)			
1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	5 638	4 420	568	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	5 638	4 420	568		1 372			-
2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM)	3 089	4 404	587	50,00	4	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	2 360	3 285	305	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	19 974	5 507	(491)	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	12 165	10 560	617	34,00	2 592	B	niveau 3	-
- Raffinerie du midi	16 105	15 432	2 540	33,33	2 790	M (B,D)	niveau 3	680
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	755	33 748	10 179	33,33	554	B	niveau 3	2 135
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	11 047	10 973	1 934	25,85	426	B	niveau 3	-
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	65 495	83 909	15 671		11 344			2 815
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	52 392	259 666	48 773		10 826	M (A,B,C)	niveau 3	6 653
Sous-total participations inférieures à 20 %	52 392	259 666	48 773		10 826			6 653
Total	123 525	347 995	65 012		23 542			9 468

(en milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	variation
Juste valeur des titres (1)	130 500	114 200	(16 300)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(24 501)	(23 542)	959
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (2)	105 999	90 658	(15 341)

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2011, ces filiales et participations représentent seulement 2,35 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F. et 0,95 % du chiffre d'affaires.

(1) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme fonction de la méthode utilisée :

- **niveau 1** : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- **niveau 2** : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix),
- **niveau 3** : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et

ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- **méthode A** : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles),
- **méthode B** : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles),
- **méthode C** : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA,
- **méthode D** : valorisation par référence à des transactions,
- **méthode M** : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière, et pour lesquelles il n'y a pas de transaction récente ou de prévisions de cash-flows. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation retenu est de 7,5 % contre 5,6 % au 31 décembre 2011.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est faite d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,5 % et 7,5 % au 31 décembre 2012 contre 5,5 % à 6,2 % au 31 décembre 2011.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation et du coût moyen pondéré des capitaux après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 9,5 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2012. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 12 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2012.

(2) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

(3) Données de l'exercice 2011.

11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (10 millions d'euros au 31 décembre 2011) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

12- Tableau de variation des impôts différés

(en millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		176,1		164,6
Impôts différés sur les décalages temporaires	16,8		16,5	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		32,5		40,1
Impôts différés sur les participations		3,3		3,8
Impôts différés sur les provisions pour retraites	221,6		210,7	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		66,7		54,8
Total	238,4	278,6	227,2	263,3
Compensation des impôts différés actifs/passifs		40,2		36,1

13- Détail des stocks

(en millions d'euros)

Stocks	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Pétrole brut		
Valeur brute	762,2	732,3
Dépréciation	(4,5)	-
Valeur nette	757,7	732,3
Produits intermédiaires et finis		
Valeur brute	841,5	753,5
Dépréciation	(15,9)	(7,9)
Valeur nette	825,6	745,6
Sous total produits pétroliers	1 583,3	1 477,9
Autres		
Valeur brute	58,4	40,6
Dépréciation	(9,6)	(9,6)
Sous total autres stocks	48,8	31,0
Total (net)	1 632,1	1 508,9

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2012 s'élève à 25 millions d'euros.

14- Détail des créances clients et autres créances

(en millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	470,1	527,0
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	294,5	366,8
Total	764,6	893,8

(en millions d'euros)

Autres créances	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Autres créances non courantes		
Commission européenne (1)	20,0	20,0
Total	20,0	20,0
Autres créances courantes		
Personnel	1,4	0,9
État et collectivités	44,1	32,6
Débiteurs divers	28,7	35,3
Charges constatées d'avance	32,6	32,2
Total	106,8	101,0
Total	126,8	121,0

(1) remboursement attendu dans le cadre de la procédure d'appel avec la Commission européenne (confère note 25.4).

15- Information sur le capital

Au 31 décembre 2012, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2012, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2012, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 148 millions d'euros à fin 2012 (88 millions d'euros à fin 2011). Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'Assemblée Générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le dividende ordinaire versé par action a été de 4 euros au titre de l'exercice 2011, de 6 euros au titre de l'exercice 2010. Pour l'exercice 2012, le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale de fixer le dividende à 2 euros par action.

16- Passifs financiers

16-1 Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit en 2012 une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 millions d'euros utilisée à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(en millions d'euros)		
Endettement long terme	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Contrat de location-financement (1)	32,8	29,3
Comptes bloqués participation du personnel	0,1	0,1
Compte groupe passif financier (2)	100,2	-
Total	133,1	29,4

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Le montant du contrat a été ajusté de 8 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2012, soit 1,3194 (\$/€). Au 31 décembre 2011, le taux du dollar était de 1,2939 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

16-2 Endettement court terme

(en millions d'euros)		
Endettement court terme	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Compte groupe passif financier (1)	6,9	68,1
Avance financière reçue	20,1	14,9
Contrat de location financement	3,8	4,4
Financement court terme	35,0	11,0
Banque créditrice	0,2	0,5
Total	66,0	98,9

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

16-3 Contrat de location-financement

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	6,1	22,5	18,6
Total	6,1	22,5	18,6

(1) les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011	Variation
Endettement long terme	(133,1)	(29,4)	(103,7)
Endettement court terme hors banque créditrice	(65,8)	(98,4)	32,6
Créances financières court terme	10,4	10,0	0,4
Total endettement financier	(188,5)	(117,8)	(70,7)
Banque créditrice	(0,2)	(0,5)	0,3
Disponibilités	40,6	30,5	10,1
Total trésorerie nette	40,4	30,0	10,4
Total endettement net	(148,1)	(87,8)	(60,3)

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 31 déc 2012	au cours de l'exercice clos le 31 déc 2011	Variation
Endettement financier net au début de la période	(87,8)	62,6	(150,4)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	101,0	27,7	73,3
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(127,9)	(113,8)	(14,1)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(25,7)	(64,3)	38,6
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	(7,7)		(7,7)
Endettement financier net à la fin de la période	(148,1)	(87,8)	(60,3)

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

17- Tableau de variation des provisions

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute en fin de période
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	568,8	78,7	(50,0)	-	597,5
Provisions pour restructurations	10,5	0,3	(4,9)	-	5,9
Provisions pour remise en état des sites	10,0	4,3	(0,1)	(1,6)	12,6
Autres provisions non courantes (2)	6,1	5,3	(0,2)	(1,2)	10,0
Total provisions non courantes	595,4	88,6	(55,2)	(2,8)	626,0
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	46,9	53,8	-	(50,6)	50,1
Provisions pour restructurations	4,5	2,9	0,7	(5,0)	3,1
Autres provisions courantes (2)	0,4	-	(0,7)	-	(0,3)
Total provisions courantes	51,8	56,7	(0,0)	(55,6)	52,9
Total provisions	647,2	145,3	(55,2)	(58,4)	678,9

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute en fin de période
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	543,1	72,5	(46,8)	-	568,8
Provisions pour restructurations	7,9	9,8	(7,2)	-	10,5
Provisions pour remise en état des sites	10,5	4,6	(0,4)	(4,7)	10,0
Autres provisions non courantes (2)	6,2	1,5	(0,8)	(0,8)	6,1
Total provisions non courantes	567,6	88,4	(55,2)	(5,5)	595,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	42,1	51,8	-	(47,0)	46,9
Provisions pour restructurations	1,2	6,7	(0,6)	(2,8)	4,5
Autres provisions courantes (2)	0,6	0,6	(0,6)	(0,3)	0,4
Total provisions courantes	43,9	59,1	(1,2)	(50,1)	51,8
Total provisions	611,6	147,5	(56,5)	(55,6)	647,2

(1) le détail du poste figure en note 19.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers		15,4	(0,5)	
Stocks	(123,2)		(288,6)	
Créances clients et comptes rattachés		129,2	(220,1)	
Autres créances	(5,8)			17,5
Impôts courants actifs		39,9	(39,9)	
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(142,9)			380,3
Autres dettes	(32,7)			25,0
Impôts courants passifs		3,3	(34,9)	
Total	(304,6)	187,8	(584,0)	422,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(116,8)	-	(161,2)	-

19- Engagements pour retraites et autres avantages assimilés

19-1 Engagements pour retraites et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

A - Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 2,75% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises « AA »),
- un taux d'inflation de 2% pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation et des hypothèses d'augmentations individuelles,
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation-taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 8%.

À fin 2012, les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuaire indépendant qui a confirmé leur pertinence.

Écarts actuariels : les écarts dus aux modifications des hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des provisions pour retraites et autres avantages assimilés dans le cadre des régimes à prestations définies sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés estimée à 15 ans à compter de l'exercice suivant. Le groupe n'applique pas la méthode dite du « corridor ».

B - Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2012 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Paiements	Engagement total	Écarts actuariels (1)	Engagement provisionné
au 31 décembre 2011		1 000,4	(388,5)	612,0
Droits supplémentaires acquis		16,2		16,2
Actualisation de la période		36,5		36,5
Contribution aux frais de mutuelle		3,6		3,6
Paiements de la période	50,6	(50,6)		(50,6)
Écarts actuariels de la période		222,8	(222,8)	-
Étalement des écarts actuariels			25,9	25,9
au 31 décembre 2012		1 228,9	(585,4)	643,6

(1) Les écarts actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor ».

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels au 31 décembre 2012 viendront en réduction des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 pour un montant net d'impôt de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits en engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 millions d'euros et effet d'impôt différé pour (201) millions d'euros).

À titre de comparaison, la situation des engagements de retraite au 31 décembre 2011 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Paiements	Engagement total	Écarts actuariels (1)	Engagement provisionné
au 31 décembre 2010		895,8	(314,3)	581,6
Droits supplémentaires acquis		13,8		13,8
Actualisation de la période		39,2		39,2
Contribution aux frais de mutuelle		-		-
Paiements au 31 décembre 2011	43,5	(43,5)		(43,5)
Écarts actuariels au 31 décembre 2011		95,1	(95,1)	-
Étalement des écarts actuariels			20,9	20,9
au 31 décembre 2011		1 000,4	(388,5)	612,0

(1) Les écarts actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor ».

C - Montant de la charge pour retraites et autres avantages assimilés

(en millions d'euros)

Analyse de la charge pour retraites et avantages assimilés comptabilisée	Exercice 2012	Exercice 2011
Droits supplémentaires acquis	16,2	13,8
Actualisation du montant de l'obligation	36,5	39,2
Contribution aux frais de mutuelle	3,6	-
Amortissements des écarts actuariels	25,9	20,9
Total	82,2	73,9

D- Paiements des retraites effectués en 2012 montants prévisionnels 2013

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2012 à 50,6 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2013 sont estimés à 53 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2012 à 3 millions d'euros. Pour 2013, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3 millions d'euros.

19-2 Nature des provisions pour retraites et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraites et autres avantages assimilés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Provisions pour retraites	643,6	612,0
Provisions pour les médailles du travail	4,1	3,7
Total	647,7	615,7

20- Détail des fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	279,0	256,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	767,9	933,7
Total	1 046,9	1 189,8

(1) Hors impôts courants passifs.

AUTRES INFORMATIONS

21 – Information sectorielle

21-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas signifi-

cative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

21-2 Secteur géographique

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2012	Exercice 2011
France	15 302	13 065
Exportations	2 401	2 859
Total consolidé	17 703	15 924

Actifs

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 275 millions d'euros au 31 décembre 2012.

21-3 Information sur les produits et services

(en millions d'euros)

	Année 2012		Année 2011	
	milliers m ³	millions euros	milliers m ³	millions euros
Carburants Aviation	2 014	1 323	1 843	1 109
Supercarburants Automobile	4 428	2 743	4 420	2 425
Gazole et fioul domestique	9 967	6 964	8 979	5 731
Fiouls Lourds	2 192	1 112	2 256	994
Gaz de Pétrole Liquéfié	688	276	632	222
Produits semi-finis	3 446	1 742	3 518	1 630
Ventes de Carburants et Combustibles	22 735	14 160	21 648	12 110
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 229	1 209	1 444	1 295
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 964	15 369	23 092	13 406
Ventes de pétrole brut	844	435	1 198	614
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 808	15 804	24 290	14 019
Ventes de services		258		291
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 641		1 614
Chiffre d'affaires (hors TVA)		17 703		15 924
dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	14 622	-	12 726	-

21-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2012	Exercice 2011
Groupe ExxonMobil	4 290	4 462
Autres sociétés pétrolières	2 262	2 162
Autres clients (1)	9 511	7 686
Ventes de produits et services hors taxes	16 062	14 310
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 641	1 614
Chiffre d'affaires (hors TVA)	17 703	15 924

(1) Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

22- Engagements hors bilan

22-1 Engagements donnés

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	31 déc 2012	31 déc 2011
Retraites du personnel (1)	585	389
Contrat Air Liquide (2)	90	98
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	37	22
Autres engagements donnés (4)	52	56
Total	765	552

(1) L'engagement correspond aux écarts actuariels que le groupe Esso S.A.F. amortit sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés soit 15 ans. En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels au 31 décembre 2012 viendront en réduction des capitaux propres sur l'exercice 2013 pour un montant net d'impôt de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits en engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 millions d'euros et effet d'impôt différé pour 2011 millions d'euros).

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIÉ ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

22-2 Engagements reçus

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	31 déc 2012	31 déc 2011
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	422	212
Total	673	463

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

22-3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Les quotas d'émissions restitués par le groupe Esso S.A.F. pour la période quinquennale 2008-2012 se sont élevés à 14 443 KT. Pour la nouvelle période 2013-2020, les quotas alloués gratuitement devraient être en baisse sensible et le complément devra être acheté aux enchères.

(en millions d'euros)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2008	3 158	3 249
Année 2009	3 158	2 906
Année 2010	3 158	2 868
Année 2011	3 158	2 720
Année 2012	3 157	2 700
Total années 2008-2012	15 789	14 443

23- Informations sur les parties liées

Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Les produits et les charges du groupe Esso S.A.F. comprennent les résultats d'opérations conclues avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal des activités des sociétés du groupe et se rapportent à des opérations commerciales et de prestations de services.

Ces opérations, conclues à des conditions courantes, ont porté principalement sur la facturation de frais de transport, de personnel détaché et de prestation de services dans les domaines de l'informatique, de la recherche, de services administratifs et commerciaux partagés et de produits financiers correspondant à la rémunération des créances et dettes financières avec les sociétés du groupe.

Les montants comptabilisés en 2012 sont les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges Exercice 2012	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(12 316)	(12 316)	
Achats de services	(123)	(58)	(65)
Achats de fournitures et utilités	(115)	(98)	(17)
Ventes de produits pétroliers	4 101	3 991	110
Prestation de services	189	174	15
Charges financières	(1)	(1)	
Produits financiers	0	0	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2012	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(768)	(767)	(1)
Créances commerciales	295	278	17
Dettes financières	(127)	(120)	(7)
Créances financières	10	8	2

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2011 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges Exercice 2011	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(11 165)	(11 165)	
Achats de services	(116)	(58)	(64)
Achats de fournitures et utilités	(111)	(94)	(17)
Ventes de produits pétroliers	4 266	4 161	105
Prestation de services	196	183	13
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	0	0	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2011	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(934)	(932)	(2)
Créances commerciales	367	356	11
Dettes financières	(83)	(79)	(4)
Créances financières	10	1	9

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevait à 23 millions d'euros au 31 décembre 2012 (25 millions d'euros au 31 décembre 2011)

Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 était de 656 000 euros (635 000 euros en 2011). Au 31 décembre 2012, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était 7 147 000 euros (6 303 000 euros au 31 décembre 2011).

Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'ExxonMobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres page 15. Au titre de l'année 2012 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,6 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2011).

24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2012	2011	2012	2011
Cadres	541	554	62	58
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 199	1 240	76	77
Ouvriers	151	142	5	14
Total	1 891	1 936	143	149

L'effectif salarié moyen du groupe comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu. L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

25- Risques et litiges

25-1 Risques de marché

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(en millions d'euros équivalents)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Position nette à 30 jours	(570)	(470)
Position nette à 10 jours	200	170

Sensibilité du résultat de charge à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2012, une variation linéaire de 10% sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +70 millions d'euros en cas e baisse du dollar, de -78 millions d'euros en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer au gain de change opérationnel de 45 millions d'euros constaté en 2012.

Prix des matières premières et des produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat

ou à la vente rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « Exxon Mobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 1 478 millions d'euros fin 2011, la valeur des stocks de produits pétroliers est passée à 1 583 millions d'euros fin 2012 traduisant l'effet combiné des cours élevés du pétrole brut et l'augmentation des quantités en stock. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne une mesure l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2012, ces effets stocks sont positifs pour 19 millions d'euros.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. adopte une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à une baisse éventuelle de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée au 31 décembre 2012 est de 560 millions d'euros.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	2012	2011	2010	2009	2008
Montant de la réserve début de période	420	353	217	349	224
Affectation à la réserve [1]	140	67	136	-	125
Prélèvement sur la réserve [1]	-	-	-	(132)	-
Montant de la réserve fin de période	560	420	353	217	349

[1] Affectation du résultat de l'exercice précédent.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(66)	(133)	(99)	(29)
Actifs financiers	10		10	
Disponibilités	41		30	
Position nette financière	(15)	(133)	(59)	(29)

Au 31 décembre 2012, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 37 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 33 millions d'euros au 31 décembre 2012,
- un emprunt long terme souscrit en 2012 auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger. La variation de la position financière s'explique principalement par la baisse du résultat.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2012 à une fluctuation de +0,5%/-0,5% sur les taux est de l'ordre de +/-1 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

25-2 Risques de crédit

Risques clients et fournisseurs

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2012, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,7 million d'euros, soit 0,004 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,3 million d'euros en 2011, soit 0,002 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2012 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-12	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	471,3	(1,2)	470,1	410,1	60,0	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	294,5		294,5	294,5			
Total	765,8	(1,2)	764,6	704,6	60,0		

À titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2011 était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-11	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	528,6	(1,6)	527,0	410,1	23,5	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	366,8		366,8	294,5		-	-
Total	895,4	(1,6)	870,3	704,6	23,5		

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Liquidité financière et gestion de trésorerie

Lignes de financement

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. En 2012, le groupe a souscrit également une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil.

Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe. Le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est « AAA ».

Les lignes d'emprunt disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Au 31 décembre 2012 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles.	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2012	Échéance	Existence ou non de couvertures / Taux fixe ou variable
Millions d'euros					
Court terme	EMCNV (*)	1 200	-	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme	JP Morgan	125	35	Juillet 2013	Non / taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
Total		1 525	135		

(*) EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil.

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société EMCNV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de

chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2012 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie utilisées	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2012	Échéance	Existence ou non de couvertures / Taux fixe ou variable
Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)					
Convention trésorerie	EMFH (*)	200	0	Indéterminée	Non / taux variable
Convention trésorerie	Esso France S.A.S. (*)	10	6	Indéterminée	Non / taux variable
Total		210	6		

(*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France.

25-3 Risques accidentels et Politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 millions de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2012, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages

pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable au 31 décembre 2012 est de 469 millions dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

25-4 Autres risques et litiges et procédures en cours

Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1^{er} octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros,

montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011 mais la décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Les dossiers suivent leur cours entre les parties sans qu'Esso S.A.F. puisse évaluer à ce jour l'impact potentiel sur les comptes du groupe.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de La Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1^{er} mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. La cour d'appel a rendu son arrêt le 28 mars 2013, rejetant une nouvelle fois l'appel d'Esso S.A.F. et des autres sociétés pétrolières. La société étudie l'opportunité d'un pourvoi en cassation.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par

l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. La procédure judiciaire suit maintenant son cours.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une provision de 2,8 millions d'euros avait été comptabilisée dans les comptes en 2010 et a été maintenue au bilan du 31 décembre 2012.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Une première réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) a eu lieu en septembre 2012 en vue d'établir un PPRT. Une nouvelle réunion POA est prévue en 2013 après l'exécution d'études de vulnérabilité. Le délai d'approbation du PPRT a été repoussé au 26 janvier 2014.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans le Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM) et la Société

Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques qui devraient aboutir en 2013, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2012 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 20 millions d'euros dont une estimation d'environ 10 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

26- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date de publication au Journal Officiel Européen
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39)	01/01/2015 Application anticipée autorisée	Processus d'adoption suspendu par la Commission européenne
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IFRS 10	États financiers consolidés	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IFRS 11	Partenariats	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	01/01/2013 Application anticipée autorisée	11/12/12
IAS 27R	Etats financiers individuels	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IAS 28R	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
Amendements IAS 12	Recouvrement des actifs sous-jacents	01/01/2012 Application anticipée autorisée	
Amendements IFRS 1	Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants	01/07/2011 Application anticipée autorisée	
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global	01/07/2012 Application anticipée autorisée	06/06/12
Amendements IAS 19	Avantages du personnel	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
Amendements IFRS 1	Subventions publiques	01/01/2013 Application anticipée autorisée	Vote de l'ARC le 05/10/2012 Adoption prévue sur le 1 ^{er} trimestre 2013
Amendements IFRS 7	Informations en annexe : compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013 Application anticipée autorisée	13/12/12
Amendements IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014 Application anticipée autorisée	
Annual improvements (Cycle 2009-2011)	Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par l'IASB en 17 mai 2012).	01/01/2013 Application anticipée autorisée	Vote de l'ARC le 25/10/2012 Adoption prévue sur le 1 ^{er} trimestre 2013
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de première application	01/01/13 Application anticipée autorisée	Vote de l'ARC le 30/10/2012 Adoption prévue sur le 1 ^{er} trimestre 2013
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement	01/01/2014 Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2013)
IFRIC 20	« Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »	01/01/2013 Application anticipée autorisée	11/12/12

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « 1-1 Base de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités de première application de diverses normes,
- la note « 1-2 Changements de présentation de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de présentation relatifs aux effets de change opérationnels, à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et à la compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « 1-2 Changements de présentation de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements de présentation opérés au cours de l'exercice, relatifs aux effets de change opérationnels, à la taxe intérieure de consommation

sur les produits énergétiques et à la compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

- la note « 25-4 Autres risques et litiges et procédures en cours » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours.

Le paragraphe « Provisions pour retraites et avantages assimilés » de la note « 1-4 Principes et méthodes comptables retenus » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs mis en œuvre par la direction pour l'évaluation de ces provisions.

Le paragraphe « Actifs et passifs financiers » de la note « 1-4 Principes et méthodes comptables retenus » ainsi que la note « 10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés.

Le paragraphe « Dépréciation des actifs » de la note « 1-4 Principes et méthodes comptables retenus » et la note « 9- Immobilisations incorporelles et corporelles » exposent les modalités de dépréciation des immobilisations incorporelles.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 22 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON Membre
français de Grant Thornton
International
Vincent Papazian
Associé

MAZARS
Jean-Maurice El Nouchi
Associé

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)

ACTIF	2012			2011	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	53 462	48 954	4 508	5 173	
Fonds commercial	16 279	1 253	15 026	15 503	
Autres immobilisations incorporelles	847		847	547	
Immobilisations corporelles					
Terrains	44 446	3 674	40 772	41 376	
Constructions	199 409	148 724	50 685	52 418	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	170 335	125 709	44 626	47 528	ACTIF IMMOBILISÉ
Autres immobilisations corporelles	187 136	131 873	55 263	62 849	
Immobilisations corporelles en cours	3 772		3 772	7 546	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 600	1 364	175 236	176 113	
Créances rattachées aux participations	2 325		2 325	2 385	
Prêts	15		15	99	
Autres immobilisations financières	285		285	333	
Total I	854 911	461 551	393 360	411 870	
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	763 860		763 860	734 065	
En-cours de production - produits finis	856 338	20 350	835 988	745 574	
Créances					ACTIF CIRCULANT
Créances clients et comptes rattachés	774 717	662	774 055	898 509	
Autres	302 803	41 084	261 719	338 527	
Disponibilités	4 492		4 492	14 534	
Charges constatées d'avance	14 798		14 798	14 373	COMPTES DE RÉGULARISATION
Total II	2 717 008	62 096	2 654 912	2 745 582	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Écart de conversion actif					
Total général	3 571 919	523 647	3 048 272	3 157 452	

(en milliers d'euros)

	PASSIF	2012	2011
	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	11 438	11 521
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	858 249	718 249
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	202 600	300 493
	Résultat de l'exercice - Bénéfice	39 145	67 816
	Suventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	62 624	64 800
	Provisions fiscales sur stocks de brut	10 583	2 515
	Provisions pour hausse des prix		
	Autres	4 465	6 473
	Total I	1 307 393	1 290 156
	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change		
	Autres	6 959	5 021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	269 680	243 093
	Autres	34 081	38 184
	Total II	310 720	286 298
	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	62 076	56 891
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 118 898	1 237 014
	Dettes fiscales et sociales	229 960	213 935
	Autres dettes	17 188	65 161
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	449	88
	Total III	1 428 571	1 573 089
	Écart de conversion passif	1 588	7 909
	Total général	3 048 272	3 157 452

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	17 465 626	15 738 937
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation = 2 400 548 euros)	17 465 626	15 738 937
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	96 981	32 788
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(306 290)	(204 602)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	42 756	31 908
Autres produits	224	133
Total	17 299 297	15 599 164
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 297 465	12 844 601
Variation de stock	(29 794)	(264 116)
Autres achats et charges externes	1 057 601	1 009 832
Impôts, taxes et versements assimilés	1 649 185	1 618 442
Salaires et traitements	62 603	61 834
Charges sociales	73 294	69 511
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 842	30 298
- sur immobilisations : dotations aux provisions	187	
- sur actif circulant : dotations aux provisions	20 508	8 123
- pour risques et charges : dotations aux provisions	55 073	34 229
Autres charges	61 822	60 598
Total	17 276 786	15 473 352
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22 511	125 812
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	12 708	14 856
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	15	115
Autres intérêts et produits assimilés	997	2 294
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	302 019	299 163
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	315 739	316 428
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	960	
Intérêts et charges assimilées	1 330	2 817
Différences négatives de change	250 038	333 357
Total	252 328	336 174
2- RÉSULTAT FINANCIER	63 411	(19 746)
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	85 922	106 066

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

(en milliers d'euros)

	2012	2011
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	85 922	106 066
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 596	15 469
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 017	28 281
Total	34 613	43 750
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 544	8 429
Sur opérations en capital	1 953	2 243
Dotations aux amortissements et provisions	29 407	32 500
Total	39 904	43 172
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 291)	578
Participation et intéressement	(1 342)	(1 479)
Impôts sur les bénéfices	(40 144)	(37 349)
5- RÉSULTAT NET	39 145	67 816

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2012

(en milliers d'euros)

Ressources	2012	2011
Capacité d'autofinancement de l'exercice	93 738	101 108
Produits de cessions d'immobilisations	5 668	9 266
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		
Augmentation de l'endettement net	56 833	134 211
Total	156 239	244 585

Emplois	2012	2011
Acquisitions d'immobilisations	13 789	25 032
Dividendes mis en paiement	25 709	64 273
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	116 741	155 280
Diminution de l'endettement net		
Total	156 239	244 585

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 Juin 1999), compte tenu des adaptations relatives au plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2012 de 49 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au Plan Comptable Professionnel. Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite,
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière et de restructuration mis en place par la société.

La société fait figurer en « Engagements hors bilan » les engagements de retraite envers son personnel en activité ou ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de Congés de Fin de Carrière.

Cependant à l'occasion de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite figurant dans les comptes de cette dernière a été maintenue.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2010 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir du résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et des résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France. La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex,

Sedoc, Esso France S.A.S. et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Grand arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon

Les unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 4 mars 2012 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils jour a été limitée à environ 70 000 barils jours pendant cette période. La société avait pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier, le plus important jamais effectué sur le site, réalisé par le personnel des sociétés du groupe et des entreprises intervenantes a représenté environ 850 000 heures de travail avec, en moyenne 2 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité et l'amélioration de l'efficacité énergétique de la raffinerie. À la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué entre le 4 mai et le 13 mai.

Compte tenu de cet arrêt, la capacité d'utilisation moyenne de la raffinerie a été de 74 % seulement en 2012, pour 9,4 millions de tonnes de pétrole brut mises en œuvre, en baisse de 0,7 million de tonnes par rapport à 2011.

Projet d'accord avec la société Delek concernant les stations-service de la zone Ouest Atlantique

La société est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso, sur le modèle de l'accord annoncé le 30 mars 2012 avec la société Delek France concernant la vente des stations-service de la zone Ouest Atlantique et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme. Par cet accord, Delek France deviendra revendeur à la marque et continuera d'approvisionner les stations-service de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso. Il est aujourd'hui prévu que le transfert effectif des stations-service de la zone Ouest Atlantique intervienne dans le courant du second trimestre 2013.

Contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, la société Esso S.A.F. a été assujéti au paiement de la contribution exceptionnelle de 33 millions d'euros sur les stocks de produits pétroliers détenus au cours des trois derniers mois de l'année 2011.

Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1^{er} octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011 mais la décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Les dossiers suivent leur cours entre les parties sans qu'Esso S.A.F. puisse évaluer à ce jour l'impact potentiel sur les comptes de la société.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1^{er} mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. La cour d'appel a rendu son arrêt le 28 mars 2013, rejetant une nouvelle fois l'appel d'Esso S.A.F. et des autres sociétés pétrolières. La société étudie l'opportunité d'un pourvoi en cassation.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes de la société.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. La procédure judiciaire suit maintenant son cours.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la société Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une provision de 2,8 millions d'euros avait été comptabilisée dans les comptes en 2010 et a été maintenue au bilan du 31 décembre 2012.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Une première réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) a eu lieu en septembre 2012 en vue d'établir un PPRT. Une nouvelle réunion POA est prévue en 2013 après l'exécution d'études de vulnérabilité. Le délai d'approbation du PPRT a été repoussé au 26 janvier 2014.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans le Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM) et la Société Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques qui devraient aboutir en 2013, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2012 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 20 millions d'euros dont une estimation d'environ 10 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Événements postérieurs à la clôture

Arrêts programmés de certaines unités de la raffinerie de Gravenchon

À partir du 27 février 2013, certaines unités de production de la raffinerie Esso Raffinage S.A.S. de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un grand arrêt programmé pour une durée de 6 à 8 semaines. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils jour sera limitée à environ 170 000 barils jours pendant cette période. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.

Cet arrêt représentera environ 550 000 heures de travail avec, en moyenne, 1 000 intervenants extérieurs présents par jour pendant les travaux. Il est prévu que le redémarrage des unités arrêtées s'effectue progressivement jusqu'au 27 avril environ.

La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période d'arrêt.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

Autres informations

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce (Loi de Modernisation de l'Économie-LME- n°2008-776 du 04 août 2008), le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan de la société par date d'échéance.

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31.12.12	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	224,3	12,9	209,7	1,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	894,6		894,6	
Total	1 118,9	12,9	1 104,3	1,7

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31.12.11	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	189,3	2,9	112,1	74,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	1 047,7		1 047,7	
Total	1 237,0	2,9	1 159,8	74,3

• Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 271 743 euros pour la société Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2012. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2012	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	71 598	13	261	(2 131)	69 741
Immobilisations incorporelles en cours	547	554	(254)		847
Total I	72 145	567	7	(2 131)	70 588
Immobilisations corporelles					
Terrains	45 017			(571)	44 446
Constructions	202 944	3 075	200	(6 810)	199 409
Installations techniques, matériels et outillages industriels	179 095	3 741	1 244	(13 745)	170 335
Autres immobilisations corporelles	197 445	6 323	2 126	(18 758)	187 136
En-cours et autres	7 546	(197)	(3 577)		3 772
Total II	632 047	12 942	(7)	(39 884)	605 098
Immobilisations financières					
Participations	176 518	87		(5)	176 600
Créances rattachées à des participations	2 385			(60)	2 325
Prêts	99			(84)	15
Autres immobilisations financières	333	192		(240)	285
Total III	179 335	279	0	(388)	179 225
Total général	883 527	13 789	0	(42 403)	854 911

4-2 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2012	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	49 793	923	(1 762)	48 954
Immobilisations corporelles	420 329	27 919	(38 268)	409 980
Immobilisations financières				
Total	470 122	28 842	(40 030)	458 934

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2012	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements		Valeur nette
			de l'exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	37 827	7 660	3 351	11 699	33 788
Total général	37 827	7 660	3 351	11 699	33 788

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier «SAMCO RAVEN» remplacé en 2012 par le pétrolier «SAMCO CHINA» du type «Very Large Crude Carrier» (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 millions d'euros. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 11,5 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,8 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	6 919	(79)	6 840
Immobilisations financières	4 602	(4)	4 598
Total	11 521	(83)	11 438

4-5 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2012
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.									
1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)									
- Worex ⁽²⁾	1 797	1 228	(3 622)	1 248 109	99,99	9 297	4 485	18 678	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	405 767	205	623 983	100,00	141 214	92 423	22 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	5 232	(166)	4 297	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50 % du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	12 673	2 540 ⁽¹⁾	15 432 ⁽¹⁾	33,33	2 790	200		680
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 227	9 929	28 657 ⁽¹⁾	157 360 ⁽¹⁾	17,25	8 760			4 394
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	11 998	617 ⁽¹⁾	10 560 ⁽¹⁾	34,00	2 592			0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	7 531	(491) ⁽¹⁾	5 507 ⁽¹⁾	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						191	24	2	2 923
2- Participations dans des sociétés françaises						4 041	2 192	23 351	4 711

(1) Chiffres de 2011.

(2) Aucune dépréciation n'a été constatée compte tenu de la valeur d'utilité de Worex pour Esso S.A.F. qui résulte de la contribution de Worex SNC à l'optimisation de son organisation logistique et de la rentabilité future de Worex.

4-6 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	762 178	(4 479)	757 699
Produits intermédiaires et finis	841 529	(15 871)	825 658
Autres	16 491		16 491
Total	1 620 198	(20 350)	1 599 848

4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	11 521		(84)	11 437
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	420 000	140 000		560 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	300 493	67 816	(165 709)	202 600
Résultat 2011	67 816		(67 816)	
Résultat 2012		39 145		39 145
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- Pour investissement	5 833		(1 978)	3 855
- Pour hausse des prix	0			0
- Pour dépréciation fiscale des stocks	2 515	16 913	(8 845)	10 583
- Pour plus-values réinvesties	640		(29)	611
- Pour amortissements dérogatoires	64 800	7 221	(9 397)	62 624
Total	1 290 156	271 095	(253 858)	1 307 393

Notes :

- le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en milliers d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2012	Année 2011	Année 2010	Année 2009	Année 2008
Montant de la réserve début de période	420	353	217	349	224
Affectation à la réserve	140	67	136	-	125
Prélèvement sur la réserve	-	-	-	(132)	-
Montant de la réserve fin de période	560	420	353	217	349

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraites et obligations similaires ^{(1) (2)}	243 093	49 963	(23 376)	0	269 680
Autres provisions					
- Pour perte de change	0	0	0	0	0
- Pour risques exceptionnels	4 621	2 649	(140)	(371)	6 759
- Pour charges exceptionnelles ⁽³⁾	38 584	5 339	(8 296)	(1 346)	34 281
Total	286 298	57 951	(31 812)	(1 717)	310 720

Notes :

- (1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.
- (2) En matière de pensions et obligations similaires, voir également les engagements hors bilan dans la présente annexe.
- (3) Les charges exceptionnelles comprennent les coûts des restructurations mises en place par la société ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

4-9 Variation des autres provisions

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 130	187	(64)	1 253
Sur immobilisations financières	405	959		1 364
Sur actif circulant	49 345	21 245	(8 494)	62 096
Total	50 880	22 391	(8 558)	64 713

4-10 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 325		2 325
Prêts	15		15
Autres immobilisations financières	285		285
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	774 055	774 055	
Autres créances	261 719	241 719	20 000
Sous-total	1 038 399	1 015 774	22 626
Charges constatées d'avance	14 798	14 798	
Total général	1 053 197	1 030 572	22 626

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-12	31-déc-11
Factures non parvenues	133 495	71 437
Dettes fiscales et sociales	44 237	44 272
Avoirs à établir	6 128	7 423
Autres charges à payer	61 122	109 112
Total	244 982	232 244

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-12	31-déc-11
Factures à établir	9 440	19 146
Avoirs à recevoir	1 064	543
Autres produits à recevoir	7 476	4 698
Total	17 980	24 387

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	152 075	23 161	
Créances rattachées à des participations		2 325	
Créances clients et comptes rattachés	397 059	1 012 296	79 854
Autres créances	178 248	99 124	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	26 983	6 880	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	894 648	106 623	
Au résultat			
Charges financières	765	49	
Produits financiers	867	867	

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2012		2011	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros
Carburants Aviation	2 014	1 323	1 843	1 109
Supercarburants Automobile	4 428	2 743	4 420	2 425
Gazole et Fioul domestique	9 805	6 783	8 861	5 594
Fiouls Lourds	2 192	1 112	2 256	994
Gaz de Pétrole Liquéfié	688	276	632	222
Produits semi-finis et autres produits	3 446	1 742	3 518	1 630
Ventes de Carburants et Combustibles	22 573	13 979	21 530	11 974
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 229	1 209	1 444	1 295
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 802	15 188	22 974	13 269
Ventes de pétrole brut	844	435	1 198	614
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 646	15 623	24 172	13 883
dont volumes ventes activités Distribution sur Marché Intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)	14 460	9 960	12 608	7 985
Ventes de produits pétroliers hors taxes		15 623		13 883
Ventes de services hors taxes		202		242
Sous-total		15 825		14 125
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 641		1 614
Chiffre d'affaires⁽¹⁾		17 466		15 739
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		15 065		12 881
- Export		2 401		2 858
Total		17 466		15 739

(1) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

Le résultat financier de 63 millions d'euros comprend des dividendes reçus pour 13 millions d'euros et un gain de change pour 52 millions d'euros.

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	765	49
Produits financiers		
Intérêts reçus	867	867
Dividendes reçus	2 988	12 708

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel qui est une perte de 5 millions d'euros comprend les éléments suivants :

- une reprise nette d'amortissements dérogatoires de 2,2 millions d'euros,
- une dotation nette de la provision pour dépréciation fiscale des stocks pour un montant de 8,1 millions d'euros,
- une reprise nette de la provision pour plan social d'un montant de 6 millions d'euros,
- des paiements pour plan social d'un montant de 5 millions d'euros,
- des produits nets de cessions/retraits d'immobilisations pour un montant de 3,7 millions d'euros,
- diverses autres charges, dotations, reprises de provisions pour une charge nette de 4,4 millions d'euros.

4-17 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 19 millions d'euros (contre 208 millions d'euros positifs en 2011).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2012	Avant impôt	Impôt	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
Résultat courant	85 922	(45 212)	40 710
Résultat exceptionnel (et participation, interressement)	(6 633)	5 068	(1 565)
Résultat comptable	79 289	(40 144)	39 145

B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus valeurs réinvesties	(220)	(210)	10
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(22 311)	(21 562)	749
Autres	(866)	(3 644)	(2 778)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	94 361	101 526	7 165
Autres	9 404	10 447	1 043
Total	80 368	86 557	6 189

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 s'élève à 656 000 euros (635 000 euros en 2011). Au 31 décembre 2012, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 7 147 000 euros (6 304 000 euros au 31 décembre 2011).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2012	2011
Engagement pour retraites du personnel ⁽¹⁾	656 962	523 750
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	41 178	41 178
Contrat Air Liquide ⁽²⁾	90 364	97 765
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽³⁾	5 010	7 000
Autres engagements donnés ⁽⁴⁾	75 879	70 799
Total	869 393	740 492

(1) Estimation sur une base actuarielle au taux de 2,75% des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière,
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2012 s'établit à 40 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(en millions d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées ⁽¹⁾		Redevances restant à payer ⁽¹⁾		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6,0	18,2	6,1	22,5	18,6
Total	6,0	18,2	6,1	22,5	18,6

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2012	2011
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	251 160
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	400 241	193 161
Total	651 053	444 321

Engagements pour le Droit Individuel à la formation

Droit individuel à la formation	2012	2011
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	66 410	71 113
Nombre d'heures consommées au titre du DIF	123	264

4-21 Effectif moyen

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2012	2011	2012	2011
Cadres	282	287	37	35
Agents de maîtrise, employés et techniciens	138	144	34	35
Ouvriers	8	9	1	4
Total	428	440	72	74

L'effectif salarié moyen comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu. L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes « 2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1-6 Provisions pour risques et charges » et « 4-8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les estimations auxquelles la direction de la société a procédé en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours,
- les notes « 1-6 Provisions pour risques et charges », « 4-8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4-20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les estimations relatives aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité,
- les notes « 1-3 Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des estimations résultant des hypothèses retenues et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 22 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON Membre
français de Grant Thornton
International**
Vincent Papazian
Associé

MAZARS
Jean-Maurice El Nouchi
Associé

1.1.3 Engagements

Engagements de Retraite-Prévoyance

Le Président et Directeur Général, Monsieur Duseux, continuera à bénéficier, pendant les années de son mandat, d'une garantie de Retraites et de Prévoyance selon les termes des accords ESSO des 19 et 23 décembre 2008 respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel de la société.

En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraites et de prévoyance, et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence »

pour les modalités de ces plans, y compris pour l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble de personnel de la société.

Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Duseux s'élevaient à la somme de 2 660 116 euros au 31 décembre 2012. Ces engagements ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la société lors de sa réunion du 21 juin 2012.

1.2 Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1-2-1 Conventions avec les actionnaires (directs et indirects)

Entité co-contractante	Type	Convention	Objet	Date de signature	Prise d'effet
Exxon Mobil Petroleum & Chemical	Contrat de service	Avenant au Master Business Support Agreement CA du 20/03/2013	Contrat couvrant les services des centres de support	20/03/13	31/12/12
		Avenant au Master Service Agreement « Raffinage distribution » CA du 20/03/2013	Prestations de support, d'assistance technique et de conseil en matière de réglementation	20/03/13	01/01/13
	Contrat d'achat	Avenant à la convention d'approvisionnement « Asphalt Interaffiliate supply agreement » CA du 20/03/2013		20/03/13	01/01/13
Exxon Mobil Chemical France	Contrat de service	Avenant à la convention d'entraide Pétrole-Chimie NdG Port-Jérôme CA du 20/03/2013	Fourniture de services d'entraide réciproque pour l'exploitation du site Port Jérôme / Notre Dame de Gravenchon	28/03/13	28/03/13

2- Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

2-1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

2-1-1 Conventions avec les actionnaires (directs et indirects)

(en euros)

Entité co-contractante	Convention	Objet	Charges 2012	Produits 2012
Contrats d'achats				
ExxonMobil Petroleum & Chemical	Contrat d'approvisionnement de lubrifiants finis			324 765 025
	Contrat d'approvisionnement des huiles de base			264 169 144
	Convention d'approvisionnement « Asphalt Interaffiliate supply agreement »*			8 758 740
Total contrats d'achats			-	597 692 909
Contrats de services				
Esso Belgium, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA	Convention de Product Services Trading	Approvisionnement et vente de produits et matières premières	1 796 784	
	Contrat de services CO ₂ et CEE	Prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les émissions de CO ₂ et certificats d'économie d'énergie	65 332	
	Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium par la division distribution d'Esso SAF	Prestations de conseil, support et assistance concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai		208 150
Total contrats de services			1 862 116	208 150
Autres conventions				
ExxonMobil Corporation	Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'Exxon Mobil Corporation	Convention de participation à l'attribution de bonus établie avec ExxonMobil Corporation. Prise en charge par Esso S.A.F. des charges sociales correspondantes en tant qu'employeur des personnes concernées	1 377 898	
Total autres conventions			1 377 898	

* convention ayant également fait l'objet d'un avenant en 2012 - cf. 1-2-1.

2-1-2 Conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs

(en euros)

Entité co-contractante	Dirigeant commun	Convention	Objet	Charges 2012	Produits 2012
Contrats de services					
Esso Raffinage S.A.S.	Francis Duseux	Convention d'entraide administrative avec la société Esso Raffinage	Convention d'entraide administrative		25 376 912
		Convention de traitement à façon	Contrat de façonnage par la société Esso Raffinage S.A.S. des pétroles bruts et matières premières qui lui sont fournis par Esso S.A.F.	530 819 183	
ExxonMobil Chemical France		Convention d'entraide Pétrole-Chimie NdG Port-Jérôme	Fourniture de services d'entraide réciproque pour l'exploitation du site Port Jérôme / Notre Dame de Gravenchon	209 559	11 979 653
		Convention d'entraide administrative avec la société ExxonMobil Chemical France	Convention d'entraide administrative		6 245 302
		Convention de services « Tour Manhattan »	Contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense		987 073
Total contrats de services			531 028 742	44 588 940	
Autres conventions					
Esso Raffinage S.A.S.	Francis Duseux	Convention de mise à disposition	Mise à disposition à titre gratuit des terrains qui supportent les bâtiments de l'European Technology Center (ETC)		
Esso France S.A.S.		Contrat de location gérance	Location gérance	15 635 343	
ExxonMobil Chemical France		Contrat de bail commercial	Sous-location des locaux Tour Manhattan		385 557
	Convention de sous-location	Sous-location de places de stationnement et location d'aménagements et de mobilier		204 738	
Total autres conventions			15 635 343	590 295	

Fait à Paris et à Courbevoie, le 22 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Vincent Papazian
Associé

MAZARS
Jean-Maurice El Nouchi
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Société ESSO S.A.F.

Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013

Résolution n° 15

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 5% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 5 ans, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de votre Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à, Paris et Courbevoie, le 22 Avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON Membre
français de Grant Thornton
International
Vincent Papazian
Associé

MAZARS
Jean-Maurice El Nouchi
Associé

Ce rapport annuel a été édité par la Direction des Affaires Générales d'Esso S.A.F.
Conception/Réalisation : Empreinte Corporate - www.empreinte-corporate.com
Crédits photos : © Christophe Delacroix



Esso Société Anonyme Française
au capital de 98 337 521,70 €
Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord
Courbevoie (Hauts-de-Seine)
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :
Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris
92095 Paris La Défense cedex
Téléphone : 01 57 00 70 00

Documents présentés
à l'Assemblée Générale
des actionnaires le 18 juin 2013
et communiqués
au Comité Central d'Entreprise
de l'Unité Économique et Sociale
Esso S.A.F./Esso Raffinage

